

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'Invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre, 1100-1160

Nieus, Jean-François

Published in:
Journal des savants

Publication date:
2017

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Nieus, J-F 2017, 'L'Invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre, 1100-1160', *Journal des savants*, pp. 93-155.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

L'invention des armoiries en contexte.
Haute aristocratie, identités familiales et culture
chevaleresque entre France et Angleterre, 1100-1160*

par Jean-François Nieu

Passé 1200 ou 1250, les armoiries occupent en Occident une place de choix dans l'expression des identités personnelles ou collectives, l'affichage social et la communication politique. Elles tendent à devenir omniprésentes dans la vie des élites aristocratiques et commencent déjà à se diffuser vers d'autres groupes¹. L'héraldisation de la société est pourtant toute nouvelle : un siècle plus tôt, la plupart des régions de l'Europe latine ignoraient les insignes héraldiques. Après des siècles de disputes savantes, les multiples questions soulevées par les origines de cette mutation emblématique pourraient aujourd'hui être considérées comme réglées. Nul ne songerait plus à contester que le système sémiotique si caractéristique de la culture occidentale a vu le jour entre la fin du XI^e siècle et le milieu du XII^e siècle, sous l'effet de circonstances et d'influences exclusivement internes. M. Pastoureau, dont il n'est plus besoin de rappeler la contribution à la réhabilitation scientifique de l'héraldique, s'est penché sur le problème dans une série d'articles parus entre 1975 et 1994². L'historien français s'est rallié aux vues de

*. Cet article a bénéficié des précieuses observations d'Adrian Ailes, Arnaud Baudin, Jean-Luc Chassel, David Crouch, Julian Führer, Laurent Hablot, Laurent Macé, Étienne Renard et Nicolas Ruffini-Ronzani ; qu'ils en soient tous vivement remerciés. Il me plaît aussi de dire ma dette envers John McEwan et Nicholas Vincent pour les matériaux qu'ils m'ont généreusement communiqués. Ma gratitude s'adresse enfin à Dominique Barthélemy et Michel Pastoureau pour les échanges stimulants qu'ils m'ont offerts à l'occasion d'un séminaire parisien. Les points de vue exprimés dans ces pages n'engagent cependant que moi.

Abréviations utilisées : AD = Archives départementales ; AGR = Archives générales du Royaume (Bruxelles) ; AN = Archives nationales (Paris) ; BL = British Library (Londres) ; BNF = Bibliothèque nationale de France (Paris) ; Sc. = Collection de moulages de sceaux ; TNA = The National Archives (Kew).

1. Quelques synthèses récentes : M. Pastoureau, *L'art héraldique au Moyen Âge*, Paris, 2009 ; G. Scheibelreiter, *Wappen im Mittelalter*, Darmstadt, 2013 ; F. Menéndez Pidal, *Los emblemas heráldicos. Novcientos años de historia*, Séville, 2014.

2. M. Pastoureau, « Les éléments protohéraldiques dans Gormont et Isembart », *Cahiers d'Héraldique* 2, 1975, p. 49-57 ; *id.*, « L'apparition des armoiries en Occident. État du problème », *Bibliothèque de l'École des*

l'héraldiste D. L. Galbreath, pour qui les armoiries seraient nées de la fusion progressive de plusieurs sortes de signes (personnels, familiaux, territoriaux) en un système unique et régulé³. Il a aussi proposé une scansion du phénomène qui fait autorité : une longue phase de gestation emblématique, du XI^e siècle aux années 1120-1130, fut suivie de deux étapes cruciales, l'une d'apparition des premières armoiries véritables jusqu'aux années 1160-1170 environ, l'autre de diffusion et de stabilisation des usages héraldiques jusqu'en 1230 ou 1240, avec toutefois des décalages considérables d'une région à l'autre.

D'importantes zones d'ombre subsistent pourtant. La phase de diffusion des armoiries, peu étudiée, reste fort mal connue. Le temps d'émergence qui l'a précédée, lui, a déjà fait couler beaucoup d'encre, mais pose toujours question. La nature, sinon la réalité même des antécédents pré-héraldiques des figures qui prendront place sur les armoiries classiques demeure très floue. L'étude des « groupes héraldiques », identifiée dans les années 1970 comme l'une des meilleures voies d'accès aux origines, n'a guère progressé depuis lors⁴. La délicate question du ou des foyer(s) géographique(s) n'est pas non plus tranchée : à l'approche diffusionniste traditionnelle, qui situe le berceau de l'héraldique entre Loire et

Chartes 134, 1976, p. 281-300 (ces deux articles sont repris in *id.*, *L'hermine et le sinople. Études d'héraldique médiévale*, Paris, 1982, p. 43-49 et 51-71) ; *id.*, « L'origine militaire des armoiries », in *Actes du 101^e Congrès national des sociétés savantes (Lille, 1976). Section d'archéologie et d'histoire de l'art. Archéologie militaire : les pays du Nord*, Paris, 1978, p. 107-118 ; *id.*, « La diffusion des armoiries et les débuts de l'héraldique », in *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations. Actes du colloque international organisé par le C.N.R.S. (Paris, 29 septembre-4 octobre 1980)*, R.-H. Bautier éd., Paris, 1982 (Colloques internationaux du CNRS, 602), p. 737-760 (repris in *id.*, *Figures et couleurs. Études sur la symbolique et la sensibilité médiévales*, Paris, 1986, p. 89-113) ; *id.*, « La genèse des armoiries : emblématique féodale ou emblématique familiale ? », *Cahiers d'Héraldique* 4, 1982, p. 27-37 (repris in *id.*, *L'hermine et le sinople... op. cit.* [n. 2], p. 85-94) ; *id.*, « La naissance des armoiries », in *Le XII^e siècle. Mutations et renouveau en France dans la première moitié du XI^e siècle*, F. Gasparri éd., Paris, 1994, p. 103-123 (Cahiers du Léopard d'or, 3). On consultera également son *Traité d'héraldique*, 2^e éd., Paris, 1993, p. 26-32 et 298-310, ainsi que *L'art héraldique... op. cit.* (n. 1), p. 19-28. Au plus fort de ses recherches, eut lieu un colloque entièrement consacré à la question : *Les origines des armoiries. Actes du 2^e colloque de l'Académie internationale d'héraldique (Bressanone/Brixen, 1981)*, H. Pinoteau, M. Pastoureau et M. Popoff éd., Paris, 1983.

3. D. L. Galbreath et L. Jéquier, *Manuel du blason*, 2^e éd., Lausanne, 1977, p. 17-40.

4. Voir surtout *ibid.*, p. 23-24, 33 et 242-245 ; L. Jéquier, « À propos de l'origine des armoiries », in *Kongressbericht 12. internationaler Kongress für Genealogie und heraldische Wissenschaften, München, 1974*, H.-U. von Reupprecht éd., t. 2, Stuttgart, 1978, p. 33-50 ; M. Pastoureau, « Géographie héraldique des pays lotharingiens : l'influence des armes de la Maison de Bar (XI^e-XV^e s.) », in *Principautés et territoires, et études d'histoire lorraine. Actes du 103^e congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, 1979, p. 335-347 ; *id.*, *Traité d'héraldique, op. cit.* (n. 2), p. 35 et 257-258 (et bibliographie, p. 55). Le sujet continue pourtant de fasciner : S. Clemmensen, « Early arms – as attributed, adopted or documented », *The Coat of Arms* 3^e sér. 12, 2016, p. 61-88.

Rhin et plus spécialement dans le nord de la France⁵, s'oppose, avec M. Pastoureau, une vision franchement paneuropéenne, qui ferait naître les armoiries de façon indépendante dans différentes régions de l'Occident⁶. De façon générale, les hypothèses avancées pour expliquer la genèse des armoiries à l'aube du XII^e siècle apparaissent aujourd'hui fragiles. La thèse dominante, qui, depuis toujours, donne aux armoiries une fonction avant tout militaire (comme signes de reconnaissance), est aujourd'hui contestée, pour ne pas dire battue en brèche⁷. Resteraient alors les facteurs sociaux, associés dans l'historiographie à la « conscience lignagère » des familles aristocratiques et à la culture para-guerrière du tournoi chevaleresque.

Comme l'a maintes fois rappelé M. Pastoureau, les sources pertinentes – sigillographiques, iconographiques et narratives pour l'essentiel – sont encore loin d'avoir été explorées de façon systématique⁸. Depuis ses travaux, le principal secteur dans lequel les recherches se sont poursuivies est celui de la littérature récréative⁹. Il n'en ressort toutefois guère d'éléments nouveaux concernant les origines, les textes n'étant pas datés de façon assez fine, ni surtout commodes à interpréter¹⁰. On pourrait en dire autant des images peintes ou sculptées, qui du reste tardent longtemps à s'ouvrir à l'héraldique. Restent donc les sceaux, sur lesquels repose déjà l'essentiel des connaissances. Je me propose ici de revenir sur le problème à la lumière d'un corpus actualisé des plus anciens sceaux porteurs d'emblèmes héraldiques (ou « proto-héraldiques »), dont la courte liste n'avait plus été amendée depuis trois quarts de siècle. Une étude serrée de ce corpus, volontai-

5. Signalons ici, pour mémoire, un récent article dont l'auteur s'est efforcé de démontrer que les comtes d'Anjou et de Vermandois sont à l'origine d'une diffusion en chaîne parmi les grandes familles aristocratiques impliquées dans les croisades : P. A. Fox, « Crusading families and the spread of heraldry », *The Coat of Arms* 3^e sér. 8, 2012, p. 59-84. Le modèle très rigide ainsi proposé fait violence aux réalités documentaires.

6. M. Pastoureau, *Traité d'héraldique, op. cit.* (n. 2), p. 299-300, ou plus récemment, *L'art héraldique...*, *op. cit.* (n. 1), p. 19-28, et *Le roi tué par un cochon. Une mort infâme aux origines des emblèmes de la France ?*, Paris, 2015, p. 161-162.

7. Voir les travaux de L. Fenske, A. Ailes, R.W. Jones et L. Hablot signalés *infra*, n. 135-138.

8. M. Pastoureau, *Traité d'héraldique, op. cit.* (n. 2), p. 30 ; *id.*, « La naissance des armoiries », art. cité (n. 2), p. 105.

9. Citons, récemment, les actes du colloque *Marqueurs d'identité dans la littérature médiévale : mettre en signe l'individu et la famille (XII^e-XV^e siècles)*. Actes du colloque tenu à Poitiers les 17 et 18 novembre 2011, C. Girbea, L. Hablot et R. Radulescu éd., Turnhout, 2014 (Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge, 17), en particulier les propos liminaires de C. Girbea, L. Hablot et R. Radulescu (« Rapport introductif : identité, héraldique et parenté », p. 7-24) et la contribution d'A. Ailes (« Heraldry as markers of identity in the medieval literature. Fact or fiction? », p. 181-191).

10. Voir les bilans mitigés dressés par L. Hablot, « Entre pratique militaire et symbolique du pouvoir : l'écu armorié au XII^e siècle », in *Estudos de Heráldica medieval*, M. Metelo de Seixas et M. de L. Rosa éd., Lisbonne, 2012, p. 143-165, aux p. 150-151, ainsi que C. Girbea, L. Hablot et R. Radulescu, « Rapport introductif... », art. cité (n. 9), p. 18-21.

rement restreint dans le temps pour éviter tout regard téléologique (je l'ai clôturé en 1160), permet à mon avis de valider ou d'invalider certaines des hypothèses en discussion – parfois de très longue date – et d'avancer quelques nouvelles pistes de réflexion. La concentration géographique des premiers témoins sigillaires invite tout d'abord à réaffirmer l'existence d'un foyer septentrional antérieur à l'apparition de foyers secondaires dans le sud de l'Europe. L'analyse des emblèmes moissonnés permet ensuite de constater que le caractère familial des armoiries est acquis dès les balbutiements de l'héraldique ; sauf exception, celle-ci ne valorise l'individu qu'à travers sa parenté. Enfin, muni de ces observations, l'on tentera d'affronter la *quaestio vexata* des circonstances et des causes profondes de la naissance des armoiries : plutôt que les impératifs de la guerre, les aspirations de la haute aristocratie à l'époque de la « mutation chevaleresque » chère à D. Barthélemy seraient-elles à l'origine du processus ?

I. LES SCEAUX ARMORIÉS DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE

Un malentendu doit être dissipé d'entrée de jeu. Le sceau, contrairement à une idée bien reçue, n'est pas un support naturel de l'armoirie. De taille réduite, monochrome de surcroît, il en fut inévitablement un vecteur plutôt marginal, comparé aux mille et un artefacts emblématisés qui accompagnaient la noblesse dans son quotidien, mais dont rien ou si peu ne nous est resté : bannières claquant au vent, vêtements chamarrés, fresques murales, objets d'orfèvrerie émaillés, ustensiles peints ou gravés, équipements militaires, matériel de campement, etc. Oublier cette position périphérique du sceau par rapport à l'armoirie, c'est s'exposer à des erreurs de perspective, en particulier pour l'étude des origines. Affirmer que les sceaux ont exercé une influence directe sur la formation des armoiries, comme on le lit dans les manuels classiques¹¹, me semble forcé.

Source par défaut, donc, mais source cruciale tout de même, qui nous livre des emblèmes associés à des noms et des dates, et qui monopolise à peu près le paysage des objets armoriés jusqu'à une date avancée du XII^e siècle¹² – rappelons que la source *ad hoc* que constituent les armoriaux manuscrits n'apparaît pas avant 1250. Cela suffit à dire toute l'importance que revêt la collecte des plus anciens sceaux armoriés. Les héraldistes ne s'y sont pas trompés, eux qui traquent les précieux témoignages de cire depuis des siècles. À ce jour, pourtant, le recensement est loin

11. D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 30 et 35 ; M. Pastoureau, *Traité d'héraldique, op. cit.* (n. 2), p. 28 et 230.

12. Quelques exceptions précoces sont discutées *infra*, n. 69-75.

d'être terminé : en gros, on en est resté aux listes compilées par les héraldistes (non historiens) A. R. Wagner et D. L. Galbreath avant la Seconde Guerre mondiale¹³. Ces vieilles listes, très lacunaires et insuffisamment critiques, n'offraient pas non plus de datation raisonnée des empreintes. Les recherches menées depuis lors sur la genèse de l'héraldique l'ont donc été sur des bases bien peu satisfaisantes. Il est vrai que très peu d'instruments de recherche ont vu le jour dans la seconde moitié du xx^e siècle ; le progrès évident que représentent les initiatives de numérisation d'ensembles sigillographiques commence seulement à changer la donne¹⁴. Pour ma part, c'est surtout à la faveur d'un récent travail sur l'essor du scellement aristocratique¹⁵ que j'ai pu amender le petit corpus des plus anciens sceaux armoriés d'Occident.

Ce corpus compte maintenant dix-sept témoins jusqu'en 1150 (tableau 1)¹⁶, et trente-trois si l'on va jusqu'en 1160 (tableau 2). Des dix-sept premiers, les plus déterminants pour notre enquête, douze sont « nouveaux » à des degrés divers¹⁷.

13. D. L. Galbreath, *Manuel du blason*, Lausanne 1942, p. 26-27 (superficiellement mis à jour dans D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* [n. 3], p. 23-24) ; A. R. Wagner, *Heralds and Heraldry in the Middle Ages*, 2^e éd., Oxford, 1956 [1^{re} éd. : 1939], p. 13-17. C'est à ces listes que renvoie M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, *op. cit.* (n. 2), p. 30 (ou encore *id.*, « La naissance des armoiries », art. cité [n. 2], p. 107) ; le sceau luxembourgeois qu'il leur ajoute n'est pas recevable (voir *infra*, n. 17).

14. Signalons l'avancée majeure que constitue la mise en ligne des 38 000 moulages de sceaux des AGR à Bruxelles (<http://search.arch.be/fr/tips/99-zegelafgietsels>, dernière consultation le 20 janvier 2017), ainsi que les campagnes de numérisation entreprises par plusieurs dépôts départementaux en France. L'ambitieux projet *SIGILLA*, piloté par L. Hablot (EPHE, Paris), ouvrira lui aussi des horizons nouveaux dans ce domaine : www.sigilla.org (dernière consultation le 20 janvier 2017).

15. J.-F. Nieuws, « Early aristocratic seals: an Anglo-Norman success story », *Anglo-Norman Studies* 38, 2016, p. 97-123.

16. Un catalogue détaillé de ces dix-sept sceaux est proposé en annexe.

17. De la liste admise jusqu'ici (huit ou neuf sceaux au total), j'ai écarté le sceau du comte de Luxembourg en 1123 (comme l'explique R. Laurent, *Les sceaux des princes territoriaux belges du x^e siècle à 1482*, t. 1/2, Bruxelles, 1993, p. 476-477, n° 2, on a pris les flammes de la lance à pennon du cavalier pour un burelé), celui du comte de Nevers en 1140 (les traces d'ornementation qui se devinent sur le bouclier sont trop érodées pour constater la présence d'une aigle ou d'un quelconque autre emblème : P. Bony, *Un siècle de sceaux figurés (1135-1235). Le sceau image de la personne en France d'Oïl, Angleterre, Écosse et pays de Lorraine*, Paris, 2002, pl. VIII, n° 38), celui du comte de Maurienne-Savoie Amédée III en 1143 (la croix qui, selon D. L. Galbreath, aurait orné les gonfanons d'Amédée III et Humbert III n'est en réalité pas visible sur les empreintes conservées à l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune, qui ont été récemment numérisées : <http://www.digi-archives.org/fonds/aasm>, sous les cotes CHA 1/2/2, CHA 8/1/1 et 8/1/3, dernière consultation le 20 janvier 2017 ; des soupçons planent du reste sur l'authenticité du sceau de 1143), ainsi que celui du duc de Saxe Henri le Lion en 1144 ou 1154 (voir *infra*, n. 46). Je ne retiens pas non plus la « rose » vue par certains sur le gonfanon du futur roi d'Écosse David I^{er} vers 1120 (*contra* P. D. A. Harvey et A. Mc Guinness, *A Guide to British Medieval Seals*, Toronto, 1996, p. 44 et 47 : il s'agit simplement d'une croix épaisse), ni la longue croix ancrée dont un dessin suggère la présence sur le bouclier de Gauthier II de Brienne dans le deuxième quart du XII^e siècle (BNF, ms. lat. 5480, p. 432, signalé par A. Baudin, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XI^e-début XIV^e siècle)*, Langres, 2012, p. 393 ; aucune croix n'apparaît sur un fragment de sceau encore conservé, et, de toute façon, le risque

Certains restaient à ce jour totalement inédits ; d'autres étaient déjà répertoriés, mais inconnus des héraldistes ; d'autres encore sont des insignes connus qui ont fait l'objet d'une révision chronologique.

Des choix ont été opérés, qui appellent d'emblée un mot d'explication. Tout d'abord, j'ai considéré comme héraldiques (ou, si l'on veut, proto-héraldiques) plusieurs emblèmes animaliers véhiculés par des sceaux des années 1140 et 1150, et souvent regardés comme des « sceaux de fantaisie » sans véritable portée armoriale. Il en va ainsi, par exemple, du griffon combattant de Baudouin I^{er} de Redvers, comte du Devon (1141-1155), qui a déconcerté les érudits britanniques (fig. 13). Mon critère de sélection a été, de façon assurément restrictive, le caractère héréditaire avéré de l'emblème. Le griffon combattant, en l'occurrence, se retrouve, copié à l'identique, chez les descendants de Baudouin de Redvers jusqu'au début du XIII^e siècle, quand il sera remplacé par un banal lion¹⁸. Il n'y a aucune raison de ne pas le considérer comme un « meuble » (proto-)héraldique au même titre que d'autres motifs animaliers déjà reconnus comme tels – ainsi, pour ne citer qu'eux, les attributs « parlants » d'un Richard de Lucy (un brochet, *lus* en ancien français : fig. 15) ou d'un Ebles de Mauléon (un lion : fig. 14), que l'on verra effectivement prendre place sur les armes classiques de leurs héritiers¹⁹. La transmissibilité du signe, ingrédient de la définition traditionnelle des armoiries, ne doit pas recevoir

de confusion avec un simple renfort métallique me paraît trop grand). Enfin, non sans hésitations, j'ai laissé de côté deux sceaux picards, sans doute fabriqués par un même atelier au style naïf dans les années 1120 ou 1130, montrant des bannières ornées de motifs qui pourraient ne pas être simplement décoratifs. L'une, sur le sceau de Gérard I^{er} de Picquigny (1122/26-1178), porte une série de traits parallèles formant peut-être des fasces ou des pals (P. Bony, *op. cit.* [n. 17], pl. XLII, n° 279 ; J.-F. Nieus, « L'hérédité des matrices de sceaux princiers au XII^e siècle, entre conscience lignagère et discours politique », in *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art. Actes du colloque organisé à Lille, Palais des Beaux-Arts, les 23-25 octobre 2008*, J.-L. Chassel et M. Gil éd., Villeneuve d'Ascq, 2011, p. 217-239, à la p. 238, ill. 7) ; mais il n'y a pas de concordance avec les armoiries des Picquigny attestées à la fin du XII^e siècle. L'autre bannière, sur le sceau de Guillaume de Montreuil-sur-Mer (actif dans le deuxième quart du XII^e siècle), est chargée d'une croix épaisse encadrée de points, qui pourrait ici être interprétée comme une allusion à Montreuil (*Monasteriolum*) : Cambridge, St John's College Archives, D39.2 (acte de [1147-1153] ; communiqué par N. Vincent).

18. A. Ailes, *The Origins of the Royal Arms of England. Their Development to 1199*, Reading, 1982, p. 26 ; R. Bearman, *Charters of the Redvers Family and the Earldom of Devon, 1090-1217*, Exeter, 1994 (Devon and Cornwall Record Society, N. S., 37), p. 50-51.

19. Lucy : N. Vincent, « The seals of King Henry II and his court », in *Seals and their Context in the Middle Ages*, P. Schofield éd., Oxford, 2015, p. 7-33, aux p. 20-21. – Mauléon : F. Eygun, *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515. Étude d'histoire provinciale sur les institutions, les arts et la civilisation d'après les sceaux*, Poitiers, 1938, p. 230, n°s 487-488, et pl. XXXIX. – Un autre exemple très net (d'autant plus net qu'il ne concerne pas un emblème « parlant ») est l'oiseau de proie des Subigny : voir *infra*, n. 54.

une importance exagérée dans le contexte des origines²⁰, mais elle permet ici un tri nécessaire dans la foule des figures sigillaires du milieu du XII^e siècle²¹.

Ensuite, pour les jalons chronologiques, j'ai choisi de m'affranchir parfois des seuls repères fournis par les documents auxquels les sceaux sont associés. Les sigillographes savent en effet qu'il peut exister un écart chronologique plus ou moins important entre la gravure d'une matrice et sa première utilisation attestée. Aussi deux dates sont-elles souvent proposées dans le tableau 1²². La seconde (col. 2) est simplement celle de la plus ancienne occurrence avérée du type, qu'il s'agisse d'une empreinte (E), d'un dessin (Ds) ou d'une description d'érudit suffisamment explicite (Dc). Ce dernier mode de transmission, souvent négligé, nous apprend par exemple que le célèbre sceau équestre au gonfanon de Raoul I^{er} de Vermandois (c. 1115-1152) (fig. 1a) était déjà en service dix ans avant la date qui lui est traditionnellement assignée. La première date (col. 1), quant à elle, est une projection qui suppose une part de conjecture. Elle correspond soit à une annonce de scellement dans le texte d'un acte (A), laquelle indique que le sigillant usait déjà antérieurement d'un sceau²³, soit à des considérations historiques établissant un contexte précis pour la gravure de la matrice (H), soit encore à un essai de datation stylistique (S). Ainsi les premières mentions diplomatiques du *sigillum* de Raoul de Vermandois invitent-elles à le vieillir encore de dix ou quinze ans. Autre exemple : le sceau de Renaud II de Clermont (1101-1156/61), attesté par une empreinte plutôt tardive (fig. 2a), est déjà annoncé dans une chartre de 1115, ce qui, nous allons le voir, concorde avec l'interprétation de son motif emblématique.

20. Dans son *Traité*, M. Pastoureau fait sien la définition énoncée en 1946 par l'héraldiste français R. Mathieu, qui insistait sur le fait que « [c]ertains caractères distinguent nettement les armoiries du Moyen Âge des emblèmes préexistants » ; étaient pointés la nature familiale et héréditaire des armoiries, l'emploi d'un nombre très limité de couleurs et l'usage de l'écu comme support du blason (M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, *op. cit.* [n. 2], p. 13-14). Mais en rapport avec la phase d'apparition des armoiries, M. Pastoureau adopte un point de vue plus souple, qui relègue assez logiquement le critère d'hérédité au second plan : « [i]l n'y a d'armoiries qu'à partir du moment où le même personnage fait constamment représenter sur son écu ou sur sa bannière les mêmes figures et les mêmes couleurs pendant une période assez longue de sa vie » (*ibid.*, p. 301 ; voir aussi *id.*, « La naissance des armoiries », art. cité [n. 2], p. 104).

21. Voir les travaux cités *infra*, n. 31. Il est à noter qu'en Angleterre, se développe dès le milieu du XII^e siècle une vogue du sceau laïque décoré d'un motif animalier ou architectural, correspondant parfois à un emblème parlant (par exemple, un édifice pour la famille de « Newhouse ») et qui peut aussi se transmettre de génération en génération. On ne peut écarter tout rapport avec l'héraldique naissante, encore que les familles concernées appartiennent plutôt à la petite aristocratie. À titre d'exemples, voir les sceaux décrits (et bien datés à travers les actes qui les portent) in F. M. Stenton, *Documents Illustrative of the Social and Economic History of the Danelaw, from Various Collections*, Londres, 1920, p. 92, 256, 299, 305, 309 et 310.

22. Le lecteur trouvera dans le catalogue proposé en annexe le détail des arguments qui sous-tendent chacune de ces datations.

23. Sceau que je suppose alors avoir été le même que celui qui est documenté ultérieurement. C'est bien sûr une supposition risquée, qui doit impérativement être étayée par d'autres arguments, stylistiques ou historiques.

- Tableau 1 -
Sceaux emblématisés de la première moitié du XII^e siècle

Projections : mentions, etc.	Premier usage avéré	Sigillant	Emblème	Support(s)
1110/14 (A) 1120 (A)	1126 (Dc)	Raoul I ^{er} , comte de VERMANDOIS (c. 1115-1152)	écheté	gonfanon
1115 (A) 1105/20 (H)	c. 1130/50 ? (E)	Renaud II, comte de CLERMONT (et de VERMANDOIS) (1101-1156/61 ; Vermandois c. 1105-c. 1115)	écheté	gonfanon
-	1127/29 (Ds)	Hugues III Candavène, comte de SAINT-POL (1112/15-1144/45)	gerbes	(champ)
-	1137/38 (E)	Galeran II, comte de MEULAN (1118/20-1166)	écheté	bouclier
1139 (A)	1132/47 (E)	Enguerrand II, seigneur de COUCY (1132/33-1147)	chevronné	bouclier
-	1139/40 (E)	Galeran II, comte de MEULAN et de WORCESTER (1118/20-1166 ; Worcester 1138-1155)	écheté	gonfanon, bouclier, etc.
-	1140 (E)	Hugues I ^{er} , comte de RODEZ (1132-1156)	aigle	(champ)
c. 1130/40 (S)	1155 (E)	Bouchard, seigneur de GUISE (c. 1130-1156)	fretté (?)	bouclier
1138/41 (S)	1146/48 (E)	Gilbert de Clare, comte de HERTFORD (1136-1152 ; Hertford 1138)	chevronné	bouclier
1142 (A)	1146 (Dc)	Ives II, seigneur de NESLE, comte de SOISSONS (1131-1178 ; Soissons 1141-1178)	fascé	bouclier
-	1143/44 (E)	Baudouin I ^{er} de Redvers, comte du DEVON (1141-1155)	griffon	(champ)
-	1146/48 (Ds)	Gilbert Strongbow de Clare, comte de PEMBROKE (1138-1148)	chevronné	bouclier
-	1146 (E)	Raoul I ^{er} , comte de VERMANDOIS (1115/20-1152)	écheté	bouclier
1144/46 (H) 1146 (A)	1150 (E)	Raimond-Bérenger IV, comte de BARCELONE et de PROVENCE (1131-1162 ; Provence 1144)	palé	bouclier
1147 (A)	1149 (Ds)	Hugues Cholet, comte de ROUCY (1104/10-c. 1160)	choux	bouclier
1121/47 (S, H)	1150/53 (E)	Robert, comte de GLOUCESTER (1121/22-1147)	lion	(champ)
-	1130/49 (Ds)	Ebles, seigneur de MAULÉON et CHÂTELAILLON (c. 1130-c. 1170)	lion(ne)	(champ)

Sources : voir les notices détaillées en annexe.

Sigles des col. 1 et 2 : A = Annonce diplomatique ; Dc = Description ;
Ds = Dessin ; E = Empreinte ; H = Donnée historique ; S = Donnée stylistique.

Ceci posé, nous pouvons entamer un survol chrono-typologique des sceaux armoriés de la première moitié du XII^e siècle, en nous arrêtant déjà sur quelques-uns de ses enseignements. Je pense que les tout premiers sceaux peu ou prou héraldisés sont, *ex aequo*, celui de Raoul de Vermandois – depuis longtemps pressenti comme tel, mais non sans réserves²⁴ – et celui de son beau-père Renaud de Clermont – resté quant à lui dans l'ombre (fig. 1-2). L'un et l'autre sont en effet mentionnés dans des chartes des années 1110. Bien qu'il faille encore attendre pour découvrir leur iconographie (jusqu'en 1126 et 1130/50 respectivement), on peut être certain qu'il s'agit, dès ce moment, des insignes que nous connaissons. En effet, leur type, mais aussi, et surtout, les données héraldiques et historiques qui leur sont associées, corroborent une chronologie haute. Ce qu'il faut bien observer, c'est que ces deux insignes, malgré l'énorme fossé qui les sépare sur le plan plastique, présentent des images remarquablement similaires. Les deux princes sont figurés à cheval, au pas de majesté vers la droite, et portent à l'épaule des bannières quasiment identiques, c'est-à-dire pourvues d'un gonfanon *échiqueté* (marqué d'un damier, à neuf carreaux pour l'un, à seize pour l'autre) et prolongé par trois longues flammes. On reconnaît le modèle équestre promu par le roi d'Angleterre Henri I^{er} entre 1100 et 1114/21²⁵. Quant au gonfanon, il montre le fameux *échiqueté* « de Vermandois ». Renaud de Clermont se permet de l'afficher parce qu'il a épousé Adèle de Vermandois († vers 1124), la mère du futur Raoul I^{er}, autour de 1105. Héritière du Vermandois, veuve depuis 1102 du capétien Hugues le Grand, fils du roi Henri I^{er}, Adèle gouvernait alors la principauté en son nom propre²⁶. Son fils semble avoir atteint l'âge de la majorité dès 1109²⁷, mais il dut encore attendre plusieurs années avant d'arracher son émancipation à sa mère et à son parâtre, qui avaient manifes-

24. Non seulement la datation traditionnelle de l'empreinte qui servait jusqu'ici de référence (« vers 1135 ») n'était pas assurée, mais l'état d'usure de cette empreinte pouvait laisser un doute quant à la présence d'un *échiqueté* sur le gonfanon. À cela s'est ajoutée une hésitation persistante à reconnaître dans les occurrences précoces de l'*échiqueté* un authentique motif héraldique plutôt qu'un simple motif ornemental : voir M. Pastoureau, *Traité d'héraldique, op. cit.* (n. 2), p. 31, n. 41, dont les doutes ont été encore amplifiés par N. Civel, *La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, 2006 (Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge, 5), p. 266-269. Ce scepticisme n'a pourtant pas lieu d'être ; l'argumentation de N. Civel porte complètement à faux.

25. Type à la lance, au pas de majesté (remplacé entre 1114 et 1121 par un type à l'épée) : P. Chaplais, « Seals and original charters of Henry I », *English Historical Review* 75, 1960, p. 260-275. Sur l'imitation généralisée des sceaux équestres des souverains anglo-normands : J.-F. Nieuw, art. cité (n. 15), p. 110-113.

26. Voir, faute de mieux, H. de Luçay, *Le comté de Clermont en Beauvaisis. Études pour servir à son histoire*, Paris, 1878, p. 11-12. Le Vermandois, malheureusement, attend toujours son historien.

27. J. Dufour, *Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137)*, t. 1, Paris, 1992 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), p. 64-67, n° 32 : Raoul porte le titre de seigneur de Péronne.

tement pris goût au pouvoir²⁸. L'étrange gémellité des deux premiers sceaux armoriés d'Occident est donc l'expression visuelle, sur un symbole d'autorité particulièrement signifiant, d'une « rivalité mimétique » entre un beau-père et son pupille²⁹. Je reviendrai plus loin sur les conséquences de cette observation pour l'interprétation de l'emblème vermandisien. Pour l'instant, retenons que le plus ancien motif héraldique véhiculé par les sceaux apparaît sur des bannières princières dans la deuxième décennie du XII^e siècle.

Les sceaux du fils et du mari d'Adèle de Vermandois sont un peu isolés. Il faut attendre la fin des années 1120 pour revoir un sceau héraldisé – assez primitivement de surcroît, sous la forme de gerbes d'avoine placées entre les pattes du cheval d'Hugues III Candavène, comte de Saint-Pol (1112/15-1144/45) (fig. 3). En outre, lorsque les exemples se font un peu moins rares, dans les années 1130 et 1140, la mode sigillaire a changé : le type équestre « à l'épée » tend à supplanter le vieux type « à la lance ». Ce changement implique une migration des signes héraldiques vers d'autres supports que les bannières, en particulier les boucliers, que les graveurs prennent justement l'habitude de représenter non plus vus de l'intérieur, mais de profil, devant le cavalier, ce qui laisse une chance d'apercevoir une moitié de leur décor. Les seules matrices armoriées datées avec certitude des années 1130, celles du magnat anglo-normand Galeran II de Beaumont († 1166), illustrent en quelque sorte une transition. Comte de Meulan depuis 1118, Galeran utilise au milieu des années 1130 une matrice équestre « à l'épée » d'une grande finesse, qui montre déjà un bouclier chargé de minces traits formant un *échiqueté* (fig. 4). Promu comte de Worcester par le roi Étienne en 1138, Galeran se fait alors graver un sceau biface (à l'épée d'un côté, à la lance de l'autre) marqué, côté Worcester, d'un *échiqueté* qui figure tant sur le gonfanon que sur le bouclier, le tapis de selle et même le vêtement du cavalier (fig. 5). Cinq ou six autres témoins sigillaires qui remontent sans doute aussi aux années 1130 comportent également des boucliers armoriés. Ils proviennent de barons implantés dans l'est de la Picardie – à savoir les sires Enguerran II de Coucy (1132/33-1147) et Bouchard de Guise (c. 1130-1156), ainsi que le comte de Roucy Hugues Cholet (1104/10-c. 1160) (fig. 6-8) – et de magnats anglo-normands – les deux Gilbert de Clare, comtes de Hertford (1138-1152) et de Pembroke (1138-1148) (fig. 22-23). Sur certains de ces sceaux, le cavalier faisant mouvement vers la

28. Le litige familial ne fut réglé par le roi de France qu'en 1120 : C. Hémeré, *Augusta Viromanduorum vindicta et illustrata*, Paris, 1643, Preuves, p. 39-40.

29. L'expression renvoie aux thèses philosophiques de René Girard, judicieusement invoquées dans des contextes emblématiques similaires par L. Macé, *Auctoritas et memoria. Représentations et pratiques sigillaires au sein de la maison raimondine (XII^e-XIII^e siècles)*, mémoire d'habilitation inédit de l'Université de Toulouse II, 3 vol., Toulouse, 2014.



FIG. 1a-b. – Premier sceau de Raoul I^{er} de Vermandois (a), réutilisé par son fils Raoul II (b). Moulage. Ø 80 mm (AN, Sc./AN, n° 1010). – Dessin, vers 1700 (BNF, ms. fr. 20370, p. 59).



FIG. 2a-b. – Sceau de Renaud II de Clermont (a), réutilisé par son fils Raoul (b). Moulages. Ø 55 mm (AN, Sc./AN, n° 1041, et Sc./Normandie, n° 33).

gauche en tenant son bouclier de côté, on peut voir l'entière de l'écu. Élément intéressant, Raoul I^{er} de Vermandois se ralliera à la nouvelle mode avant 1146, en adoptant une seconde matrice sur laquelle il apparaît muni d'une épée et d'un bouclier chargé de son *échiqueté* (fig. 9). Appartiennent également aux années 1140 les types équestres d'Ives II de Nesle, comte de Soissons (1141-1178), et de Raimond-Bérenger II, comte de Barcelone (1131-1162) et, à partir de 1144, de Provence (fig. 10 et 17).

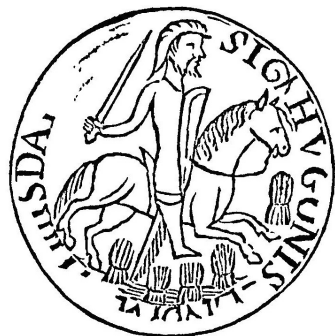


FIG. 3. – Sceau d'Hugues III de Saint-Pol. Gravure de 1788 [Ø 60 mm] (J.-F. Nieus, art. cité [n. 72], p. 201).



FIG. 4a-b. – Premier sceau de Galeran II de Meulan. Moulage. Ø 87 mm (AN, Sc./AN, n° 716).

Une dernière manière de faire, assez méconnue, suppose de renoncer au prestigieux type équestre, puisqu'elle laisse l'emblème héraldique envahir entièrement le champ du sceau. Jusqu'à présent, les tout premiers témoins de cet usage enregistrés par les héraldistes étaient les sceaux en navette, attestés dans les années 1150, de Richard de Lucy (c. 1130-1179) et de Rohaise de Clare, comtesse de Lincoln (1147/48-après 1167), respectivement chargés du brochet déjà évoqué (fig. 15) et du *chevronné* des Clare³⁰. En fait, plusieurs emblèmes zoomorphes ont été valorisés de la sorte dès les années 1140, sinon avant cela : le comte de Rodez Hugues I^{er} (1132-1156) possède une matrice frappée d'une aigle en 1140 ; Baudouin I^{er} de Redvers, comte du Devon (1141-1155), en acquiert une représentant un griffon avant 1144 ; Robert, comte de Gloucester (1121-1147), fils illégitime du roi Henri I^{er}, arbore un lion (« passant ») sur un sceau impossible à dater avec précision ; le baron poitevin Ebles de Mauléon (c. 1130-c. 1170) use aussi d'un sceau figurant un lion (« rampant ») pour valider un acte daté entre 1130 et 1149 par ses récents éditeurs

30. Richard de Lucy : voir à présent N. Vincent, art. cité (n. 19), p. 20-21, à compléter par BL, ms. Lansdowne 203, f. 19, n° 5 (copie d'un acte de [1148-1152], avec dessin d'une empreinte partielle), et G. F. Warner et H. J. Ellis, *Facsimiles of Royal and Other Charters in the British Museum*, t. 1, Londres, 1903, n° 34 (original scellé [c. 1153 ?]). – Rohaise de Claire : J. H. Round, « The introduction of armorial bearings into England », *Archaeological Journal* 51, 1894, p. 43-48, à la p. 45 (gravure) ; S. M. Johns, *Noblewomen, Aristocracy and Power in the Twelfth-Century Anglo-Norman Realm*, Manchester-New York, 2003, p. 212-213, n° 49 (il s'agit du second sceau de Rohaise, probablement gravé en 1156 à la mort de son premier mari Gilbert de Gand).



FIG. 5. – Second sceau, biface, de Galeran II de Meulan-Worcester.
Moulage. Ø 90 mm (AN, Sc./AN, n° 715).



FIG. 6. – Sceau d'Enguerran II de Coucy. Empreinte. Ø 50 mm (Troyes, AD Aube, 3 H 107 ; photo N. Mazières).



FIG. 7. – Sceau d'Hugues de Roucy. Empreinte. Ø 55 mm (Luxembourg, AN, St-Hubert, A-XLI-1-7 ; photo T. Salemme).



FIG. 8. – Sceau de Bouchard de Guise. Moulage. Ø 52 mm (AN, Sc./Picardie, n° 369).



FIG. 9. – Second sceau de Raoul I^{er} de Vermandois.
Moulage. Ø 70 mm (AN, Sc./Picardie, n° 38).



FIG. 10. – Sceau d'Ives II de Nesle-Soissons.
Moulage. Ø 70 mm (AN, Sc./Picardie, n° 33).

(fig. 11-14). Parfois en navette, mais le plus souvent circulaires comme les sceaux équestres, et de même diamètre qu'eux, ces insignes sont donc une authentique alternative au modèle classique. Ils semblent refléter une réelle vogue des « totems » animaliers dans certaines sphères au milieu du XII^e siècle. Ils restent fréquents dans les décennies suivantes, tout particulièrement dans le monde anglo-normand³¹.

Au terme de ce bref survol, les grands traits de la « phase d'apparition » des armoiries telle que l'a décrite M. Pastoureau restent globalement inchangés. Les balises chronologiques sont confirmées. Il faudrait tout au plus décaler le processus d'une ou deux décennies pour le faire démarrer dans les années 1100-1110. L'*échi-queté* de Vermandois prend ainsi quelques rides, mais ce n'est pas vraiment une grosse surprise. L'antériorité des bannières sur les boucliers en tant que support privilégié des armoiries se vérifie également, du moins à en croire le témoignage des sceaux. Concernant les figures héraldiques, on observe que les principales composantes du système classique sont en place dès le milieu du XII^e siècle. Les pièces et les partitions géométriques (chevrons, fasces, bandes, pals, *échi-queté*, etc.) semblent bénéficier d'une légère antériorité sur les meubles naturalistes de type végétal (gerbes des Candavène, choux des Roucy) et animalier (les deux animaux phares, l'aigle et le lion, occupent déjà le terrain, mais sans monopole). Là non plus, rien de fondamentalement nouveau. Les grandes leçons à tirer du corpus renouvelé des plus vieux sceaux emblématisés se situent à d'autres niveaux – notamment, selon moi, au niveau de la géographie des origines.

2. MONOGENÈSE OU POLYGENÈSE ?

Où sont nées les armoiries ? M. Pastoureau nous met en garde contre les nombreuses théories, anciennes et modernes, qui veulent attribuer l'invention du système héraldique à une zone précise de l'Occident. Toujours suspectes de nationalisme ou de régionalisme, elles seraient invariablement mal étayées sur le plan scientifique. Lui-même, après D. L. Galbreath, défend l'idée d'un bourgeonnement généralisé et à peu près concomitant, un peu partout dans l'Occident latin, d'emblèmes divers qui vont se transformer en armoiries selon des rythmes et des modalités variables selon les régions. « C'est un fait général de civilisation dont il serait vain de vouloir préciser le berceau géographique », conclut-il dans la deuxième

31. D. Power, « The declaration on the Norman Church (1205): a study in Norman sigillography », in *Seals and their Context...*, *op. cit.* (n. 19), p. 35-63, à la p. 38 ; N. Vincent, art. cité (n. 19), p. 20. Voir aussi *supra*, n. 21, et *infra*, n. 49 et suivantes.



FIG. 11. – Sceau d'Hugues I^{er} de Rodez. Moulage. Ø 59 mm (AN, Sc./Rouergue, n° 1).



FIG. 12. – Sceau de Robert de Gloucester, réutilisé par son fils. Empreinte. Ø 75 mm (Cardiff, NL Wales, Penrice-Margam Deeds, n° 20).



FIG. 13. – Sceau de Baudouin I^{er} de Redvers, comte du Devon. Empreinte. Ø 70 mm (Cambridge, King's College, SJP 22).



FIG. 14. – Sceau d'Ebles de Mauléon. Dessin, vers 1700 [67 x 47 mm ?] (BNF, ms. lat. 5480/1, p. 192).



FIG. 15. – Sceau de Richard de Lucy. Empreinte. 85 x 50 mm (BL, Campbell charters, n° XIV.24).

édition de son *Traité*³². Il propose pourtant deux cartes qui semblent refléter une réalité bien différente : fixant la diffusion des armoiries en France en 1180, puis en 1200, elles révèlent une très forte concentration au nord de la Seine³³. Cette

32. M. Pastoureau, *Traité d'héraldique, op. cit.* (n. 2), p. 299-300.

33. *Ibid.*, p. 303.

abondance notoire d'armoiries dans le nord de la France au XII^e siècle est à l'origine de la réputation de « berceau de l'héraldique » qui reste malgré tout attachée à la région dans l'esprit des spécialistes de la période³⁴. Ce titre serait-il usurpé ? C'est bien l'avis de N. Civel, qui, dans sa thèse sur la noblesse de l'Île-de-France au XII^e siècle, emboîte le pas à M. Pastoureau et dénie toute antériorité à l'héraldique septentrionale³⁵.

Reprenons la question. Le matériau sigillaire nous invite, me semble-t-il, à distinguer deux temps et deux échelles, avec un moment-pivot qui se situerait dans les années 1140. Les sceaux armoriés de la première moitié du siècle, tout d'abord, s'agglutinent de façon saisissante dans deux zones bien précises de l'Occident médiéval : à trois exceptions près (je vais y revenir), ils proviennent ou bien du nord de la France, ou bien du sud de l'Angleterre (fig. 16).

Le « foyer » insulaire a été identifié et reconnu de longue date³⁶. Dès le XIX^e siècle, les héraldistes et historiens britanniques ont commenté les sceaux spectaculaires laissés par les grandes familles de Clare et de Meulan-Leicester, alliées du roi Étienne (1135-1154) au début de la guerre civile qui a marqué son règne. Mais des magnats passés dans le camp opposé, celui de l'impératrice Mathilde et de son fils Henri Plantagenêt, ont aussi adopté la nouvelle mode, comme le montrent les sceaux zoomorphes de Robert de Gloucester et Baudouin de Redvers. À cet égard, l'absence de nobles normands parmi les premiers porteurs d'armoiries pourrait surprendre³⁷.

L'autre « foyer », en France septentrionale, restait jusqu'à présent plutôt mal appréhendé, même si, on vient de le rappeler, l'entre-Seine-et-Meuse a la réputation d'être une terre d'élection précoce de l'héraldique. Il faut donc insister sur la consistance de ce « foyer » français. Inscrit dans un axe formé par l'Artois et l'est de la Picardie, il prend même des allures de microcosme à travers un petit agrégat d'occurrences aux confins du Vermandois et de la Champagne (Nesle-Soissons, Coucy, Roucy). Du reste, les premiers porteurs d'armoiries de la région appar-

34. F. Mazel, *Féodalités. 888-1180*, Paris, 2010, p. 630 : « Ce phénomène se perçoit de manière simultanée dans plusieurs foyers différents (Flandre, Picardie, Île-de-France, Lorraine), tous situés au nord de la France, dans la grande région des tournois. Les armoiries se seraient ensuite diffusées, à partir du milieu du XII^e siècle, aux régions occidentales et méridionales. »

35. N. Civel, *op. cit.* (n. 24), p. 266-269.

36. Surtout depuis l'étude pionnière de W. S. Ellis, *The Antiquities of Heraldry*, Londres, 1860. En dernier lieu, voir les importants travaux de D. Crouch : *The Image of Aristocracy in Britain (1000-1300)*, Londres-New York, 1992, p. 220-242 ; « The historian, lineage and heraldry, 1050-1250 », in *Heraldry, Pageantry and Social Display in Medieval England*, P. Coss et M. Keen éd., Woodbridge, 2002, p. 17-37 ; *The Birth of Nobility. Constructing Aristocracy in England and France, 900-1300*, Harlow, 2005, p. 156-162.

37. Les premiers sceaux emblématisés en provenance de Normandie seraient ceux de Richer II de L'Aigle (1118-1176) et Engelger de Bohun (c. 1130-1175), dans les années 1150. Voir *infra*, n. 46.

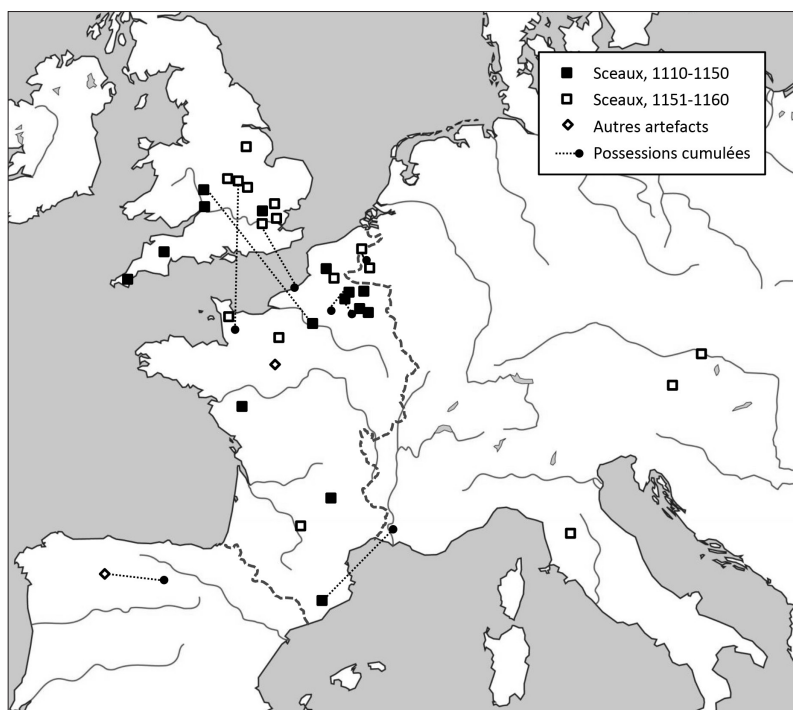


FIG. 16. – Distribution géographique des emblèmes attestés jusqu'en 1160
(Sources : voir n. 46, 73 et 75, et notices en annexe).

tiennent tous à un même milieu aristocratique, celui des princes et des grands barons, étroitement liés les uns aux autres par la parenté, les fidélités partagées et les relations de voisinage. Il suffit de citer quelques-uns de leurs mariages pour s'en convaincre : Hugues III de Saint-Pol épouse la fille de Renaud II de Clermont et d'Adèle de Vermandois vers 1127, et Enguerran II de Coucy une nièce de Raoul I^{er} de Vermandois en 1132³⁸. Précisons aussi, en anticipant un peu, que les liens du sang jettent des ponts significatifs entre les « foyer » français et anglais, lesquels ne font finalement qu'un du point de vue sociologique : Raoul de Vermandois est l'oncle maternel de Galeran de Meulan, tout comme Renaud II de Clermont est

38. J.-F. Nieu, *Un pouvoir comtal entre France et Flandre : Saint-Pol, 1000-1300*, Bruxelles, 2005 (Bibliothèque du Moyen Âge, 23), p. 80 ; D. Barthélemy, *Les deux âges de la seigneurie banale : pouvoir et société dans la terre des Sires de Coucy, milieu XI^e-milieu XIII^e siècle*, Paris, 1984 (Publications de la Sorbonne. Série Histoire ancienne et médiévale, 12), p. 99.

l'oncle de Gilbert de Clare (lui-même beau-frère de Galeran)³⁹. L'étroitesse des relations entre tous ces individus et leur appartenance à des réseaux communs sont encore illustrées par l'histoire politique : en 1152, à la mort du comte de Vermandois, la tutelle de ses enfants sera confiée par le roi de France à Galeran de Meulan et Ives II de Nesle⁴⁰.

Du décryptage des sceaux pourrait donc émerger une hypothèse radicale : celle d'une éclosion extrêmement circonscrite, presque locale, de l'héraldique, dans l'espace physique et social qu'occupaient la haute aristocratie vermandisienne et son réseau de parenté. L'insigne précoce de Raoul I^{er} de Vermandois apparaîtrait dès lors comme un jalon d'une pertinence remarquable. Mais tout cela n'est-il pas une illusion provoquée par notre dépendance totale envers les sceaux⁴¹ ? Au milieu du XII^e siècle, en effet, l'usage du sceau n'est inscrit dans les mœurs de la noblesse laïque qu'entre Loire et Rhin ; et encore, il reste l'apanage des franges supérieures de ce groupe⁴². Inutile, donc, de chercher des sceaux armoriés là où ils ne pouvaient exister. Il faut toutefois nuancer le propos. J'ai pu montrer ailleurs que, dès les années 1130, le scellement aristocratique avait pris son essor dans tout le monde anglo-normand, identifié comme son épigone originel, et s'était déjà étendu aux régions frontalières, depuis la Bretagne jusqu'à la Flandre⁴³. Au sein de cette vaste aire, l'usage du sceau était devenu accessible aux seigneurs de rang moyen⁴⁴. En 1150, il avait encore considérablement progressé. À ce stade, sur le continent, l'Artois et l'est de la Picardie ne représentaient donc plus qu'une portion, assez périphérique même, de l'espace à l'intérieur duquel les sceaux laïques s'étaient déjà multipliés. On pourra certes toujours avoir un doute concernant l'Angleterre, mais le petit « foyer » héraldique du nord de la France se singularise suffisamment pour être admis comme une réalité objective. Cette réalité ressort aussi en creux des études disponibles sur la diffusion des armoiries dans les régions adjacentes, qui

39. Pour l'ascendance maternelle de Galeran de Meulan, voir D. Crouch, *The Beaumont Twins. The Roots and Branches of Power in the Twelfth Century*, Cambridge, 1986 (Cambridge studies in medieval life and thought), p. 10-12. Gilbert de Clare a épousé Isabelle de Beaumont, sœur de Galeran, dans les années 1130 : *ibid.*, p. 32.

40. *Ibid.*, p. 71, et W. M. Newman, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e-XIII^e s.). Leurs chartes et leur histoire*, t. 1, Paris, 1971 (Publications de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, 27), p. 28.

41. Cette crainte a déjà été exprimée par certains auteurs, comme A. Ailes, « Heraldry in twelfth-century England: the evidence », in *England in the Twelfth Century. Proceedings of the 1988 Harlaxton Symposium*, D. Williams éd., Woodbridge, 1990, p. 1-16, à la p. 6.

42. J.-L. Chassel, « L'usage du sceau au XII^e siècle », in *Le XII^e siècle. Mutations et renouveau en France dans la première moitié du XII^e siècle*, F. Gasparri éd., Paris, 1994 (Les cahiers du Léopard d'or, 3), p. 61-102, aux p. 66-68. Au cœur de l'Empire, seuls les ducs et quelques comtes scellent déjà.

43. J.-F. Nieus, art. cité (n. 15), p. 97-123.

44. D'autres régions le connaissaient déjà (Aquitaine, Champagne, Bourgogne et Empire), mais tendaient encore à le réserver aux princes.

montrent bien que la généralisation du sceau dans la seconde moitié du XII^e siècle ne s'accompagne pas instantanément d'une efflorescence de signes armoriaux, celle-ci se produisant plutôt après 1180-1200⁴⁵.

Le bourgeonnement héraldique qui se produit des deux côtés de la Manche – d'abord en France du Nord, en Angleterre ensuite – durant la première moitié du XII^e siècle serait donc bien un « fait régional », à interpréter dans son environnement propre. Pourtant, à partir des années 1140, s'opère un changement d'échelle radical, et relativement soudain, puisqu'il se marque déjà nettement dans le relevé de la quinzaine de sceaux armoriés attestés durant la seule décennie 1150-1160 (tableau 2)⁴⁶.

45. Ponthieu : M. Popoff, « Apparition et diffusion des armoiries : l'exemple du Ponthieu », in *Les origines des armoiries...*, *op. cit.* (n. 2), p. 107-115. – Picardie et Île-de-France : B. Bedos-Rezak, « L'apparition des armoiries sur les sceaux en Île-de-France et en Picardie (v. 1130-1230) », in *Les origines des armoiries...*, *op. cit.* (n. 2), p. 23-41 [repris in B. Bedos-Rezak, *Form and Order in Medieval France. Studies in Social and Quantitative Sigillography*, Aldershot, 1993 (Variorum Reprints), art. VII] ; N. Civel, *op. cit.* (n. 24), p. 264-272. – Champagne : A. Baudin, *op. cit.* (n. 17), p. 349-358. – Voir également les statistiques globales de L. Jéquier, « Début et développement de l'emploi des armoiries dans les sceaux », in *XV Congreso internacional de las ciencias genealogica y heraldica, Madrid, 19-25 septiembre 1982*, t. 2, Madrid, 1983, p. 317-343, ainsi que les cartes des plus anciennes armoiries « françaises » en 1180 et 1200 in M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, *op. cit.* (n. 2), p. 303.

46. La liste traditionnelle des sceaux armoriés de la période est donnée par D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 23 et 31. Après vérifications, j'en retranche le sceau du duc de Saxe et de Bavière Henri le Lion (rejeté avec de solides arguments par A. Rabbow, « Zum Wappen Heinrichs des Löwen », *Braunschweigisches Jahrbuch für Landesgeschichte* 93, 2012, p. 167-180), celui du roi de Navarre Sanche VI (dont la tradition est très problématique : F. Menéndez Pidal de Navascués, M. Ramos Aguirre et E. Ochoa de Olza Eguiraun, *Sellos medievales de Navarra. Estudio y corpus descriptivo*, Pampelune, 1995, p. 103, n° 1/1), ainsi que celui du comte de Maurienne-Savoie Humbert III (voir *supra*, n. 17). J'y ajoute par contre le troisième sceau du baron anglo-normand Roger de Mowbray (dont les lys, tenus pour un simple ornement personnel par P. D. A. Harvey et A. Mc Guinness, *op. cit.* [n. 17], p. 47, sont traités à juste titre comme un emblème personnel par A. Ailes, art. cité [n. 41], p. 5), le sceau de Richer II de L'Aigle (BNF, ms. lat. 5464/1, n° 1, attribué à Richer II par D. Power, art. cité [n. 31], p. 38 et 51, n. 42 ; Blois, AD Loir-et-Cher, 11 H 27 : acte de Richer en 1155, jadis scellé), le premier sceau du comte de Toulouse Raimond V (connu par des descriptions anciennes : L. Macé, *op. cit.* [n. 29], t. 1, p. 29-31, et t. 2, p. 447 et 450), le sceau d'Engelger de Bohun (BNF, ms. lat. 5441/2, p. 33 : dessin du XVII^e siècle, d'après un acte que ses témoins permettent de situer entre 1151 et 1157, montrant une bande qui préfigure la *bande coticée* de cette grande famille anglo-normande), le sceau de Walter fitz Robert (commenté *infra*, n. 121), le sceau armorial d'Alice de Gand, comtesse de Northampton (W. de Gray Birch, *Catalogue of Seals in the Department of Manuscripts in the British Museum*, t. 3, Londres, 1894, p. 475, n° 13239, et pl. 1 en fin de volume ; pour la date, voir F. M. Stenton, *op. cit.* [n. 21], p. 142-143, n° 205, et p. 280-281, n° 377, ainsi que S. M. Johns, *op. cit.* [n. 30], p. 131 et 221, n° 92), le sceau de Richard de Canville (G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, p. 20, n° 160 ; pour un exemplaire daté entre 1156 et 1162, voir N. Vincent, art. cité [n. 19], p. 31, n. 120) et, enfin, le premier sceau de Rasse IV de Gavere (AGR, Sc., n° 17253 : empreinte de 1166 montrant un type équestre à gauche archaïsant, qui présente des similitudes formelles avec le premier sceau du comte de Flandre Philippe d'Alsace, gravé en 1157 ; voir E. Warlop, « *Ung double tressoir floureté de sinople. De wapens van de huizen van Gavere en van Rumigny* », *Miscellanea archivistica* 32, 1982, p. 5-23, aux p. 5-7).

- Tableau 2 -
Sceaux emblématisés des années 1150

Date	Sigillant	Emblème	Support(s)
1148/52 (Ds)	Richard de Lucy (c. 1130-1179)	brochet	(champ)
1152 (E)	Guelf VI, duc de SPOLÈTE et marquis de TOSCANE (1152-1173 ; † 1191)	lion	bouclier, gonfanon
1154/55 (E)	Roger de Mowbray (1138-1188)	lys	bouclier, casque, bliaud, tapis de selle
1155 (A)	Richer II de L'AIGLE (1118-1176)	aigle	(champ)
avant 1156 (E)	Guillaume Plantagenêt (c. 1150-1164)	lion	bouclier, housse
1154/56 (Dc, H)	Raimond V, comte de TOULOUSE (1148-1194)	croix « de Toulouse »	bouclier
1156 (E)	Henri II, marquis puis duc d'AUTRICHE (marquis 1141, duc 1156-1177)	aigle	bouclier
c. 1156 (H)	Rohaise de Clare, comtesse de LINCOLN (1147/48-apr. 1167)	chevronné	(champ)
1151/57 (Ds)	Engelger de BOHUN (c. 1130-1175)	bande	bouclier
1158 (E)	Baudouin IV, comte de HAINAUT (1121-1171)	chevronné	bouclier
1159 (E)	Ottokar III, marquis de STYRIE (1129-1164)	panthère	bouclier
c. 1147/60 (E, H, S)	Walter fitz Robert, seigneur de LITTLE DUNMOW (c. 1147-1198)	chevronné	bouclier, tapis de selle, housse
c. 1155/60 (E)	Alice de Gand, comtesse de NORTHAMPTON (1153-1185)	chevronné	(champ)
1150/62 (E, H)	Anselme Candavène, seigneur d'ENCRE et LUCHEUX (1144/45-1164 ; comte 1164-1174)	gerbes	tapis de selle
1156/62 (E)	Richard I ^{er} de Canville (av. 1129-1176)	lion(ne) ou autre animal	(champ)
1156/66 (E, H, S)	Rasse IV, sire de GAVERE et CHIÈVRES (1156-1186/90)	lys	bouclier

Sources : voir n. 30, 46, 55 et 121.

Certes, la sphère septentrionale reste très présente. Dans le monde anglo-normand, l'engouement de la famille de Clare pour les matrices héraldisées se confirme⁴⁷ et commence doucement à se communiquer aux proches du souverain Plantagenêt⁴⁸. On observe même un premier élargissement social de la pratique juste en-deçà du niveau des grands magnats, chez certains administrateurs et barons normands de moindre stature, mais en général proches du pouvoir royal, qui adoptent volontiers des emblèmes naturalistes dans la veine de ceux de Robert de Gloucester et Baudouin de Redvers. Le cas de Richard de Lucy a déjà été cité. D'autres *curiales* d'Henri II s'affichent dès les années 1150 avec des motifs animaliers ou végétaux gravés sur des sceaux de grandes dimensions, tantôt « parlants » (aigle de Richer de L'Aigle, loup de Guillaume Louvel d'Ivry⁴⁹, vesces de Guillaume de Vesci⁵⁰), tantôt de signification moins transparente (griffon de Geoffroy de Clinton⁵¹, félins de Richard de Canville et Robert de Caux⁵², oiseaux

47. Précisons que Richard de Lucy en fait un peu partie en qualité de beau-père de Walter fitz Robert, un cousin de Gilbert Strongbow de Clare qui possède lui-même un sceau héraldisé vers le milieu du XII^e siècle (voir *infra*, n. 121).

48. Comme en témoigne le sceau de Guillaume Plantagenêt, frère cadet du roi Henri II, qui est contemporain de la plaque funéraire héraldisée de leur père Geoffroy Plantagenêt : N. Vincent, art. cité (n. 19), p. 18-19.

49. D. Power, art. cité (n. 31), p. 38 et 51, n. 42. Le sceau de Guillaume Louvel d'Ivry († 1162) est erronément daté de 1216 dans L. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. 1, Paris, 1863, p. 642, n° 2625.

50. Guillaume de Vesci (1157-1183), shérif du Northumberland, richement fieffé dans le nord de l'Angleterre, était le fils d'Eustache fitz Jean et de Béatrice de Vesci, dont il reprit le nom : K. S. B. Keats-Rohan, *Domesday Descendants. A Prosopography of Persons occurring in English Documents, 1066-1166. II: Pipe Rolls to Cartae baronum*, Woodbridge, 2002, p. 769. Son sceau, connu par une bonne empreinte du début des années 1160, montre un plant de vesce qui occupe toute la surface du champ circulaire : Durham, University Library, Durham Cathedral Muniments, 4.2.Spec.3 (pour la datation de cet acte, voir E. Bateson, *A History of Northumberland*, t. 2, Newcastle-Londres, 1895, p. 229-230). Les vesces apparaissent à nouveau, aux côtés d'autres motifs, sur les sceaux de son fils et de sa belle-fille : H. Laing, *Descriptive Catalogue of Impressions from ancient Scottish Seals*, Édimbourg, 1850, p. 138-139, n° 830 et 832, et pl. VI, n° 4-5.

51. Geoffroy II de Clinton (c. 1135-c. 1175), chambrier du roi Étienne (D. Crouch, « Geoffrey de Clinton and Roger, earl of Warwick: new men and magnates in the reign of Henry I », *Bulletin of the Institute of Historical Research* 55, 1982, p. 113-124) utilise dans les années 1150 un sceau très semblable à celui du comte de Devon Baudouin de Redvers, représentant un griffon combattant un autre quadrupède : H. E. Salter, *Facsimiles of early Charters in Oxford Muniment Rooms*, Oxford, 1929, n° 71 ([1146-1153]) ; L. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. 3, Paris, 1868, p. 283, n° 10115 (1158).

52. Robert II de Caux (c. 1130-c. 1167), seigneur de Laxton, gardien des forêts royales du Nottinghamshire (K. S. B. Keats-Rohan, *op. cit.* [n. 50], p. 373), use sous Henri II d'un sceau marqué d'un lion passant : R. H. Ellis, *Catalogue of Seals in the Public Record Office. Personal Seals*, t. 2, Londres, 1981, p. 21, n° P 1147 (acte édité par F. M. Stenton, *op. cit.* [n. 21], p. 378-379, n° 522). Son fils Robert III et son parent Hugues de Caux font de même vers 1170 : R. H. Ellis, *op. cit.* [n. 52], t. 2, p. 21, n° P 1148 ; TNA, DL 25/2409 (éd. F. M. Stenton, *op. cit.* [n. 21], p. 381-382, n° 527).

de proie d'Hugues de Plugenet⁵³ et Jean de Subligny⁵⁴, etc.). Redisons-le, la plupart de ces motifs se transmettront tels quels aux générations suivantes, ce qui pousse à les regarder comme des signes héraldiques ou proto-héraldiques. Ailleurs sur le continent, on remarque surtout que deux princes voisins du « foyer » picard, en l'occurrence Baudouin IV de Hainaut (1121-1171) et le comte de Flandre Philippe d'Alsace (1157-1191), qui a épousé l'héritière du Vermandois, font graver leurs armoiries sur leur sceau autour de 1160⁵⁵.

Néanmoins, le fait marquant des années 1150 en termes de géographie héraldique est sans conteste l'entrée en scène du sud de l'Europe. Cet élargissement est en réalité annoncé par trois sceaux des années 1140, individuellement très isolés dans leurs régions d'origine, mais qui n'en constituent pas moins des relais importants : ce sont d'une part les sceaux zoomorphes d'Ebles de Mauléon et Hugues I^{er} de Rodez (fig. 11 et 14), et d'autre part l'insigne équestre de Raimond-Bérenger IV de Barcelone-Provence, marqué du *palé* de sa maison (fig. 17). D'autres apparaissent au compte-gouttes dans les années 1150. En Occitanie, comme l'a récemment démontré L. Macé, le jeune comte de Toulouse Raimond V (1148-1194), autre grand acteur de la politique régionale, ennemi du Barcelonais, imite celui-ci autour de 1155 en faisant graver la célèbre croix « de Toulouse » sur ses monnaies et sur la matrice de son sceau⁵⁶ (fig. 18). Dans le sud de l'Empire, de part et d'autres des Alpes, trois ducs se dotent successivement d'un sceau marqué d'un emblème animalier : d'abord le duc de Spolète et marquis de Toscane Guelf VI (1152-1173) en 1152, puis le marquis Henri II Jasomirgott (1148-1177) au moment où l'Autriche est

53. Hugues de Plugenet (Pleugunec) (c. 1140-c. 1190), seigneur de Headington (K. S. B. Keats-Rohan, *op. cit.* [n. 50], p. 639) a possédé deux matrices à l'aigle. La première, dont le graphisme n'évoque certes pas encore les aigles héraldiques, est attestée dans les années 1150 : H. E. Salter, *op. cit.* (n. 51), n° 50.

54. Jean de Subligny (c. 1150-c. 1193), originaire de l'Avranchin, membre de l'entourage d'Henri II depuis ses débuts comme duc, fut gratifié de la baronnie bretonne de Dol-Combour en 1164 : J. Everard, *Brittany and the Angevins. Province and Empire, 1158-1203*, Cambridge, 2000, p. 83-84 et 211-212 ; D. Power, *The Norman Frontier in the Twelfth and Early Thirteenth Centuries*, Cambridge, 2004, p. 518-519, n° 28. Il possédait à cette époque un sceau figurant un oiseau de proie vu de profil droit : BNF, ms. lat. 5476, p. 33, 92-93 et 98, avec dessin à la p. 33. Le même motif orne dans les années 1170 le premier sceau de son fils Hasculf ; on le retrouve aussi sur l'insigne de sa belle-fille Iseult de Dol : *ibid.*, p. 17, 26-27, 87 (voir également G.-A. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, pl. 2, n°s 11-12). La deuxième matrice d'Hasculf, après 1183, juxtapose l'oiseau de Subligny et l'écu écartelé de Dol-Combour : BNF, ms. lat. 5476, p. 22, 57, 95-96 (et G.-A. Lobineau, *op. cit.* [n. 54], pl. 2, n° 10).

55. R. Laurent, *op. cit.* (n. 17), t. 1/1, p. 157, n°s 17-18 (Flandre), et t. 1/2, p. 358, n° 5 (Hainaut). La gravure du sceau hainuyer peut être datée très finement : la nouvelle matrice héraldisée est utilisée en 1158, tandis que l'ancienne authentifiait encore un acte de 1157 pour l'abbaye de Marchiennes (comme le dévoile une copie enluminée de cet acte dans un cartulaire : Lille, AD Nord, 10 H 323, p. 127-128).

56. Voir *supra*, n. 46.



FIG. 17. – Sceau biface de Raimond-Bérenger IV de Barcelone. D’après empreinte. Ø 68 mm (L. BLANCARD, *Iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Marseille-Paris, 1860, pl. 2, n° 1).



FIG. 18. – Premier sceau, biface, de Raimond V de Toulouse.
Reconstitution de L. Macé et D. Barbe. Diamètre inconnu. (L. Macé, *op. cit.* [n. 29], t. 2, p. 450, pl. 1).

érigée en duché (1156), et enfin, deux ans plus tard, un voisin de celui-ci, le marquis de Styrie Ottokar III (1129-1164)⁵⁷. Avec ces quelques insignes⁵⁸, la vogue des armoiries prend donc soudain une tournure européenne.

57. Voir H. Appelt, « Die Entstehung des steirischen Landeswappens », in *Festschrift Julius Franz Schütz*, B. Sutter éd., Graz-Cologne, 1954, p. 235-246.

58. Auxquels il faut ajouter le lion des rois de Léon, visible sur les monnaies d’Alphonse VII (1126-1157) et les chartes de Ferdinand II (1157-1188) : voir *infra*, n. 75.

La révélation méridionale du milieu du XII^e siècle ne s'explique pas, ou pas seulement, par l'extension de la pratique sigillaire : si le sceau toulousain de 1156 est sans doute le premier de la dynastie des Raimond⁵⁹, les princes d'Empire, eux, excellent depuis le début du siècle⁶⁰. C'est donc un usage nouveau qui se développe dans le sud de l'Europe. L. Macé estime d'ailleurs que Raimond V de Toulouse a adopté son emblème cruciforme autour de 1150, comme élément central d'une propagande destinée à contrer les prétentions provençales de son rival barcelonais⁶¹ – prétentions que Raimond-Bérenger IV aurait lui-même choisi de signifier un peu plus tôt en se parant du *palé* qui évoquait peut-être son ascendance maternelle (et donc provençale)⁶². Les animaux des ducs du sud de l'Empire restent plus mystérieux. Ils témoignent du goût prononcé des élites germaniques pour les symboles animaliers⁶³, mais ce goût ne leur est nullement propre au milieu du XII^e siècle, et rien ne prouve que lesdits symboles renvoient à d'antiques totems familiaux ou territoriaux. Les données disponibles suggèrent plutôt qu'ils ont été choisis comme emblèmes héraldiques au moment où les sceaux ducaux nous les révèlent, en une séquence serrée qui trahit un processus d'émulation⁶⁴.

Que conclure ? L'héraldisation de l'aristocratie laïque procéderait-elle d'un mouvement spontané qui se serait reproduit en différents endroits de l'Occident ? Faut-il plutôt envisager un phénomène de dissémination culturelle parcourant l'Europe du nord au sud ? Tout bien pesé, il me paraît raisonnable de tirer la leçon des données sigillographiques et d'admettre qu'un groupe de grands barons septentrionaux a lancé une mode, relayée assez vite, dès les années 1140, par certaines grandes figures du Midi. Sur le plan sigillaire toujours, les indices vont nettement dans le sens d'une exportation des concepts emblématiques du monde normand vers le sud. La très précoce matrice à l'aigle d'Hugues de Rodez, que sa gravure rattacherait « aux arts de l'Ouest, sans doute par l'intermédiaire de maîtres

59. L. Macé, *op. cit.* (n. 29), t. 1, p. 27-28.

60. E. Kittel, *Siegel*, Braunschweig, 1970 (Bibliothek für Kunst- und Antiquitätenfreunde, 11), p. 252.

61. L. Macé, *op. cit.* (n. 29), t. 1, p. 133-149.

62. Voir *infra*, point 3.

63. Goût également attesté dans la suite du XII^e siècle par des bractéates des comtes de Falkenstein et des seigneurs d'Arnstein, ornées d'oiseaux de proie qui prendront plus tard place sur les armoiries parlantes de ces familles, ainsi que par le sceau du comte Rudolf de Ramsberg-Pfullendorf († 1181), antérieur à 1163, dont le champ présente un sanglier : L. Fenske, « Adel und Rittertum im Spiegel früher heraldischer Formen und deren Entwicklung », in *Das ritterliche Turnier im Mittelalter. Beiträge zu einer vergleichenden Formen- und Verhaltensgeschichte des Rittertums*, J. Fleckenstein éd., Göttingen, 1986, p. 75-160, aux p. 101, n. 121, et 103-104.

64. Je me rallie ici aux conclusions prudentes d'H. Appelt, art. cité (n. 57), p. 235-246.

limousins »⁶⁵, et celle d'Ebles de Mauléon, qui fut sénéchal d'Aliénor d'Aquitaine du temps de son remariage avec Henri II, montrent une flagrante communauté d'esprit avec les modèles anglais déjà évoqués. Les sceaux de Raimond-Bérenger IV de Barcelone et de Raimond V de Toulouse sont bifaces, à l'imitation de ceux des magnats anglo-normands titulaires d'au moins deux grands fiefs (une pluralité qui les incitait en effet à adopter un sceau double, suivant en cela l'exemple de leurs rois depuis Guillaume le Conquérant)⁶⁶. Enfin, l'insigne de Raimond V trahit sûrement une influence de celui du Barcelonais, mais aussi, pour la spectaculaire représentation en majesté de son avers, une inspiration anglaise par l'intermédiaire de l'épouse de Raimond, la « reine » Constance de France, veuve du fils aîné du roi Étienne, Eustache, mort en 1153 sans avoir régné⁶⁷.

Les rares indices « extra-sigillaires » contemporains ne contredisent en rien ce modèle diffusionniste. Ils se comptent sur les doigts d'une main, à s'en tenir aux témoignages qui se réfèrent sans trop d'ambiguïté au système héraldique naissant et que l'on peut situer avant 1160 avec un degré de certitude raisonnable – deux critères qui, dans l'état actuel des connaissances, me semblent exclure toutes les données littéraires⁶⁸. Un premier jalon, souvent cité, est à première vue « hors zone ». C'est la célèbre bible enluminée réalisée à Cîteaux en 1109-1111, sous l'abbé Étienne Harding, dont certaines pages montrent des guerriers qui tiennent des boucliers tantôt monochromes, tantôt chargés de figures géométriques assimilables à des pièces héraldiques (chevrons, fascés, bandes ou pals), et parfois découpés suivant des partitions encore hésitantes, comme aussi quelques gonfanons⁶⁹. Mais de la Bourgogne aux rivages de la Manche, il n'y a qu'un pas : on estime aujourd'hui que l'auteur de ces enluminures, le maître du « premier style de Cîteaux », était

65. M. de Framond, « Sceaux du Rouergue antérieurs à 1515 », in *Positions des thèses de l'École des chartes*, Paris, 1980, p. 63-70, à la p. 67.

66. P. D. A. Harvey et A. Mc Guinness, *op. cit.* (n. 17), p. 23, 28 et 45 ; J.-F. Nieus, art. cité (n. 15), p. 112.

67. Inspiration démontrée par L. Macé, *op. cit.* (n. 29), t. 1, p. 181-187.

68. Les premières armoiries imaginaires apparaissent dans les romans « antiques » d'Énéas, de Troie et de Thèbes : M. Pastoureau, « Introduction à l'héraldique imaginaire (xii^e-xvi^e siècles) », *Revue française d'Héraldique et de Sigillographie* 48, 1978, p. 19-25 (repris in *id.*, *L'hermine et le sinople...*, *op. cit.* [n. 2], p. 261-265). Le *Roman de Thèbes*, qu'on s'accorde à situer vers 1150, décrit un écu orné d'un lion, tout comme le *Couronnement de Louis*, qui pourrait lui être antérieur.

69. Dijon, Bibliothèque municipale, mss. 12-15 (voir surtout le ms. 14, f. 13v). Les quatre volumes ont été numérisés : <http://patrimoine.bm-dijon.fr/pleade/subset.html?name=sub-citeaux>, dernière consultation le 20 janvier 2017. On se reportera à l'analyse minutieuse de P. Gras, « Aux origines de l'héraldique. La décoration des boucliers au début du xii^e siècle d'après la bible de Cîteaux », *Bibliothèque de l'École des chartes* 109, 1951, p. 198-208.

d'origine anglaise (il pourrait s'agir d'Harding lui-même)⁷⁰. Ses dessins, qui dénotent selon les historiens de l'art un sens exceptionnel de l'observation, pourraient garder le souvenir de combattants rencontrés dans sa contrée natale ou dans le nord de la France (où Harding a résidé)⁷¹. Dans le registre des armoiries « réelles », nous trouvons tout d'abord les monnaies frappées par Hugues III de Saint-Pol, Robert de Gloucester et Raimond V de Toulouse, qui sont ornées du même emblème que leur sceau⁷². Il y a ensuite la fameuse plaquée émaillée du comte d'Anjou et du Maine Geoffroy V Plantagenêt (1129-1151), père du roi Henri II, qui décorait son tombeau dans la cathédrale du Mans⁷³. On tend de plus en plus à considérer que cette œuvre singulière des années 1150, éminemment politique, renvoie non pas à une emblématique angevine, mais plutôt aux racines normandes de la nouvelle maison royale : les lions qui décorent la coiffe et le bouclier de Geoffroy honorerait la mémoire du roi Henri I^{er}, son beau-père et son adoubeur⁷⁴. Enfin, un autre lion, emblème des rois de Léon, représenté sur les monnaies d'Alphonse VII de Léon-Castille (1126-1157) après 1134, puis sur les chartes de son fils Ferdinand II de Léon-Galice (1157-1188), témoigne d'une première réception de la mode héraldique dans la péninsule ibérique, favorisée ici par le caractère « parlant » du signe⁷⁵.

70. *La France romane au temps des premiers Capétiens (987-1152)*, catalogue de l'exposition, Paris, Musée du Louvre (10 mars-6 juin 2005), Paris, 2005, p. 228-229, n° 170 ; A. Trivellone, « "Styles" ou enlumineurs dans le scriptorium de Cîteaux ? », *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa* 43, 2012, p. 83-93.

71. Notons qu'A. Ailes, art. cité (n. 41), p. 10-12, relève quelques manuscrits anglais qui, à partir des années 1130, montrent à nouveau des boucliers à décoration géométrique, plus ou moins respectueux des règles du blasonnement. Il n'est pas exclu d'en trouver aussi sur le continent (voir par exemple l'évangélaire d'Averbode, œuvre mosane des années 1150-1160 : *Une renaissance. L'art entre Flandre et Champagne, 1150-1250*, catalogue de l'exposition, Paris, Musée de Cluny (17 avril-15 juillet 2013), Paris, 2013, p. 78-79, n° 17), mais l'enquête reste à mener.

72. J.-F. Nieus, « L'avoine des Candavène. Retour sur l'emblème des comtes de Saint-Pol et la naissance des armoiries », *Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde* 52, 2006, p. 191-212, aux p. 201-203 ; D. Crouch, *The English Aristocracy, 1070-1272. A Social Transformation*, New Haven-Londres, 2011, ill. 6 entre les p. 174 et 175 ; L. Macé, *op. cit.* (n. 29), t. 1, p. 124 et suiv.

73. M.-M. Gauthier et G. François, *Émaux méridionaux. Catalogue international de l'œuvre de Limoges*, t. 1 : *L'époque romane*, Paris, 1987 (Corpus des émaux méridionaux, 1), n° 108 ; *Enamels of Limoges, 1100-1350*, New York, 1996, p. 98-101 (notice d'E. Taburet-Delahaye) ; D. Christophe, « La plaque de Geoffroy Plantagenêt dans la cathédrale du Mans », *Hortus Artium medievalium* 10, 2004, p. 75-80.

74. Voir *infra*, n. 112.

75. Voir l'excellente étude de F. Menéndez Pidal de Navascués, « Le début des emblèmes héraldiques en Espagne », *Armas e Troféus* 5^e série 3-4, 1982-1983, p. 7-48, aux p. 19-20 (ou encore *id.*, *op. cit.* [n. 1], p. 71-74), ainsi que les travaux spécialisés de J. A. Martín Fuertes, « El signum regis en el Reino de León (1157-1230). Notas sobre su simbolismo », in *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden. Beiträge zur diplomatischen Semiotik*, P. Rück éd., Sigmaringen, 1996 (Historische Hilfswissenschaften, 3), p. 463-478, à la p. 473, et M. Crusafont, A. Balaguer et P. Grierson, *Medieval European Coinage*, t. 6 : *The*

Pour finir, il est bon de rappeler que les élites septentrionales ont conservé durant tout le XII^e siècle un rôle de prépondérant dans la promotion de l'usage des armoiries. M. Pastoureau admet qu'après 1160, « l'Angleterre et les pays sis entre Loire et Rhin connaiss[ent] un développement de cet usage plus rapide que le reste de l'Occident »⁷⁶. L'avance des « foyers » septentrionaux continue non seulement de se marquer dans les sceaux, mais se vérifie aussi à travers certains artefacts héraldiques⁷⁷ et dans les œuvres littéraires⁷⁸. Et même si des « foyers » secondaires sont apparus dès les années 1140 dans le sud de la France et de l'Empire, les régions touchées n'ont pas pour autant connu un essor significatif de l'héraldique avant le XIII^e siècle⁷⁹. Ce que l'on sait de la propagation des armoiries après leur « phase d'apparition » vient donc renforcer la présomption que ce sont les grands lignages du Nord, et peut-être même quelques-uns d'entre eux, qui ont porté l'art du blason sur les fonts baptismaux.

Le premier mouvement de diffusion – fort limité, somme toute – des décennies centrales du XII^e siècle a dû se produire à la faveur de certaines grandes occasions de rencontre et d'échange à l'échelle européenne entre les membres de la haute aristocratie. Outre la vogue des tournois, qui sera abordée plus loin, je songe en particulier aux opérations militaires de la deuxième croisade, aussi bien en Orient, où se rendirent des princes comme Raimond V de Toulouse et Guelf VI de

Iberian Peninsula, Cambridge, 2013, p. 235-249 et 551. Alphonse VII, notons-le, avait épousé Bérengère de Barcelone, sœur de Raimond-Bérenger IV.

76. M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, op. cit. (n. 2), p. 300.

77. Au premier rang desquels il faut citer la coupe de Resafa, découverte en Syrie en 1982. Cette pièce d'orfèvrerie, qui date probablement des environs de 1190, est décorée de blasons qui se rattachent à l'entourage de Raoul I^{er} de Coucy (ou de son oncle Robert de Boves ?) : H. Pinoteau, « Une coupe héraldique trouvée en Syrie », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1984, p. 155-176 ; R. A. Leson, « Constellation of crusade: the Resafa heraldry cup and the aspirations of Raoul I, Lord of Coucy », in *The Crusades and Visual Culture*, E. Lapina, A. Morris, S. Throop et L. Whatley éd., Aldershot, 2015, p. 75-90. On pourrait aussi citer, malgré des datations plus lâches (dernier tiers du XII^e s. ?), un pendant de harnais qui figure peut-être les armes des sires de Béthune (J. Baker, « The earliest armorial harness pendants », *The Coat of Arms*, 3^e sér. 11, 2015, p. 1-24, aux p. 22-23 ; il s'agit du n° 465 de la collection Baker, trouvé dans la région de Lincoln où les Béthune tenaient des fiefs depuis le milieu du XII^e s.) et une fresque de l'église de Coigny (France, dép. Aisne, arr. et cant. Château-Thierry) représentant des combats entre chevaliers en grande tenue héraldique (voir les relevés à l'aquarelle numérisés dans la base *MédiatheK* de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : <http://www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr>, n°s 29390 et 29391, dernière consultation le 20 janvier 2017 ; cette fresque remarquable, jamais signalée, n'a apparemment fait l'objet d'aucune étude).

78. M. Pastoureau, art. cité (n. 68), p. 263-264, constate en effet que « les territoires de prédilection » des armoiries imaginaires furent d'abord le nord de la France, les Pays-Bas méridionaux et le sud de l'Allemagne.

79. Comme le confirment par exemple L. Fenske, art. cité (n. 63), p. 107-130, F. Menéndez Pidal de Navascués, art. cité (n. 75), p. 30-48, et M. Aurell, « Autour de l'identité héraldique de la noblesse provençale au XIII^e siècle », *Médiévales* 9, 1990, p. 17-27.

Toscane, que dans la péninsule ibérique, où la participation des croisés anglo-normands et « français » fut importante, notamment lors des campagnes menées sous le commandement de Raimond-Bérenger IV⁸⁰. Ces propos ne visent nullement à raviver la vieille théorie de l'origine orientale des armoiries, mais à souligner combien l'histoire militaire des années 1140 fut favorable aux transferts culturels entre les groupes nobiliaires du nord et du sud de la chrétienté.

Il nous reste maintenant à explorer les significations originellement données au nouveau système sémiotique, ainsi que, *in fine*, les ressorts profonds de sa genèse.

3. L'INDIVIDU ET LE GROUPE. NATURE DES PREMIERS EMBLÈMES

Les réflexions autour de la nature primitive des armoiries ont été logiquement couplées aux interrogations sur leurs antécédents pré-héraldiques. Il est en effet possible, et même probable, que les signes graphiques reportés sur les blasons au XII^e siècle aient eu des racines plus anciennes et qu'il existe une forme de continuité entre certains usages emblématiques des X^e-XI^e siècles et l'héraldique classique. Mais de ce passé pré-héraldique, nous n'avons conservé que d'infimes traces en creux, difficiles à interpréter⁸¹. L'un des risques serait d'en exagérer la profondeur. À cet égard, il est bon de souligner que, visiblement, il n'existait encore rien qui ressemblât de près ou de loin aux armoiries autour de 1080, à l'époque de la création

80. Pour les événements de la deuxième croisade en général, voir J. Phillips, *The Second Crusade. Extending the Frontiers of Christendom*, New Haven-Londres, 2007. Pour les expéditions de Lisbonne et les opérations dans le reste de la péninsule : L. Villegas-Aristizabal, « Anglo-Norman involvement in the conquest and settlement of Tortosa, 1148-1180 », *Crusades* 8, 2009, p. 63-129 ; *id.*, « Revisiting the Anglo-Norman crusaders' failed attempt to conquer Lisbon c. 1142 », *Portuguese studies* 29, 2013, p. 7-20 ; C. West, « All in the same boat? East Anglia, the North Sea world and the 1147 expedition to Lisbon », in *East Anglia and its North Sea World in the Middle Ages*, D. Bates et R. Liddiard éd., Woodbridge, 2013, p. 287-300. La participation « française » à la « reconquista » était au demeurant plus ancienne : C. Laliena Corbera, « *Larga stipendia et optima praedia* : les nobles *francos* en Aragon au service d'Alphonse le Batailleur », *Annales du Midi* 112, 2000, p. 149-169 ; L. Villegas-Aristizabal, « Norman and Anglo-Norman intervention in the Iberian wars of reconquest before and after the First Crusade », in *Crusading and Pilgrimage in the Norman World*, K. Hurlock et P. Oldfield éd., Woodbridge, 2015, p. 103-122.

81. Les monnaies et les bractéates, sur lesquelles M. Pastoureau a fondé certains espoirs (*Traité d'héraldique, op. cit.* [n. 2], p. 34 et 308), ne sont pas la panacée. Leur datation se révèle fragile et le risque est grand que les spécimens emblématisés que l'on croit dater du XI^e siècle ne soient en réalité plus récents. C'est le cas des monnaies à la gerbe des Candavène de Saint-Pol : J.-F. Nieus, art. cité (n. 72), p. 201-203. Les bractéates germaniques commentées par L. Fenske, art. cité (n. 63), p. 103-106, appartiennent au mieux au plein XII^e siècle.

de la tapisserie de Bayeux⁸² et du poème épique *Gormont et Isembart*⁸³. C'est à l'orée du XII^e siècle qu'apparaissent les premiers indices un tant soit peu tangibles. Les récits contemporains de la première croisade nous apprennent que les chefs de l'expédition possédaient des bannières personnelles bien reconnaissables, décrites comme étant monochromes : dorée pour le duc de Normandie, blanche pour le roi Baudouin de Boulogne (comme le gonfanon de Roland dans la *Chanson*), rouge pour Bohémond de Tarente⁸⁴. À chacun sa couleur, donc. Peut-être est-ce ainsi que tout a commencé⁸⁵ ? L'autre ingrédient de base du système héraldique – les pièces et partitions géométriques – affleure pour la première fois en 1109-1111, juste avant que les sceaux nous révèlent l'*échiqueté* de Vermandois, dans l'ornementation de la bible de Cîteaux. Celle-ci reste à ce jour la seule preuve solide de l'existence d'usages proto-héraldiques antérieurs – mais vraiment de très peu – aux premiers sceaux armoriés.

Elle ne nous dit cependant rien de la signification des premiers emblèmes. M. Pastoureau a suggéré de distinguer trois catégories originelles, dérivées d'usages et de supports différents : les armoiries « individuelles », issues des motifs ornementaux des boucliers de l'âge pré-héraldique ; les armoiries « familiales », dont les figures se devineraient sur les monnaies et les sceaux ; et les armoiries « féodales », d'origine plutôt vexillaire⁸⁶. Ces associations, en partie déduites des fonctions prêtées aux boucliers et aux étendards sur le champ de bataille, manquent toutefois de fondement documentaire. Qu'en est-il des catégories elles-mêmes ?

82. On se reportera aux conclusions sans appel de M. J. Lewis, « “Incipient armory” in the Bayeux Tapestry? », *The Coat of Arms* 3^e sér. 8, 2012, p. 1-26. Les fameux « tourteaux » (ou « boules ») que, par exception, les artistes de la tapisserie auraient représentés sur la bannière du comte Eustache II de Boulogne, et qui sont souvent présentés comme un exemple assuré d'ancienne emblématique féodale, ne résistent pas à un examen attentif. Non seulement rien ne permet d'identifier le cavalier qui brandit une lance munie d'un gonfanon à trois points comme étant Eustache II (dont la seule représentation plus ou moins assurée le montre portant la bannière ducale), mais le point est un motif ornemental abondamment utilisé par les artistes de la tapisserie, y compris sur les boucliers et les bannières. Les auteurs d'un récent article qui propose de voir en Eustache II le commanditaire de la tapisserie se refusent eux-mêmes à tirer argument des soi-disant « tourteaux » : H. van Cuyck et V. Lambert, « Count Eustace II of Boulogne (1047-1087) and the Bayeux Tapestry: a reappraisal of the evidence », *Annales de Normandie* 64, 2014, p. 137-167, à la p. 153.

83. M. Pastoureau, « Les éléments protohéraldiques... », art. cité (n. 2), p. 49-57.

84. Voir les passages des *Gesta Francorum*, de Robert le Moine et de Foucher de Chartres commentés par D. Crouch, *The Image...*, *op. cit.* (n. 36), p. 220-221.

85. La bannière écarlate de Bohémond semble en tout cas avoir donné naissance aux armoiries des princes d'Antioche attestées au XIII^e siècle (*de gueules plain*) : Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, c. 524, éd. J. Monfrin, Paris, 2010 (Textes littéraires du Moyen Âge, 12), p. 260. Les auteurs de fiction, depuis Geoffroy de Monmouth dans les années 1130, attribuent volontiers à leurs héros des armes « plaines » (voir à ce propos A. Ailes, art. cité [n. 9], p. 184-186), apparemment considérées, donc, comme anciennes et prestigieuses.

86. M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, *op. cit.* (n. 2), p. 302-304.

Pour raisonner sur une base solide, il faut, me semble-t-il, se concentrer sur les emblèmes de première génération et donc, une fois encore, reprendre l'examen des spécimens récoltés sur les plus anciens sceaux armoriés, tout en prêtant attention à l'évolution de ces emblèmes originels à un stade ultérieur. Ceux-ci, en effet, s'inscrivent d'emblée dans la longue durée : transmis par voie héréditaire, ils sont donc devenus « familiaux », même à supposer qu'ils ne le fussent pas au départ. Les rares exceptions s'expliquent par un changement d'armoiries (Coucy)⁸⁷, par l'absence d'héritiers mâles (Guise, Guillaume Plantagenêt), par manque d'information peut-être dans un cas (Mowbray)⁸⁸.

Les seules armoiries auxquelles on peut prêter des origines véritablement personnelles sont celles des comtes de Roucy. Le sceau inédit du comte Hugues Cholet (c. 1110-c. 1160)⁸⁹, attesté dans les années 1140, montre son possesseur équipé d'un bouclier effilé sur lequel figurent une série de petits « buissons » disposés en orle (fig. 7 et 19a). Un tel « buisson », également décrit comme un « arbre » ou un « arbuste », avait déjà été signalé sur les sceaux des successeurs d'Hugues (fig. 19b-c)⁹⁰. Il s'agit en réalité d'un emblème parlant⁹¹ inspiré du surnom « Cholet » (*Cauliculus*) : ce sobriquet, dûment utilisé dans les actes du comte Hugues⁹², signifie « petit chou »... Le surnom n'a pas survécu à son porteur, dirait-on, mais le motif légumineux s'est pourtant transmis aux comtes ultérieurs, qui l'ont conservé comme meuble héraldique jusqu'au XIII^e siècle⁹³. Destin singulier

87. Le fils d'Enguerran II de Coucy, Raoul I^{er}, a adopté les armoiries de son oncle Robert de Boves : voir *infra*, n. 127.

88. Les sceaux du fils de Roger de Mowbray, Nigel, ne montrent pas d'armoiries : D. E. Greenway, *Charters of the Honour of Mowbray, 1107-1191*, Londres, 1972 (Records of social and economic history. New series, 1), p. LXXXIII-LXXXIV.

89. Sur Hugues Cholet, voir faute de mieux M. Melleville, « Notice historique et généalogique sur les comtes de Roucy », *Bulletin de la Société académique de Laon* 8, 1859, p. 198-255, aux p. 210-214 ; W. M. Newman, *op. cit.* (n. 40), t. 1, p. 192 ; M. Bur, *La formation du comté de Champagne, vers 950-vers 1150*, Nancy, 1977 (Annales de l'Est. Mémoires, 54), p. 257.

90. Voir *infra*, n. 93.

91. Concernant la problématique des armoiries parlantes, voir M. Pastoureaux, « Du nom à l'armoire : héraldique et anthroponymie médiévales », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, 4 : Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e siècles)*. 7^{es} rencontres d'Azay-le-Ferron, 1995, P. Beck éd., Tours, 1997, p. 83-105 ; *id.*, « Une écriture en images : les armoiries parlantes », *Extrême-Orient, Extrême-Occident* 30, 2008, p. 187-198.

92. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. 1/1, Paris, 1839 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1^{re} série), p. 318-320, n° 95 (1147) : *Ego Hugo Cauliculus, comes Roccii*.

93. L. Douët d'Arcq, *op. cit.* (n. 49), t. 1, p. 428, n°s 1019 (Robert-Guiscard) et 1020 (Jean I^{er}, avec contre-sceau armorial) ; AN, Sc./Champagne, n° 119 (Robert-Guiscard) ; BNF, ms. lat. 5441/1, p. 316 (Raoul ; voir P. Bony, *op. cit.* [n. 17], pl. XL, n° 269) et 317 (Jean I^{er}). L'église Saint-Thierry de Reims abritait avant la Révolution le monument funéraire d'un comte de Roucy, dont le gisant portait un écu représentant une plante de chou en forme de candélabre, proche du créquier héraldique. Le dessin conservé de ce monument l'attribue à Hugues Cholet, bien qu'il semble avoir appartenu au XIII^e siècle (BNF,



FIG. 19a-c. – Le chou des Roucy : détails des sceaux d'Hugues Cholet (a) et Jean I^{er} (b-c). Moulages (a-b) et dessin, vers 1700 (c) (AGR, Sc., n° 5294 ; AN, Sc./AN, n° 1020 ; BNF, ms. lat. 5441/1, p. 317).

pour un totem individuel qui n'avait pas d'autre intention que de camper solidement une personnalité, avec une bonne dose de cette (auto)dérision dont l'humour médiéval raffole ! Un second emblème parlant qui pourrait être considéré comme strictement individuel à la base est celui, bien connu, d'Hugues III de Saint-Pol, dont les gerbes de céréales semblent traduire le *cognomen* « Candavène » (c'est-à-dire « Champ d'avoine » en picard). Il faut pourtant tenir compte de la possibilité, jamais discutée jusqu'ici, que ces gerbes soient en réalité celles de l'une de ses épouses⁹⁴. L'héraldique naissante ne célèbre donc nullement le triomphe de l'individu. Les choux d'Hugues Cholet sont importants parce qu'ils nous montrent un personnage maître de ses armoiries, capable de se dégager de toute référence collective pour affirmer sa singularité, mais ils semblent plutôt avoir été une exception. En règle générale, comme l'a rappelé voici peu A. Ailes, « men were not so much recognised by a coat of arms as identified *with* them »⁹⁵.

Collection de Champagne, t. 40, f. 30r). À la fin du xv^e siècle, une famille se réclamant des Roucy obtint le droit de porter des armoiries *de gueules au chou d'or* : M. Melleville, art. cité (n. 89), p. 210, n. 1.

94. Voir *infra*, point 3.

95. A. Ailes, art. cité (n. 9), p. 181.

Identification à un territoire, éventuellement ? On tire souvent argument d'abandons d'armoiries consécutifs à la perte d'un fief pour démontrer l'existence d'armoiries « féodales ». Simon de Nesle renonça par exemple aux *gerbes d'or* après avoir vendu ses droits sur le comté de Clermont-en-Beauvaisis au roi de France en 1218⁹⁶. Mais il est facile de rétorquer que l'association entre les gerbes et le comté de Clermont résultait de la domination séculaire d'une même famille sur ce territoire⁹⁷. La symbiose armoriale entre un espace politique et le lignage qui le coiffe me semble être un phénomène tardif, qui trouve au mieux son aboutissement au seuil du XIII^e siècle en certains endroits⁹⁸. À cet égard, au sein de notre corpus sigillaire, deux emblèmes peuvent poser question : l'*échiqueté* dit « de Vermandois » et le *palé* des comtes de Barcelone-Provence. Le fait que le damier vermandisien s'affiche initialement sur des bannières ne me paraît pas déterminant : pour le peu qu'on en sait, les enseignes vexillaires symbolisent plus nettement le statut et l'autorité d'un individu qu'un pouvoir exercé sur un territoire⁹⁹. L'appropriation de l'emblème par Renaud de Clermont après son mariage avec Adèle de Vermandois est elle-même ambivalente. Elle peut aussi bien traduire l'ambition de Renaud de gouverner le Vermandois que proclamer le titre auquel il en avait le droit, à savoir son entrée dans la famille en qualité de beau-père et tuteur du futur Raoul I^{er}. L'aisance avec laquelle les filles d'Hugues le Grand et d'Adèle exporteront l'*échiqueté* dans d'autres lignages témoigne de son caractère avant tout familial dès le début du XII^e siècle. Quid du *palé* de Raimond-Bérenger IV ? M. Pastoureau y voit une réminiscence de l'emblème de l'ancien royaume de Bourgogne-Provence, dans le territoire duquel il a observé une forte concentration de *palés* à l'âge héraldique¹⁰⁰.

96. D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 242.

97. Dont les armes étaient d'ailleurs au centre d'un groupe héraldique réunissant une bonne partie du parage clermontois : voir *infra*.

98. Voir les nombreux exemples évoqués par P. Adam, « Armoiries territoriales et armoiries de famille au Moyen Âge, principalement en France », in *Recueil du VII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique, La Haye, 20-26 juin 1964*, J. K. H. de Roo van Alderwerelt éd., La Haye, 1964, p. 81-93 (dont on évitera cependant de suivre la thèse mal étayée).

99. Voir A. Ailes, *op. cit.* (n. 18), p. 24-25 ; D. Crouch, *The Image...*, *op. cit.* (n. 36), p. 180-190 ; ainsi que les récents travaux de R. W. Jones cités *infra*, n. 137. À signaler aussi, S. Clemmensen, « The proverbial banner – an axiom revisited: a re-examination of the evidence of early heraldry pre-1200 », in *Genealogica & heraldica. Frontières dans la généalogie et l'héraldique. Actes du XXX^e congrès international des sciences généalogique et héraldique, tenu à Maastricht, 24-28 septembre 2012*, J. T. Anema, R. J. F. van Drie, R. K. Vennik et B. P. M. Kernkamp éd., 's-Gravenhage, 2014, p. 95-106, qui propose de réviser à la baisse le rôle des bannières et de l'ingrédient féodal/territorial dans la formation des armoiries. Cet article recèle de bonnes intuitions, mais souffre de la suspicion que son auteur jette sur les premiers sceaux armoriés.

100. M. Pastoureau, « L'origine suisse des armoiries du royaume d'Aragon. Étude d'héraldique comparée », *Archives héraldiques suisses*, 1980, p. 3-10 (repris in *id.*, *L'hermine et le sinople...*, *op. cit.* [n. 2], p. 95-102).

L'hypothèse est évidemment fragile, sachant que ce royaume a cessé d'exister dès 1032¹⁰¹. Du point de vue qui nous occupe, à supposer que le *palé* soit un vieil attribut bourguignon, il n'y a pas plus de raison de le considérer comme un insigne territorial adopté par les sujets des anciens rois (mécanisme qui n'a pas été mis en évidence), que comme une marque familiale qui se serait répandue dans la région au gré des alliances. Raimond-Bérenger IV l'aurait-il reçu de sa mère, héritière des comtes de Provence ? Dans l'état actuel des connaissances, c'est une pure spéculation. Au final, la connotation territoriale prêtée à certains emblèmes de la première heure me semble évanescence.

Dès le début, c'est la famille qui règne en maître sur l'héraldique naissante. Les fils (et les filles) s'approprient avidement l'emblème de leur père (ou de leur mère), désireux qu'ils sont de s'inscrire dans son sillage et de recueillir son prestige, n'hésitant pas, si nécessaire, à copier à l'identique ou même à réutiliser la matrice de son sceau¹⁰². Il n'est pas jusqu'au trivial légume du comte de Roucy qui n'échappe à ce besoin impérieux de continuité. En fait, cette hérédité si aisément acquise n'est qu'une conséquence logique de la dimension familiale des premières armoiries. Les signes héraldiques projettent leur possesseur dans le temps et dans l'espace social de la parenté : ils disent ses origines, le « lignage » qui le connecte à ses ancêtres et à un passé illustre, tout comme ils l'incluent dans le groupe de ses parents vivants, le « parage » qui lui assure la protection et les bienfaits de la solidarité familiale¹⁰³. La parentèle au sein de laquelle circulent les premières armoiries est du reste ouverte aux affins : l'adoption par le mari des armes de son épouse, déjà pratiquée par Renaud II de Clermont, est un cas de figure assez fréquent jusqu'au XIII^e siècle, qui montre très clairement l'importance des femmes dans la construction des identités familiales¹⁰⁴.

101. Elle a d'ailleurs été longuement réfutée par F. Menéndez Pidal, *El escudo de España*, Madrid, 2004, p. 132-138.

102. Dans le seul corpus des sceaux armoriés de la première moitié du XII^e siècle (tableau 1), se trouvent pas moins de six matrices qui ont été réutilisées par l'héritier de leur propriétaire initial : ce sont celles de Renaud II de Clermont, Raoul I^{er} de Vermandois, Hugues III de Saint-Pol, Raimond-Bérenger IV de Barcelone, Gilbert Strongbow de Clare et Robert de Gloucester. Voir les notices en fin d'article, ainsi que, sur cette problématique, J.-F. Nieus, art. cité (n. 17), p. 217-239.

103. Voir en particulier D. Crouch, *The Image...*, *op. cit.* (n. 36), p. 220-242 ; *id.*, « The historian... », art. cité (n. 36), p. 28-37 ; *id.*, *The Birth of Nobility...*, *op. cit.* (n. 36), p. 156-162.

104. J.-L. Chassel, « Le nom et les armes : la matrilinearité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge », *Droit et cultures* 64, 2012, revue en ligne : <http://droitcultures.revues.org/2849>, dernière consultation le 20 janvier 2017. Notons que les historiens de langue allemande, quant à eux, ont plutôt tendance à établir une corrélation entre l'essor de l'héraldique et l'affirmation du modèle lignager : voir L. Fenske, art. cité (n. 63), p. 153-154, et surtout G. Scheibelreiter, « Zunamen und Wappen. Die Anfänge des agnatischen Bewusstseins », in *Genealogica et heraldica : patrimoine du futur. Actes du XXVI^e congrès international des sciences généalogique et héraldique*, A. Vandewalle et L. Viaene-Awouters éd., Bruges, 2004,

D'où les « groupes héraldiques », produits spectaculaires – et témoins essentiels – de la mémoire lignagère véhiculée par les armoiries, ainsi que de leur aptitude à incarner les relations horizontales de cousinage. Un « groupe héraldique » est un ensemble d'armoiries semblables ou déclinées sur un même thème, que plusieurs individus partagent en référence à une appartenance commune, le plus souvent d'ordre familial¹⁰⁵. Ces groupes fascinent depuis longtemps les héraldistes, car ils réunissent des familles qui entretiennent des liens de parenté quelquefois fort anciens, antérieurs même à l'apparition des armoiries¹⁰⁶. « La figure héraldique », constate M. Pastoureau, « est une marque d'ostentation, de cohérence et de ralliement pour des familles parfois cousines au 4^e ou au 5^e degré et dont on pourrait oublier qu'elles sont parentes »¹⁰⁷. À première vue, le phénomène paraît donc accréditer l'existence d'emblèmes pré-héraldiques au XI^e siècle. Il n'est cependant pas aussi univoque. Le fait que des cousins éloignés portent des armes semblables peut être compris de deux manières : « ou bien, à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e – époque à laquelle la plupart des familles nobles ont adopté des armoiries – ces différents lignages ont volontairement choisi la même figure héraldique afin de montrer qu'ils descendaient d'un ancêtre commun ; ou bien, avant l'existence des armoiries, on a fait usage au sein de ce groupe familial d'une figure emblématique (...) que chaque branche a ensuite conservée puis transformée en véritable meuble héraldique »¹⁰⁸. L'étude des *bars adossés* que portent les descendants du comte de Bar Thierry II (v. 1045-1103) a d'abord incité M. Pastoureau à pencher pour la seconde hypothèse¹⁰⁹. Il a ensuite nuancé ce point de vue, jugeant que « les deux cas ont existé »¹¹⁰. Une récente enquête sur la *bande cotivée* caractéristique de la maison de Blois-Champagne conclut en effet à un alignement tardif entre cousins¹¹¹.

p. 345-360 [repris in *id.*, *Wappenbild und Verwandtschaftsgeflecht. Kultur- und mentalitätsgeschichtliche Forschungen zu Heraldik und Genealogie*, Vienne-Munich, 2009 (Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung. Ergänzungsband 53), p. 229-244]. Cette sensibilité divergente tient certainement à la diffusion tardive des armoiries dans l'Empire, qui coïncide avec la généralisation des « brisures » distinguant les cadets des aînés.

105. D'autres, tardivement sans doute, auraient été de nature féodale ou territoriale : O. Gruber, « Wappengruppen. Ein Beitrag zu ihrer Entstehungsgeschichte und ihrer Systematisierung », *Der Herold. Vierteljahrschrift für Heraldik, Genealogie und verwandte Wissenschaften*, n. s. 8, 1975-1977, p. 225-236.

106. Voir les travaux cités *supra*, n. 4.

107. M. Pastoureau, « Géographie héraldique... », art. cité (n. 4), p. 346-347.

108. *Ibid.*, p. 346.

109. *Ibid.*, p. 335-347 (voir aussi *id.*, *Traité d'héraldique*, *op. cit.* [n. 2], p. 305). La reconstitution proposée inclut toutefois des ralliements tardifs, notamment celui des descendants du comte Renaud II de Clermont, qui n'est pas antérieur au XIII^e siècle (voir *infra*, n. 130).

110. M. Pastoureau, « La naissance des armoiries », art. cité (n. 2), p. 112.

111. A. Baudin, *op. cit.* (n. 17), p. 238-264 (et p. 544, tabl. 2). Selon A. Baudin, le comte Henri le Libéral (1152-1181) n'aurait adopté la bande que dans les années 1170, quand nous la voyons apparaître sur son sceau, et ses parents l'auraient imité plus tard encore.

L'existence de plusieurs groupes héraldiques attestés dès avant 1160 démontre à tout le moins l'ancienneté du phénomène. L'analyse de ces groupes précoces confirme que la signification des armoiries est d'abord et avant tout liée à la parenté, et ce dès la toute première génération documentée de blasons. Avec quatre ou cinq témoins sigillaires chacun, les groupes formés autour de l'*échiqueté* dit de Vermandois et du *chevronné* associé à la famille de Clare sont les plus imposants (fig. 20-21), mais on ne saurait évidemment négliger le groupe aux lions (ou léopards) qui se devine dans la famille des souverains anglo-normands. Ces trois groupes héraldiques sont d'autant plus intéressants qu'ils se sont déployés de part et d'autre de la Manche. Il vaut donc la peine de les passer brièvement en revue.

(1) Sur le sujet controversé de l'origine des « léopards Plantagenêt », je partage l'avis de ceux qui, comme A. Ailes et N. Vincent, estiment que les lions représentés sur la plaque funéraire de Geoffroy Plantagenêt et sur les sceaux de Robert de Gloucester et Guillaume Plantagenêt font référence au roi Henri I^{er} ¹¹². Le comte Geoffroy a donc adopté (s'il ne l'a pas reçu *post mortem*) le symbole familial de sa prestigieuse épouse, tout comme Renaud II de Clermont au début du siècle. Célébration des origines et légitimation politique se conjuguent parfaitement dans ce contexte héraldique.

(2) L'*échiqueté*, disputé entre Raoul I^{er} de Vermandois et son beau-père au seuil du XII^e siècle, se retrouve en Angleterre dès les années 1130 ¹¹³ (fig. 20). Le fait est bien connu : l'aînée des sœurs de Raoul, Élisabeth, qui a successivement épousé les magnats anglo-normands Robert I^{er} de Beaumont, comte de Meulan et Leicester († 1118), et Guillaume II de Warenne, comte de Surrey († 1138), a transmis le damier vermandisien à ses descendants insulaires. On le retrouve déjà sur le premier sceau de Galeran II de Meulan-Worcester en 1137 ¹¹⁴. Ce n'est pas tout : une autre

¹¹². A. Ailes, *op. cit.* (n. 18), p. 47-49 ; N. Vincent, art. cité (n. 19), p. 19. L'hypothèse concurrente situerait plutôt l'origine des « léopards » chez les comtes d'Anjou. Le sceau de Robert de Gloucester serait alors un insigne gravé après l'avènement du roi Étienne, pour afficher le ralliement de son possesseur à la cause de sa demi-sœur, l'impératrice Mathilde, et de son neveu Henri Plantagenêt : D. Crouch, *The Image...*, *op. cit.* (n. 36), p. 223-224. De son côté, M. Pastureau évite de se prononcer : M. Pastureau, « De Geoffroi à Richard : genèse du léopard Plantagenêt », in *Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie, 1157-1199. Actes du colloque international tenu à Caen, 6-9 avril 1999*, L. Le Roc'h-Morgère éd., Caen, 2004, p. 256-267.

¹¹³. Voir en dernier lieu D. Crouch, « The historian... », art. cité (n. 36), p. 29-33, qui se fonde principalement sur les travaux des héraldistes anglais W. S. Ellis, G. H. White et A. R. Wagner.

¹¹⁴. Les successeurs de son frère jumeau Robert II de Leicester l'affichent aussi quand ils commencent à emblématiser leurs sceaux dans les années 1180. Même chose, à partir du début du XIII^e siècle, au sein de la descendance du comte de Surrey : Guillaume IV († 1240) porte l'*échiqueté*, ainsi que son cousin Henri de Beaumont/Neubourg, comte de Warwick († 1229). Dans ce dernier cas, l'emblème a dû transiter par une seconde génération de femmes avant d'être adopté par les comtes de Warwick. Pour le sceau du comte

sœur du comte de Vermandois, Mathilde, mariée à Raoul I^{er} de Beaugency († 1130), paraît bien être à l'origine de l'adoption de l'*échiqueté* par ce lignage de l'Orléanais¹¹⁵. Le symbole en damier constitue donc bien un patrimoine familial, voué à circuler de façon très fluide dans les différents rameaux de la descendance d'Adèle de Vermandois et d'Hugues le Grand¹¹⁶. Il préexistait certainement à Raoul I^{er}, qui a dû se contenter de le recueillir au sortir de l'adolescence. La raison de son succès ne prête guère à discussion : les porteurs de l'*échiqueté* « de Vermandois » affichent leur fierté d'être liés à l'une des plus illustres familles d'ascendance carolingienne¹¹⁷.

(3) Le groupe héraldique aux chevrons (rouges et jaunes) constitué autour de la puissante famille de Clare est documenté par une série de sceaux aussi précoces que spectaculaires, bien connus des historiens britanniques (fig. 21)¹¹⁸. Dans les années 1140, Gilbert « Strongbow » († 1148), fils du seigneur de Clare et de Tonbridge Gilbert fitz Richard († 1117), devenu comte de Pembroke en 1138, possède un sceau biface qui le représente d'un côté en pied, armé d'un javelot et d'un long bouclier décoré d'un *chevronné* (fig. 22). On connaît aussi les sceaux, quasiment contemporains, de deux rejetons de son frère aîné Richard : son neveu homonyme Gilbert de Clare († 1153), lui aussi promu comte (de Hertford) par le roi Étienne vers 1138, adopte alors un type équestre classique, montrant un bouclier pareillement orné de chevrons (fig. 23) ; sa nièce Rohaise, mariée au comte de Lincoln Gilbert de Gand († 1156), affiche le sceau *chevronné* évoqué plus haut¹¹⁹. La diffusion du motif semble aussi avoir été assurée par les sœurs de Gilbert Strongbow, dont les lignages d'accueil respectifs, les Montfichet et les Monmouth,

Henri, voir D. Crouch, *The Newburgh Earldom of Warwick and its Charters, 1088-1253*, Warwick, 2015 (Camden fifth series, 47), p. 48.

115. Dont les armoiries ne sont toutefois pas documentées avant le début du XIII^e siècle : J.-N. de Wailly, *Éléments de paléographie pour servir à l'étude des documents inédits sur l'histoire de France*, t. 2, Paris, 1838, p. 183 (description d'un sceau de 1215, disparu depuis lors).

116. Et même parmi les collatéraux capétiens d'Hugues le Grand. En effet, l'*échiqueté* dit « de Dreux », bien visible sur le second sceau du comte Robert I^{er}, gravé après 1158 (P. Bony, *op. cit.* [n. 17], pl. XI, n° 57 ; pour la date, voir O. Guyotjeannin *et al.*, *Le chartier de l'abbaye prémontrée de Saint-Yved de Braine*, Paris, 2000 [Mémoires et documents de l'École des Chartes, 49], p. 251-252, n° 112), ne fait certainement qu'un avec l'emblème vermandisien (comme suggéré par H. Pinoteau, « Les origines de l'héraldique capétienne », in *Vingt-cinq ans d'études dynastiques*, Paris, 1982, p. 64-99, à la p. 83), sans doute relevé par Robert après le retrait du comte Raoul II, atteint de la lèpre, dans les années 1160.

117. C'est bien ainsi que le comprennent H. Pinoteau, art. cité (n. 116), p. 67, et D. Crouch, « The historian... », art. cité (n. 36), p. 31-33. Voir également *infra*, point 4.

118. Voir D. Crouch, « The historian... », art. cité (n. 36), p. 32-35, qui s'appuie ici sur les recherches de W. S. Ellis et J. H. Round.

119. Voir *supra*, n. 30. La fille héritière du couple, Alice († 1185), conservera le même type après son mariage avec Simon III de Senlis, comte de Northampton, dans les années 1150. S. M. Johns, *op. cit.* (n. 30), p. 126-128, fait observer que les plus anciens sceaux féminins non royaux d'Angleterre sont ceux des femmes de la famille de Clare.

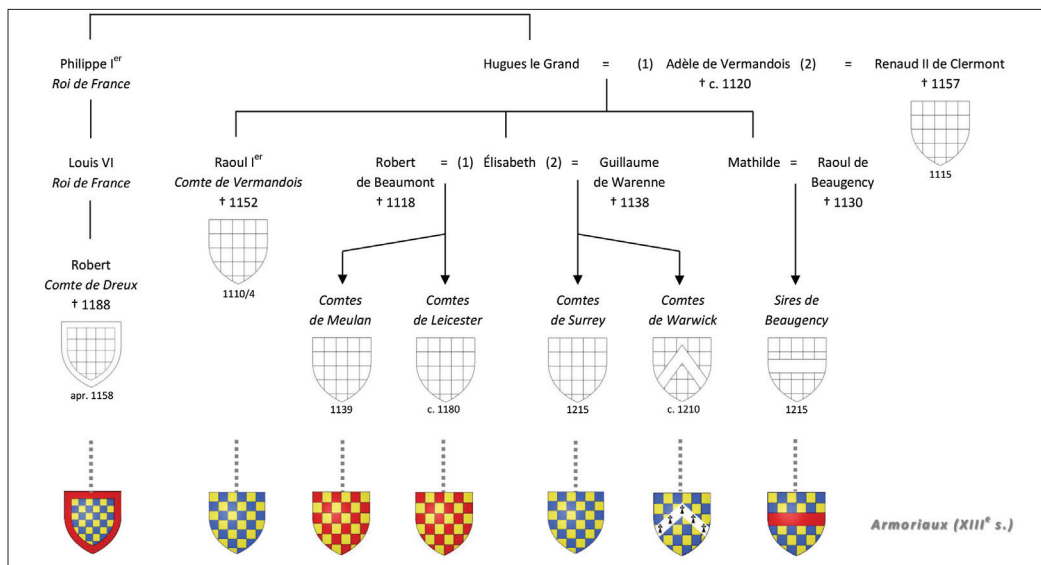


FIG. 20. – Le groupe héraldique de Vermandois (*écheté*).

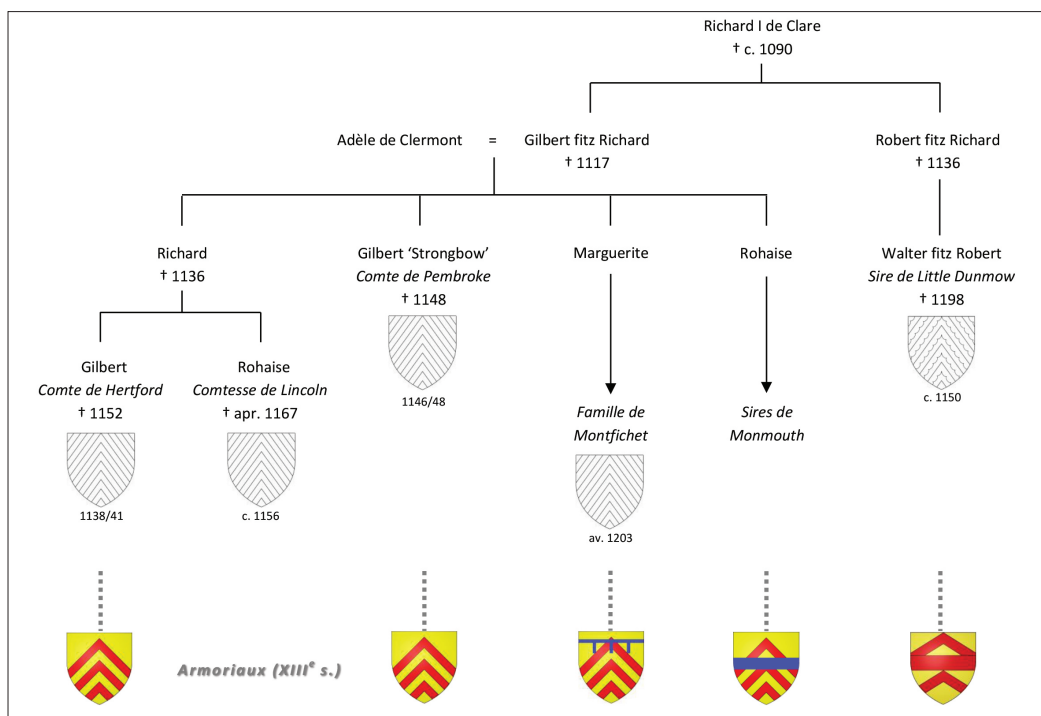


FIG. 21. – Le groupe héraldique de Clare (*chevronné*).

porteront les armes caractéristiques de leurs cousins ¹²⁰. Enfin, nous avons conservé les trois sceaux successifs, nouvellement découverts, d'un cousin germain de Strongbow, Walter fitz Robert de Little Dunmow (c. 1147-1198). Le plus ancien montre un bouclier, une housse de cheval et un tapis de selle recouverts d'un *chevronné* au trait supérieur finement dentelé ¹²¹, qui constitue à l'évidence une « brisure » précoce des armes de Clare – ce serait même la plus ancienne brisure connue à ce jour (fig. 24) ¹²².

Ce groupe héraldique très compact, très ostentatoire aussi, met donc en vedette le clan prolifique des *Ricardi*, comme l'appelle une chronique du XII^e siècle en référence à Richard I^{er} de Clare († c. 1090), le grand-père paternel – et donc le principal ancêtre commun – de Gilbert Strongbow et Walter fitz Robert ¹²³. Cherchant les raisons de la focalisation du groupe sur la personne de Richard de

120. Les armoriaux du XIII^e siècle montrent les armes de ces deux familles « brisées » de façon classique (un lambel pour l'une, une fasce pour l'autre), mais le sceau de Richard I^{er} de Montfichet (1186/87-1203), récemment découvert, arbore encore un *chevronné* plein : BL, ms. Cotton Vitellius F VIII, f. 153r (communiqué par N. Vincent).

121. Quatre empreintes, fixées à des actes sans date, ont été repérées : Cambridge, King's College Archives, GBR 100/1 et GBR 100/2 ; BL, Additional charters, n° 918 (= W. de Gray Birch, *Catalogue of Seals in the Department of Manuscripts in the British Museum*, t. 2, Londres, 1892, p. 290, n° 6004, sous une date erronée) ; Londres, St Bartholomew's Hospital Archives, HC1/1337 (éd. N. Moore, *The History of St. Bartholomew's Hospital*, t. 1, Londres, 1918, p. 186-187, avec photographie ; autre cliché dans D. Crouch, *William Marshal*, 3^e éd., Londres, 2016, ill. 4 hors texte). On distingue trois matrices différentes, quoique très similaires, dont la plus ancienne correspond à la première empreinte mentionnée (fig. 24). Le style et certains motifs de ce premier type permettent de le situer au début de la carrière de Walter fitz Robert, en tout cas avant 1160. La manche démesurée qui flotte derrière le bras droit du cavalier est semblable à celle qui se voit déjà sur le sceau de Galeran de Meulan en 1139 (fig. 5). Ce motif revient ensuite dans les années 1140 à 1160 sur les sceaux de certains grands barons : W. de Gray Birch, *op. cit.* (n. 121), p. 297-298, n° 6056, et p. 349, n°s 6403-6406 ; T. A. Heslop, « The seals of the twelfth-century earls of Chester », in *The Earldom of Chester and its Charters. A Tribute to Geoffrey Barraclough*, A. T. Thacker éd., Chester, 1991 (= *Journal of the Chester archaeological Society*, t. 71), p. 179-197, aux p. 184-186 et pl. III ; H. Laing, *op. cit.* (n. 50), p. 126, n° 769, et pl. 3 ; P. Bony, *op. cit.* (n. 17), pl. XXVII, n° 173 ; D. E. Greenway, *op. cit.* (n. 88), pl. 1, c et d ; voir aussi G. Demay, *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, Paris, 1880, p. 113. Un autre élément significatif est la grande housse armoriée au bord inférieur crénelé. Cet équipement ne devient courant dans l'iconographie sigillaire qu'au XIII^e siècle, mais figure déjà sur une poignée de sceaux du milieu du XII^e siècle. On peut citer celui de Simon II de Senlis dans les années 1140 ou 1150, celui de Geoffroy Plantagenêt vers 1155 – dont la housse est armoriée et crénelée comme celle de Walter – et celui d'Anselme Candavène avant 1162 : W. de Gray Birch, *op. cit.* (n. 121), t. 2, p. 347, n° 6403 ; N. Vincent, art. cité (n. 19), p. 13 ; J.-F. Nieuws, art. cité (n. 72), p. 207 ; voir aussi D. Crouch, *Tournament*, Londres-New York, 2005, p. 140.

122. Le sceau armorial de Guillaume, frère du comte de Guînes, ordinairement présenté sous la date de 1177 comme la plus ancienne occurrence d'une brisure (M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, *op. cit.* [n. 2], p. 298), était en réalité appendu à un acte du début du XIII^e siècle : A. Duchesne, *Histoire généalogique des maisons de Guînes, d'Ardres, de Gand et de Coucy et de quelques autres familles illustres, qui y ont été alliées*, Paris, 1631, *Preuves*, p. 100-101.

123. D. Crouch, *The Birth of Nobility...*, *op. cit.* (n. 36), p. 145-146, avec discussion du passage concerné du *Liber Eliensis*.



FIG. 22. – Avers du sceau biface de Gilbert de Clare, comte de Pembroke. Dessin du XVII^e siècle [Ø 75 mm] (BL, ms. Lansdowne 203, f. 15v).



FIG. 23. – Sceau de Gilbert de Clare, comte de Hertford. Dessin du XVII^e siècle [Ø 80 mm] (Northampton, NRO, F.H.170, f. 22r).



FIG. 24a-b. – Premier sceau de Walter fitz Robert, sire de Little Dunmow. Empreinte. Ø c. 75 mm (Cambridge, King's College, GBR/100/1).

Clare, D. Crouch a logiquement souligné l'ascendance prestigieuse de ce compagnon de Guillaume le Conquérant, fils de Gilbert de Brionne († c. 1040), lui-même petit-fils du duc Richard I^{er}. Les porteurs des chevrons auraient exprimé par ce signe leur fierté partagée de descendre de la famille ducale normande et d'être liés à ce prince dont les exploits semi-légendaires commençaient à être colportés dans les années 1130¹²⁴.

124. *Id.*, « The historian... », art. cité (n. 36), p. 32-34.

Cette interprétation ne prend toutefois pas en compte l'existence, sur le continent, d'autres familles qui arborent des armoiries similaires. Les *chevronnés* attestés des deux côtés de la Manche au XII^e siècle n'auraient-ils pas une origine commune, comme les *échiquetés* ? La découverte du sceau d'Enguerran II de Coucy (c. 1132-1147) et de son imposant bouclier à chevrons (fig. 6) nous invite à explorer cette piste. Enguerran, membre du lignage bien connu des Boves-Coucy, maître des châteaux de La Fère, Marle et Coucy aux confins du Vermandois et de la Champagne¹²⁵, était en effet un lointain parent des deux Gilbert de Clare par le biais des comtes de Roucy. Or, cette prolifique maison du nord de la Champagne était au début du XII^e siècle l'une des plus illustres de l'espace septentrional. Non seulement les Roucy pouvaient se targuer d'origines carolingiennes non moins éclatantes que celles des Vermandois, mais ils avaient multiplié les alliances prestigieuses avec les familles royales et princières tout au long du XI^e siècle¹²⁶. Enguerran de Coucy était d'autant plus attaché à cette glorieuse ascendance que ses châteaux lui venaient de sa grand-mère Ade de Marle, nièce du comte Ebles I^{er} de Roucy († avant 1033). L'étude des armoiries des Boves-Coucy suggère qu'il a voulu la célébrer en prenant le *chevronné* pour emblème¹²⁷. Quant à Gilbert Strongbow de Clare et aux siens, ils descendaient des Roucy par leur mère Adèle de Clermont, fille du seigneur-comte de Clermont Hugues I^{er} et, surtout, de Marguerite de Roucy, elle-même fille du comte de Roucy Hilduin III (1033-1063). Serait-ce donc

125. Voir l'étude classique de D. Barthélemy, *op. cit.* (n. 38).

126. Concernant les Roucy, voir B. Guinée, « Les généalogies entre l'histoire et la politique : la fierté d'être capétien, en France, au Moyen Âge », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 33, 1978, p. 450-477 ; M. Bur, *op. cit.* (n. 89), p. 253-257 ; J.-N. Mathieu, « La succession au comté de Roucy aux environs de l'an mil. Les origines de l'archevêque de Reims Ebles (1021-1033) », in *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, C. Settapani et K. S. B. Keats-Rohan éd., Oxford, 2000, p. 75-84. Leur généalogie fut plusieurs fois mise par écrit au XII^e siècle : un premier texte, probablement rédigé dans les années 1120, fut réutilisé vers 1140 par Hérیمان de Tournai (*Les miracles de Sainte-Marie de Laon*, éd. A. Saint-Denis, Paris, 2008 [Sources d'histoire médiévale publiées par l'I.R.H.T., 36], p. 135-141 : lettre dédicace décrivant les origines familiales de l'évêque de Laon Barthélemy de Joux), puis incorporé vers 1160 aux *Genealogiae* de l'abbé de Foigny (*Genealogiae Fusniacenses*, éd. G. Waitz, in *MGH, SS*, t. 13, Hanovre, 1861, p. 251-256).

127. Les deux fils de Thomas de Marle († 1130) ont porté des armoiries différentes : tandis qu'Enguerran de Coucy († 1147) adoptait le *chevronné*, son frère Robert de Boves († 1191) optait pour le *fascé de vair et de gueule* plus tard connu comme l'emblème des Coucy (Raoul, fils d'Enguerran, l'ayant lui-même adopté vers 1160, très probablement sous l'influence de son oncle). Voir H. Pinoteau, art. cité (n. 77), p. 160-161 et 168, ainsi que D. Barthélemy, *op. cit.* (n. 38), p. 105. Cette divergence héraldique au sein de la fratrie pourrait faire écho au partage des biens familiaux intervenu à la mort de Thomas de Marle : Enguerran a reçu les possessions venues de sa grand-mère Ade de Marle, et Robert celles de son grand-père Enguerran de Boves († 1116) dans l'ancien comté d'Amiens (*ibid.*, p. 99-100). À l'appui de cette piste familiale, on notera que les châtelains d'Amiens, issus d'une fille de Thomas de Marle, portent à la fin du XII^e siècle un *chevronné de vair et de gueules* (H. Pinoteau, art. cité [n. 77], p. 165), possible syncrétisme entre les deux emblèmes précités.

en référence à cette femme qui les rattachait à la plus haute noblesse – y compris normande ¹²⁸ – que les Clare ont adopté les chevrons plus tard connus comme ceux de leur famille ? L'idée d'un vaste groupe héraldique « de Roucy » associé à cette partition est en effet séduisante. Elle se heurte cependant à des difficultés. En l'état, elle doit rester une simple hypothèse de travail ¹²⁹.

Un dernier groupe peut-être représenté dans le corpus sigillaire antérieur à 1160 est celui des porteurs de gerbes. La question est, ici encore, complexe (fig. 25). Nous avons d'une part les *gerbes d'or* des comtes de Saint-Pol, attestées dès les années 1120, et d'autre part celles des comtes de Clermont-en-Beauvaisis, qui réunissent un pan de la descendance de Renaud II à la fin du XII^e siècle ¹³⁰. Les

128. Le comte Ebles I^{er} et son épouse Béatrice de Hainaut avaient tous deux Rollon pour arrière-grand-père.

129. En sa faveur, on pourrait tirer argument du fait que les comtes du Perche, lignage d'accueil de Béatrice de Roucy, la sœur aînée de Marguerite, portent eux aussi des armes chevronnées à la fin du XII^e siècle (avec des couleurs voisines : rouge et blanc) : L. Douët d'Arcq, *op. cit.* (n. 49), t. 1, p. 425, n^o 1000 ; BNF, ms. lat. 5441/2, p. 323. Il est admis que l'union de Béatrice de Roucy avec Rotrou III le Grand (1099-1144) a propulsé le lignage comtal au sommet de l'élite nobiliaire : K. Thompson, *Power and Border Lordship in Medieval France. The County of the Perche, 1000-1226*, Woodbridge, 2002 (Royal historical Society. Studies in history, new series), p. 47-48. Au rang des difficultés, il faut surtout relever l'absence de chevrons dans les autres rameaux connus de la descendance d'Ebles I^{er} de Roucy (en ce compris la branche aînée qui a choisi le chou comme insigne !) et, à l'inverse, la présence de chevrons sur les armes de groupes familiaux que rien ne permet de rattacher aux Roucy, aux Perche ou aux Clare. Encore ces problèmes ne sont-ils pas forcément rédhibitoires. Sans entrer ici dans trop de détail, on observera que la profondeur temporelle supposée du groupe impliquerait une multiplication des occasions de divergence emblématique à chaque génération et une ignorance accrue des possibles connexions entre les porteurs d'armoiries chevronnées. À cet égard, il est peut-être significatif que les *chevronnés* repérables au XIII^e siècle dans l'espace français se concentrent tout spécialement dans un rayon de cinquante à cent kilomètres autour du Perche (entre autres dans les lignages de Beaumont-au-Maine, Garencières, Ivry-Bréval, Lèveville, Loges, Montjean et Richebourg) : des alliances méconnues ont pu favoriser une propagation régionale des chevrons pendant toute la phase d'apparition des armoiries. Sur un autre plan, chez les Clare, le fait que Walter fitz Robert ne soit pas, contrairement à ses cousins, issu d'Adèle de Clermont, pose également question. Mais nous avons peut-être là, justement, l'explication de la brisure remarquablement précoce de ses armes (voir *supra*, n. 121-122), qui est d'autant plus surprenante qu'au milieu du XII^e siècle, les collatéraux avaient plutôt tendance, semble-t-il, à partager les mêmes armes. Le processus d'assimilation qui aurait poussé Walter à se rallier à l'emblème de ses parents est un mécanisme connu dans l'héraldique naissante. Citons ici le cas des rameaux de la famille anglaise de Vere qui se sont arrimés au groupe héraldique constitué autour de Geoffroy de Mandeville : J. H. Round, *Geoffrey de Mandeville. A Study of the Anarchy*, Londres, 1892, p. 388-396.

130. Concernant le groupe clermontois, documenté seulement à partir des années 1180-1190, voir surtout D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 242-245 ; L. Jéquier, art. cité (n. 4), p. 36-37 ; B. Bedos-Rezak, art. cité (n. 45), p. 31-32. La reconstitution de L. Jéquier suggère que l'ancêtre commun du groupe est le comte Hugues, père de Renaud II (D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* [n. 3], p. 244-245), mais il convient de l'aborder avec prudence. D'une part, je n'ai pas retrouvé la source médiévale qui attribuerait aux vidames de Gerberoy un blason *d'azur à trois gerbes d'or*. D'autre part, ce n'est que très tardivement, au début du XIII^e siècle, que le comte de Chester Ranulf III a voulu valoriser son ascendance française en adoptant les gerbes de Clermont (voir ses sceaux successifs : T. A. Heslop, art. cité [n. 121], p. 192-196).

héraldistes ont évité d'établir la moindre corrélation entre elles, sans doute parce qu'ils voyaient mal comment l'emblème parlant des « Candavène » aurait pu se transmettre aux Clermont. Les blasons classiques des deux groupes familiaux se ressemblent pourtant à tous égards (forme, nombre et disposition des gerbes ; couleurs aussi peut-être), ce qui paraît intentionnel, surtout venant de familles géographiquement assez proches. Il est aussi difficile d'ignorer le fait que le célèbre sceau d'Hugues III Candavène (repris par son fils Enguerran) est documenté en 1127-1129, au moment précis où son propriétaire se remarie avec Marguerite de Clermont, devenue veuve du comte de Flandre Charles le Bon¹³¹. Les Saint-Pol et les Clermont ont-ils indépendamment choisi le même symbole, au risque de créer des confusions ? Hugues III a-t-il adopté l'emblème de sa nouvelle épouse, encouragé peut-être par une résonance fortuite entre celui-ci et son surnom ? Ou encore, les *gerbes d'or* des deux familles avaient-elles une origine commune ? Je serais tenté de suivre la dernière piste, même si les inconnues sont encore trop nombreuses pour espérer résoudre l'équation¹³².

Le décortiquage des premiers groupes d'armoiries laisse donc maintes questions ouvertes. Mais il débouche aussi sur des constats importants qui, sans être forcément toujours neufs, peuvent à présent être formulés avec plus de netteté.

131. J.-F. Nieus, art. cité (n. 72), p. 199-201.

132. Deux femmes mal connues – et donc négligées – pourraient avoir transmis parallèlement les *gerbes d'or*, à savoir la première épouse d'Hugues III de Saint-Pol, appelée Béatrice, et la deuxième conjointe de Renaud II de Clermont (après Adèle de Vermandois et avant Clémence de Bar, comtesse de Dammartin), dont on ignore jusqu'au nom. Toutes deux pourraient en effet avoir été parentes des célèbres Raoul et Simon de Crépy, comtes d'Amiens, Valois et Vexin au XI^e siècle. Béatrice était peu ou prou liée à la région amiénoise et certains indices laissent penser qu'elle se rattachait peut-être aux Boves-Coucy, qui avaient recueilli le titre de comtes d'Amiens (J.-F. Nieus, *op. cit.* [n. 38], p. 117 ; *id.*, art. cité [n. 72], p. 195, n. 11). De la deuxième femme de Renaud II, on peut seulement établir qu'elle était la mère des trois fils aînés de ce dernier : Raoul, Simon et Étienne (sur les mariages et la progéniture de Renaud, voir J.-N. Mathieu, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et Île-de-France* 47, 1996, p. 7-59, aux p. 28-32, qui ignore cependant cette deuxième union ; compléter avec C. Cawley, *Medieval Lands* : http://fmg.ac/Projects/MedLands/NORTHERN_FRANCE.htm [dernière consultation le 20 janvier 2017], qui interprète parfaitement le silence des *Genealogiae Fusniacenses* sur les enfants du deuxième lit). Les prénoms Raoul et Simon, étrangers à la famille de Clermont, suggèrent une étroite connexion avec les Crépy. Par ailleurs, à bien y regarder, au sein de la nombreuse descendance de Renaud II, le port des gerbes n'est attesté qu'autour de Raoul et Simon, ainsi que de leur sœur Marguerite (seconde du nom parmi les enfants de Renaud II). Les prétentions d'Hugues III de Saint-Pol sur certaines portions du comté d'Amiens sont un fait établi (J.-F. Nieus, *op. cit.* [n. 38], p. 75-81). Les Clermont, postés entre Amiénois, Vexin et Valois (A. Châtelain, *Châteaux forts et féodalité en Île-de-France, du XI^e au XIII^e siècle*, Nonette, 1983, p. 151-152), avaient aussi un intérêt immédiat pour l'héritage des Crépy. Du reste, l'hypothèse expliquerait assez bien pourquoi, curieusement, Renaud II a conservé son sceau marqué de l'*échiqueté* « de Vermandois » toute sa vie et l'a même transmis à son fils Raoul I^{er} : l'insigne évoquait la mémoire de sa première épouse Adèle, qui avait non seulement reçu le Vermandois de son père, mais aussi une partie du patrimoine des Crépy par sa mère Adèle, sœur de Simon de Crépy.

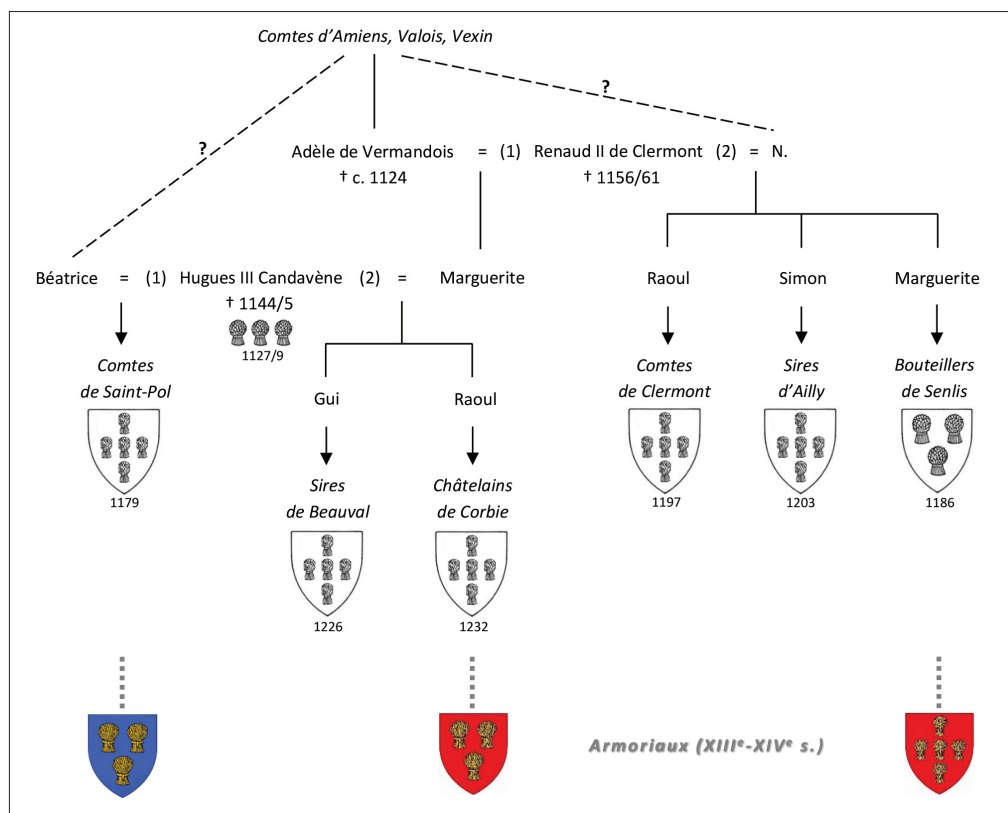


FIG. 25. – Le(s) groupe(s) héraldique(s) de Saint-Pol et Clermont (*gerbes d'or*).

Tout d'abord, la logique constitutive des premières armoiries et de leur organisation en système de communication visuelle cohérent est indiscutablement familiale, même si certains individus ont pu faire le choix de s'en écarter volontairement, et même s'il n'est pas exclu que des modes de transmission alternatifs (tels que les parrainages chevaleresques¹³³ ?) aient pu jouer un rôle à la marge. Ensuite,

133. En effet, dès les années 1160-1170, les sources font état de concessions d'armoiries liées au rite de l'adoubement : hormis la narration rétrospective par Jean de Marmoutier (vers 1170) de l'adoubement de Geoffroy Plantagenêt par le roi Henri I^{er} (1128), le premier exemple sûr est celui d'Hugues IV Candavène de Saint-Pol, qui a adopté les léopards Plantagenêt après avoir été armé chevalier par Henri II en 1179. L'affirmation de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* selon laquelle le Maréchal avait originellement porté les armoiries de son oncle Guillaume de Tancarville, souvent interprétée comme un signe de la position subalterne du premier à ses débuts, devrait peut-être être relue à la lumière du fait que le second avait été

les structures familiales telles que les dessinent les groupes héraldiques apparaissent remarquablement ouvertes : les ascendants maternels, les familles des épouses, les collatéraux y trouvent leur place ; le « lignage » et le « parage », ainsi que l'a souligné D. Crouch, coexistent sans heurt dans les conceptions de la parenté. Cette porosité explique d'ailleurs l'instabilité des armoiries durant le premier siècle de leur essor : à chaque génération, sinon à chaque étape d'une vie, s'offrait la possibilité de puiser de nouveaux motifs dans un stock bien fourni d'insignes héréditaires. Enfin, dans le contexte septentrional, la référence partagée à un même ancêtre, à une lignée commune, semble avoir entretenu la cohésion de groupes familiaux disséminés des deux côtés de la Manche. Des deux principaux cas d'espèce revisités (Vermandois et Clare), pourrait même se dégager, si l'hypothèse Roucy était fondée, un schéma précis : de grandes familles de souche carolingienne de la France du Nord seraient à l'origine d'emblèmes prestigieux, avidement assimilés par les membres de la haute aristocratie anglo-normande, dont l'ascension était plus récente.

4. POURQUOI LES ARMOIRIES ?

L'apparition des armoiries est indiscutablement liée à l'univers de la guerre. Les mots qui en parlent, les supports sur lesquels elles s'affichent dès le début, la forme canonique dans laquelle elles se fixent au XII^e siècle (l'écu) en sont autant de preuves flagrantes. Depuis le Moyen Âge, d'ailleurs, l'« invention » des armoiries a été interprétée comme une réponse à la nécessité d'identifier les combattants sur le champ de bataille, de distinguer amis et ennemis au cœur de la mêlée. La légende qui fait le naître le *fascé de vair et de gueules* des Boves-Coucy d'une escarmouche de la première croisade, au cours de laquelle Thomas de Marle (le père d'Enguerran II) aurait lacéré son manteau de fourrure pour en distribuer les morceaux à ses compagnons d'armes surpris par l'ennemi sans leur armure, se lit déjà dans les armoriaux

l'éducateur et l'adoubeur du jeune homme. L'abandon par Raoul I^{er} de Coucy des chevrons de son père au profit des armoiries vairées de son oncle et tuteur Robert de Boves (voir *supra*, n. 127) pourrait aussi résulter d'une concession armoriale du même ordre. En réalité, la relation avunculaire en cause dans ces deux derniers exemples (qui, notons-le, débouchent sur une adoption d'armes pleines, et non sur une juxtaposition d'armoiries comme ce sera la règle à la fin du XII^e s.) pourrait être intervenue de façon cachée dans un certain nombre de transmissions d'armoiries qui semblent à première vue s'être opérées par les femmes, si l'on songe au rôle traditionnel des oncles maternels dans la formation militaire des jeunes nobles. Rite guerrier et héritage familial se seraient donc conjugués. Sur cette question, voir maintenant L. Hablot, *Affinités héraldiques. Concessions, augmentations et partages d'armoiries en Europe au Moyen Âge*, mémoire inédit d'habilitation de l'École pratique des Hautes Études, Paris, 2015.

du xv^e siècle¹³⁴. Cette vision adossée aux contingences militaires prévaut encore largement, objectivée même par l'explication selon laquelle, à la fin du xi^e siècle, l'évolution de leur panoplie aurait rendu les guerriers méconnaissables. Le postulat selon lequel les jeux martiaux dérivés de la pratique guerrière auraient aussi joué un rôle – le rapprochement avec l'essor des tournois ne date pas d'hier – agit comme un renforcement.

La thèse pragmatique ne fait pourtant plus l'unanimité. En 1986, L. Fenske la jugeait déjà « zumeist eher überbewertet », faisant observer que l'apparition du haubert à capuche et du casque à nasal avaient masqué les visages très longtemps avant la généralisation des armoiries, et que les armées en action avaient de toute façon bien moins besoin de moyens d'identification individuelle que de signes de reconnaissance collectifs¹³⁵. En 1992, dans un article précisément consacré à ces questions, A. Ailes formulait des remarques assez similaires, sans toutefois aller jusqu'à rejeter la thèse traditionnelle¹³⁶. Des études plus récentes ont cependant achevé de démontrer que l'héraldique n'est pas née pour assumer la fonction pratique que les spécialistes de la discipline lui prêtaient jusqu'ici. Dans ses travaux consacrés aux insignes militaires, R. W. Jones a rappelé que les combattants n'étaient nullement en mal de repères sur le champ de bataille pré-héraldique. Depuis l'Antiquité romaine, les bannières brandies par les chefs ou leurs porte-étendards permettaient de visualiser en permanence la position de celui qui commandait la manœuvre. Divers procédés permettaient aussi à tous les acteurs de la mêlée de reconnaître immédiatement, sans la moindre hésitation, leurs alliés et leurs adversaires : c'était le rôle des cris de guerre et des diverses « connaissances » attestées dans les sources narratives et littéraires, par exemple une même couleur arborée sur le vêtement ou l'équipement, ou encore un marquage plus informel, fait d'un simple bout d'étoffe ou de quelques brins d'une même plante¹³⁷. En

134. D. Barthélemy, « Les sires fondateurs : enjeux impliqués dans les traditions et les recours au passé en seigneurie de Coucy », in *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge. Actes du XIII^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Aix-en-Provence, 4-5 juin 1982*, Aix-en-Provence, 1983, p. 185-203, aux p. 197 et 203.

135. L. Fenske, art. cité (n. 63), p. 144-146.

136. A. Ailes, « The knight, heraldry and armour: the role of recognition and the origins of heraldry », in *Medieval Knighthood IV: Papers from the Fifth Strawberry Hill Conference, 1990*, C. Harper-Bill et R. Harvey éd., Woodbridge, 1992, p. 1-21. Pour cet auteur, la fonction discriminante des emblèmes à la guerre et au tournoi (ainsi que sur les sceaux, selon lui) reste à la base du processus, mais c'est surtout l'apparition de nouvelles surfaces à décorer sur l'accoutrement du chevalier – sont évoqués la lance à pennon, le surcot et le bouclier sans umbo – qui aurait servi de déclencheur.

137. R. W. Jones, « Identifying the warrior on the pre-heraldic battlefield », *Anglo-Norman Studies* 30, 2008 (pour 2007), p. 154-167. Voir aussi, du même, « "What banner thine?" The banner as symbol of identification, status and authority on the medieval battlefield », *The Haskins Society Journal* 15, 2006, p. 101-109,

matière de couleurs, les surfaces monochromes de ton vif, faciles à déployer et visuellement efficaces, semblent avoir été couramment utilisées. Les armoiries, qui visent dès l'origine à identifier l'individu, ou un tout petit groupe d'individus, à l'aide de compositions graphiques de plus en plus complexes et somme toute peu différenciées, ne font pas sens au regard des besoins proprement militaires. Il n'est pas jusqu'au lien essentiel qu'elles entretiennent avec les boucliers qui ne trahisse l'inadaptation du système héraldique aux réalités de la guerre. Comme l'a récemment souligné L. Hablot, le bouclier n'est pas un support idoine pour les signes de reconnaissance : il n'est visible que de face, c'est-à-dire par le camp adverse ; il peut être rapidement souillé ou abîmé, au point de devenir « illisible » ; lourd et encombrant, conçu pour le combat à cheval, il peut être perdu ou abandonné au cours de l'affrontement¹³⁸. Si l'écu a fini par s'imposer comme le cadre formel de référence de l'héraldique avant la fin du XII^e siècle, c'est peut-être avant tout pour des raisons symboliques et sociales, notamment parce qu'il était le « plus petit dénominateur commun en matière de support d'emblèmes », celui que pouvaient arborer tous les chevaliers¹³⁹.

L'héraldique s'inspire vraisemblablement d'une emblématique guerrière traditionnelle, sur laquelle elle a dû se greffer en lui donnant une profondeur nouvelle, mais elle n'en constitue pas une évolution naturelle et nécessaire. Pour R. W. Jones et L. Hablot, comme déjà pour certains historiens de la chevalerie

et *Bloodied Banners. Martial Display on the medieval Battlefield*, Woodbridge, 2010, p. 11-83. Pour les cris de guerre, voir aussi L. Hablot, « Cris écrits et voix emblématiques. L'apparition des cris et des sentences orales dans l'emblématique médiévale, origines, pratiques et représentations », *PRIS-MA. Recherches sur la Littérature d'Imagination au Moyen Âge* 23, 2007 (= *La voix dans l'écrit, VII-VIII*), p. 22-52.

138. L. Hablot, art. cité (n. 10), p. 143-165.

139. *Ibid.*, p. 162. On évitera de projeter sur la période des origines une problématique qui concerne la phase de diffusion sociale des armoiries au tournant des XII^e et XIII^e siècles, et de faire trop grand cas de la supposée « migration » des emblèmes proto-héraldiques des gonfanons vers les boucliers autour des années 1130. Cette « migration » révélée par les sceaux a fait l'objet d'une lecture politique, couramment admise, par B. Bedos-Rezak, art. cité (n. 45), p. 25-26. Mais le risque est grand qu'il s'agisse d'une illusion documentaire : à mon avis, c'est simplement le triomphe du type équestre de guerre « à l'épée » sur le type « à la lance » dans la mode sigillaire après 1120, par imitation du modèle royal anglo-normand (voir J.-F. Nieuws, art. cité [n. 15], p. 112-113, et *id.*, « *Cum signo auctoritatis et excellentie mee sigillo*. Sceaux et identité symbolique des comtes de Flandre à la fin du XI^e siècle », *Cahiers de Civilisation médiévale* 58, 2015, p. 43-64, à la p. 59), qui explique la raréfaction des gonfanons figurés sur les matrices et le report de leurs emblèmes sur les boucliers. Au demeurant, si le changement d'iconographie avait eu pour but premier de valoriser ces derniers, c'est le type équestre orienté à gauche, qui permettrait de voir le bouclier en entier (voir par exemple le sceau d'Enguerran II de Coucy), qui aurait logiquement dû s'imposer. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit : le type orienté à droite l'a supplanté dans la première moitié du XII^e siècle. Il faut attendre l'apparition du type armorial à la fin du XII^e siècle pour que l'écu héraldique prenne vraiment place sur le sceau.

attentifs à la question, en particulier D. Barthélemy et D. Crouch¹⁴⁰, ce sont des changements socioculturels et sociopolitiques, et non des transformations de l'art de la guerre, qui expliquent l'émergence des armoiries au XII^e siècle. Tous suggèrent que ces dernières, en tant que signes individuels et/ou familiaux, participent de cette exaltation nouvelle de la bravoure personnelle du chevalier au combat, de l'exploit qui rehausse le nom de tout un lignage, dont on trouve un puissant écho dans la littérature du temps.

La seule aire de combat sur laquelle les nouveaux emblèmes héraldiques ont pu se déployer en produisant tous leurs effets est celle du tournoi chevaleresque. Dans cet environnement de compétition ritualisée, de démonstration publique de virtuosité au maniement des armes, de mise en spectacle de l'exploit individuel, les insignes aux couleurs vives placardés sur les vêtements, les équipements et même les chevaux des participants constituaient autant d'accroches d'une grande efficacité pour capter le regard et l'attention de la foule attirée par l'évènement. L'hypothèse n'est évidemment pas nouvelle. La documentation du XIII^e siècle révèle d'ailleurs l'omniprésence de l'héraldique – et des « hérauts d'armes » chargés de veiller sur elle depuis la fin du siècle précédent¹⁴¹ – dans le déroulement des tournois. Il est cependant beaucoup plus difficile, faute de sources explicites, de prouver la corrélation pour la période critique des origines. La naissance du tournoi est elle-même mal documentée et sujette à des approches assez divergentes¹⁴². Du moins pouvons-

140. Voir D. Barthélemy, *La chevalerie. De la Germanie antique à la France du XII^e siècle*, 2^e éd. augm., Paris, 2012 (coll. Tempus), p. 260-263, et les travaux de D. Crouch cités *supra*, n. 36.

141. A. Ailes, *op. cit.* (n. 18), p. 38-39 ; D. Crouch, « The court of Henry II of England in the 1180s, and the office of king of arms », *The Coat of Arms*, 3^e sér., t. 5, 2010, p. 47-55.

142. En particulier quant au foyer géographique du phénomène. L'étude classique en français évacue le problème à peu de frais en admettant sans réserve la thèse chauviniste d'un chroniqueur ligérien : M. Parisse, « Le tournoi en France, des origines à la fin du XIII^e siècle », in *Das Ritterliche Turnier im Mittelalter*, *op. cit.* (n. 63), p. 175-211, aux p. 175-185. L'étude de référence est à présent le livre de D. Crouch, *Tournament*, *op. cit.* (n. 121), qui prend résolument parti pour l'hypothèse picarde (p. 2-12). Il est suivi par E. Oksanen, *Flanders and the Anglo-Norman World, 1066-1216*, Cambridge, 2012, p. 114-144 (ch. 4 : « Tournament in Anglo-Flemish society »), et R. W. Kaeuper, *Medieval Chivalry*, Cambridge, 2016 (Cambridge medieval textbooks), p. 211-212. De son côté, D. Barthélemy, qui s'est intéressé aux antécédents militaro-ludiques des tournois tels que les décrivent surtout les chroniqueurs normands, estime que le tournoi classique dérive des affrontements ritualisés attestés à partir de la fin du XI^e siècle en marge des guerres « féodales » : D. Barthélemy, « The chivalric transformation and the origins of tournament as seen through Norman chroniclers », *The Haskins Society Journal* 20, 2008, p. 141-160 ; *id.*, « L'Église et les premiers tournois (XI^e et XII^e siècles) », in *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles*, M. Aurell et C. Girbea éd., Rennes, 2011, p. 139-148 ; *id.*, « Les origines du tournoi chevaleresque », in *Agôn. La compétition, V^e-XII^e siècle*, F. Bougard, R. Le Jan et T. Lienhard éd., Turnhout, 2012 (Collection Haut Moyen Âge, 17), p. 112-129. Dans une récente synthèse, il tend à relativiser la valeur des premières mentions septentrionales dans un contexte général de pénurie documentaire : *id.*, *op. cit.* (n. 140), p. 235-253.

nous, encouragés dans cette voie par D. Crouch¹⁴³, repérer les points de convergence initiaux entre les deux phénomènes.

On discerne tout d'abord une unité de temps et de lieu : les premiers « tournois » sont attestés au tournant des XI^e et XII^e siècles, dans une zone circonscrite au nord de la France et aux marches occidentales de l'Empire¹⁴⁴. Les sources évoquent la tenue de rencontres en Normandie (septentrionale ?), en « France » (Picardie et Champagne ?) et aux confins de la Flandre et du Hainaut ; les localités d'Eu, Tournai et Valenciennes sont nommément citées¹⁴⁵. Ces rencontres attirent des princes tels que les comtes de Louvain, futurs ducs de Brabant, et les comtes de Flandre. L'un des premiers grands tournoyeurs dont l'Histoire a retenu le nom est le comte Charles le Bon (1119-1127), dont le récit de Galbert de Bruges nous apprend qu'au début des années 1120, il courait les *tornationes* avec une imposante escorte montée¹⁴⁶. Dans l'une de ses chartes, donnée à Arras en 1122, Charles évoque lui-même la « gloire chevaleresque » dont il vient de se couvrir du côté de Valenciennes en se mesurant au comte régent de Hainaut Godefroid, sire de Bouchain et de Ribemont¹⁴⁷. Nous voici en Vermandois ou presque, en compagnie

143. Voir en particulier D. Crouch, *Tournament*, *op. cit.* (n. 121), p. 8, 24-25, 29-30, 35-38, 75-76 et 140.

144. *Ibid.*, p. 2-12. *A contrario*, rappelons que l'Occitanie des XII^e-XIII^e siècles ne connaît pas le tournoi : L. Macé, « La culture chevaleresque méridionale au XII^e siècle. Une idéologie sans tournoi ? », in *L'homme du Midi. Sociabilités méridionales. Actes du 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 9-14 avril 2001*, Paris, 2003, p. 173-184.

145. Notons que la mention de *torneamenta* dans la « paix » de Valenciennes en 1114, qui passe pour être la plus ancienne occurrence du terme, n'est pas sûre, sachant que ce texte n'existe plus que dans des versions remaniées. Les éditeurs modernes de la paix ont invoqué la présence d'une forme similaire dans une charte de 1154, mais cette charte est un faux : voir P. Godding et J. Pycke, *La paix de Valenciennes de 1114. Commentaire et édition critique*, Louvain-la-Neuve, 1981 (Université catholique de Louvain. Publications de l'Institut d'études médiévales, 2^e série), p. 27, et J.-L. Kupper, « La charte du comte Henri de Namur pour l'église de Brogne (1154). Étude critique », *Revue bénédictine* 95, 1985, p. 293-310. Reste que la région de Valenciennes fut certainement une terre d'élection précoce des tournois, comme en témoignent la charte de 1122 commentée *infra*, n. 147, ainsi que l'anecdote selon laquelle le public venu assister en 1139 à la consécration de l'église abbatiale de Vicoigne, tout près de Valenciennes, fut malmené par une troupe de chevaliers d'Ostrevant en route pour un tournoi – *ad determinatum congressum quem vulgo tornionem vocant* – qui devait se tenir non loin de là (*Historia monasterii Viconiensis*, c. 14, éd. J. Heller, in *MGH, SS*, t. 24, Hanovre, 1879, p. 299 ; texte composé entre 1151 et 1168). À signaler aussi dans le même secteur, la mort du grand baron hainuyer Gilles de Chin dans un tournoi en 1137, rapportée par une source tout à fait contemporaine : *Gesta Nicholai episcopi*, éd. G. H. Pertz, in *MGH, SS*, t. 14, Hanovre, 1883, p. 236-237 (je remercie N. Ruffini-Ronzani de m'avoir communiqué cette mention méconnue).

146. Galbert de Bruges, *De multro, traditione, et occisione gloriosi Karoli comitis Flandriarum*, c. 4, éd. J. Rider, Turnhout, 1994 (Corpus Christianorum. Continuatio mediaevalis, 131), p. 13 (voir aussi c. 79, p. 131). Ce passage de Galbert recèle à la fois la première attestation indiscutable du mot (voir la n. précédente) et la plus ancienne évocation des tournois dans leur forme classique.

147. F. Vercauteren, *Actes des comtes de Flandre, 1071-1128*, Bruxelles, 1938 (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Recueil des actes des princes belges, 3), p. 247-251, n° 108. L'expression *conflictum armorum* pourrait aussi faire songer à un duel judiciaire, mais l'hypothèse d'une

de personnages étroitement liés aux premiers porteurs d'armoiries... Rappelons en particulier que Charles le Bon, promu comte de Flandre après la disparition accidentelle de Baudouin VII (peut-être mortellement blessé dans un tournoi !) en 1119, était auparavant devenu comte d'Amiens et seigneur d'Encre (aujourd'hui Albert), à la frontière occidentale du comté de Vermandois, et ce grâce à son mariage avec Marguerite de Clermont, la fille d'Adèle de Vermandois et de Renaud II de Clermont (qui deviendra l'épouse du comte de Saint-Pol après 1127)¹⁴⁸. Le parallélisme spatio-temporel avec l'émergence des armoiries concerne aussi l'Angleterre, que des sources du deuxième quart du XII^e siècle désignent comme la première aire de dissémination du tournoi en dehors de son foyer d'apparition originel : outre le remarquable contrat d'embauche d'un « écuyer » avant la lettre par Osbert d'Arden, chevalier anglais au service du roi d'Écosse, entre 1124 et 1139, on a connaissance d'une rencontre organisée près de York en 1142 par deux grands barons anglo-français, Guillaume d'Aumale et Alain de Bretagne¹⁴⁹.

Il importe ensuite de souligner que les organisateurs des tournois ne sont pas de simples chevaliers, mais bien les membres de la plus haute aristocratie. Galbert de Bruges le dit très bien : le comte Charles avait coutume de se rendre « chez l'un des comtes ou des grands » de Normandie, de France ou d'ailleurs au gré des compétitions orchestrées par les uns et les autres¹⁵⁰. Les princes sont les vrais sponsors de ces événements internationaux. Peu de noms ont filtré jusqu'à nous en dehors de ceux déjà cités. Dans le monde anglo-normand, les premiers promoteurs identifiés sont quelques-uns des plus puissants magnats apparentés à la famille royale¹⁵¹, autrement dit les pairs de Galeran de Meulan et Gilbert de Clare. Ces derniers n'apparaissent pas, faute de sources à n'en pas douter, mais les Clare seront

confrontation ludique, privilégiée par D. Crouch (*Tournament, op. cit.* [n. 121], p. 2-3), semble en effet plus vraisemblable. Le rédacteur de l'acte, non content de préciser que le comte Charles revient de Valenciennes auréolé de gloire chevaleresque (*Attreatum deinde veni, rediens cum gloria militari de conflictu armorum habito inter me et Godefridum comitem Valentianensium*), enfonce encore le clou lorsqu'il évoque son principat dans la datation : *comite Flandrie Karolo milite fortissimo*.

148. J.-F. Nieux, *op. cit.* (n. 38), p. 75-77 ; Gauthier de Théroouanne, *Vita Karoli comitis Flandrie et Vita domni Joannis Morinensis episcopi*, éd. J. Rider, Turnhout, 2006 (Corpus Christianorum. Continuatio mediaevalis, 217), p. IX-XII.

149. J. R. V. Barker, *The Tournament in England, 1100-1400*, Woodbridge, 1986, p. 4-15 ; D. Crouch, *Tournament, op. cit.* (n. 121), p. 9, 20, 40-41, 47 et 163 ; E. Oksanen, *op. cit.* (n. 142), p. 119. La chartre d'Osbert cite Londres et Northampton comme sites de tournois en Angleterre. On notera avec intérêt que c'est précisément dans la région de Northampton que se concentraient les fiefs insulaires des nombreux nobles originaires de l'Artois dont les pères avaient suivi Guillaume le Conquérant : E. Oksanen, *op. cit.* (n. 142), p. 185-208 (carte p. 201).

150. Galbert de Bruges, *op. cit.* (n. 146), c. 4, p. 13 : *apud aliquem comitum vel principum Normanniae vel Franciae, aliquando vero ultra regnum Franciae, arripuit*.

151. D. Crouch, *Tournament, op. cit.* (n. 121), p. 20.

plus tard connus pour leur passion dévorante des tournois ¹⁵². Sur le continent, à la fin des années 1140, le doigt vengeur de Bernard de Clairvaux désigne le jeune Robert de Dreux, le frère cadet du roi qui portera plus tard l'*échiqueté* de Vermandois, et le futur comte de Champagne Henri le Libéral ¹⁵³. Là aussi, donc, la crème de la noblesse. Celle-là même qui se couvre d'emblèmes héraldiques à la même époque.

Les convergences entre les deux phénomènes sont telles que leur corrélation ne fait guère de doute : l'essor des armoiries en France du Nord et (puis ?) en Angleterre a trouvé un terreau favorable dans la pratique du tournoi et dans la culture de l'ostentation qui en est l'une des caractéristiques essentielles. Qu'en conclure ? À la base, le développement prodigieux de cette mode aux implications sociales, culturelles et politiques considérables semble avoir été porté par un besoin nouveau, et extrême, d'autocélébration de l'aristocratie guerrière. Celle-ci, au début du XII^e siècle, prend de plus en plus conscience de son appartenance à un « groupe chevaleresque » qui partage des valeurs communes de bravoure personnelle, d'élitisme de classe, de générosité et de solidarité internes, en réaction peut-être à l'émergence politique de la bourgeoisie urbaine, effectivement très marquée, voire brutale, sur cette terre de commune qu'est la France septentrionale ¹⁵⁴. Cette prise de conscience se manifeste aussi – et nous restons encore là dans la grande région des tournois – à travers la promotion du rite de l'adoubement ¹⁵⁵ et, sur le plan des symboles visuels, l'apparition du sceau équestre de guerre, qui deviendra bientôt un signe de ralliement pour la haute et moyenne aristocratie ¹⁵⁶.

Pourtant, la société chevaleresque en formation n'est nullement homogène. Rassemblant toute l'aristocratie laïque, des grands princes aux plus petits chevaliers, dans une sorte de fiction identitaire qui écrase ses stratifications internes, elle apparaît traversée de tensions et de contradictions, perceptibles notamment dans la littérature française du XII^e siècle. Ainsi, tandis que s'affirmaient les idéaux

152. *Ibid.*, p. 42.

153. *Ibid.*, p. 21. Il s'agit d'une lettre adressée à Suger : F. Gasparri, *Suger, Œuvres*, t. 2, Paris, 2001 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 41), p. 117, n° 53. Concernant l'*échiqueté* « de Dreux », voir *supra*, n. 116.

154. D. Barthélemy, « La mutation de l'an 1100 », *Journal des Savants*, 2005, p. 3-28 ; *id.*, « Points de vue sur la chevalerie, en France vers 1100 », in *Distinction et supériorité sociale (Moyen Âge et époque moderne). Colloque de Cerisy, 27-30 septembre 2007*, J.-M. Laurence et C. Maneuvrier éd., Caen, 2010, p. 173-185 ; *id.*, *op. cit.* (n. 140), p. 195-292 (ch. 4 : « La mutation chevaleresque, 1050-1130 »).

155. Voir récemment M. Lieberman, « New approach to the knighting ritual », *Speculum* 90, 2015, p. 391-423, qui réexamine les cérémonies attestées durant la seconde moitié du XI^e siècle dans le monde anglo-normand et le nord de la France.

156. J.-F. Nieus, art. cité (n. 15), p. 97-123.

– un peu subversifs¹⁵⁷ – de la chevalerie, les franges supérieures de la noblesse se sont mises en quête de nouvelles formes de distinction et d'expression symbolique des hiérarchies. L'usage du sceau équestre a pu, un temps, jouer ce rôle en certains endroits. Ce fut le cas, certainement, des cénacles de vassaux privilégiés, baptisés « pairs », qui se sont formés autour des grands barons de l'Artois et de la Picardie à la fin du XI^e siècle, officiellement pour organiser la garde des châteaux, mais surtout pour valoriser le sommet du groupe nobiliaire local et le seigneur auprès duquel il se pressait, un peu comme le Charlemagne de la geste¹⁵⁸. Ce fut aussi le cas de l'héraldique naissante, dont le caractère éminemment élitiste est une clé de compréhension tout à fait essentielle. La haute noblesse, nous l'avons vu, semble être parvenue à maintenir un monopole absolu sur le port des blasons pendant au moins un demi-siècle, à peine égratigné dans l'empire anglo-normand, vers 1150, par quelques *curiales* de moindre naissance qui s'étaient élevés au service du roi (et qui, familiers des manières de la cour, ont parfois joué sur l'humour pour faire accepter leur emblème)¹⁵⁹. En dernière analyse, tout porte à croire que les premières armoiries ont vu le jour pour assouvir la soif de distinction qui habitait les hautes sphères de la « chevalerie ». Cette lecture sociale du phénomène héraldique, que D. Crouch qualifie à raison d'« invention du snobisme »¹⁶⁰, découle non seulement de l'éminence des premiers titulaires connus d'armoiries, mais aussi des pratiques collectives auxquelles nous pouvons associer ces dernières et, bien sûr, de la nature du message qu'elles véhiculent. Hormis les choux d'Hugues Cholet – piquant exemple de fanfaronnade chevaleresque ! –, les armoiries de la période 1110-1160 distillent un même discours d'exaltation des origines lignagères et des accointances familiales. Les premiers « groupes héraldiques » se forment alors pour désigner à l'attention de tous les rameaux des plus illustres maisonnées du cœur de la *Francia* et de l'Angleterre normande. Il s'agit d'impressionner les hommes de moindre

157. « Toutefois, les idées et les pratiques chevaleresques ont une certaine autonomie par rapport aux princes. Elles auraient même une pointe subversive, antiféodale, puisqu'à l'allégeance vassalique succède, comme signe d'appartenance à l'élite, le statut de chevalier. Les adouvements ne créent pas de devoir explicite envers l'adoubeur, ni même d'allégeance envers un code de chevalerie, vis-à-vis duquel il pourrait sanctionner les manquements. [...] Les littératures en français du XII^e siècle, qui exaltent l'élite franque et chevaleresque, font aux "rois" (à travers eux, aux princes, aux seigneurs), une part qui n'est pas si belle ; ils sont imparfaitement obéis, parfois combattus, généralement éclipsés par les individualités puissantes de chevaliers émérites. » : D. Barthélemy, « Points de vue sur la chevalerie... », art. cité (n. 154), p. 184-185.

158. J.-F. Nieus, « Du donjon au tribunal. Les deux âges de la pairie châtelaine en France du Nord, Flandre et Lotharingie (fin XI^e-XIII^e s.) », *Le Moyen Âge* 112, 2006, p. 9-41 et 307-336.

159. Voir *supra*, n. 49-54, ainsi que D. Crouch, *The Image...*, *op. cit.* (n. 36), p. 228-229, et N. Vincent, art. cité (n. 19), p. 20-21.

160. D. Crouch, *The Birth of Nobility...*, *op. cit.* (n. 36), p. 156 (ch. 6 : « Inventing snobbery », incluant l'analyse de l'héraldique, des nécropoles funéraires et des écrits généalogiques).

parage avec lesquels on joue à la guerre, de bien se différencier d'eux, de se démarquer aussi d'éventuels concurrents de promotion trop récente, voire peut-être, pour la haute aristocratie du nord de la France, d'afficher un certain ascendant sur le Capétien. En effet, face à des rois qui peinent – si tant est qu'ils s'y efforcent déjà – à revendiquer l'héritage de Charlemagne ¹⁶¹, les Vermandois et leurs semblables n'ont-ils pas beau jeu de rappeler qu'ils sont issus du grand empereur ? Cette fierté des origines, et tout spécialement des racines carolingiennes, est en tout cas une constante, du XI^e au XIII^e siècle, parmi les grands de la France du Nord et des marges occidentales de l'Empire, qui se reflète notamment dans la littérature généalogique ¹⁶².

*
* *

Contemporaine d'une première affirmation sociale et culturelle de la chevalerie au tournant des XI^e et XII^e siècles, qualifiée de « mutation » par D. Barthélemy, l'émergence de l'héraldique n'est pourtant pas une simple manifestation du mouvement qui s'empare alors de toute l'élite guerrière et aristocratique. Elle l'accompagne, elle en procède sur bien des aspects, mais elle ne partage pas avec lui le rêve œcuménique qui semble habiter l'univers des romans et des tournois. À cet égard, elle apparaîtrait même plutôt comme une réaction contre l'esprit du temps. Les premières tenues héraldisées distinguent la fine fleur du tout-venant de la milice du siècle, signalent à l'attention générale les hommes qui sont appelés à commander les armées à la guerre et, en temps de paix, à conduire au tournoi des troupes flamboyantes de chevaliers disposés à défendre leur honneur. Ce qui les a placés au-dessus de la mêlée ne se gagne pas à la pointe d'une épée, ne s'achète pas à prix d'argent : c'est le sang de leurs ancêtres, celui qu'ils partagent avec les membres de leur parage, auxquels les relie des solidarités plus fortes que

161. Voir en dernier lieu É. Bournazel, *Louis VI le Gros*, Paris, 2007, p. 384-388 ; M. Gabriele, « The provenance of the *Descriptio qualiter Karolus Magnus*. Remembering the Carolingians in the entourage of King Philip I (1060-1108) before the first crusade », *Viator* 39, 2008, p. 93-117 ; ainsi que les vues plus nuancées de J. Führer, « Gegenwart der Vorgänger und genealogisches Bewusstsein bei den Kapetingern (987-1223) », in *Genealogisches Bewusstsein als Legitimation. Inter- und intragenerationelle Auseinandersetzungen sowie die Bedeutung von Verwandtschaft bei Amtswechseln*, H. Brandt, K. Köhler et U. Siewert éd., Bamberg, 2009 (Bamberger historische Studien, 4), p. 145-166.

162. Voir L. Genicot, « Princes territoriaux et sang carolingien. La *Genealogia comitum Buloniensium* », in *Études sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, 1975 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6^e série, 7), p. 217-306, ainsi que G. M. Spiegel, *Romancing the Past: the Rise of Vernacular Prose Historiography in Thirteenth-Century France*, Berkeley-Los Angeles, 1993.

l'hommage ou la camaraderie du combat. Comme j'espère l'avoir montré dans ces pages (qui doivent beaucoup, je l'ai peut-être insuffisamment souligné, aux travaux perspicaces de D. Crouch), c'est précisément cet orgueil des origines et des relations familiales exclusives qui a été mis en images dans les tout premiers emblèmes héraldiques. Ceux-ci possèdent donc déjà pleinement le trait le plus fondamental des armoiries telles qu'elles apparaîtront à l'âge classique. La lenteur de la diffusion sociale du blason vers les couches inférieures de la classe chevaleresque – rappelons qu'il n'est pas question d'une réelle généralisation avant 1180-1200, pas même dans le nord de la France – se comprend mieux dès lors que le caractère radicalement élitaire de l'héraldique des débuts est pris en compte. Celui-ci est peut-être aussi pour quelque chose dans la stratégie d'évitement que semblent avoir adoptée les souverains, et avec eux différents princes régionaux, en n'exposant pas leurs propres armoiries avant le dernier tiers du XII^e siècle. Les lacunes de la documentation ne sont pas seules en cause : peut-être les signes héraldiques véhiculèrent-ils à l'origine un certain esprit de résistance à la centralisation royale et princière, dans la veine de celui qu'on prête souvent à l'aristocratie qui a jalousement dominé l'espace picard jusqu'aux conquêtes de Philippe Auguste.

Annexe

Catalogue de sceaux armoriés de la première moitié du XII^e siècle

Le présent catalogue fournit pour chacun des dix-sept sceaux recensés plus haut (voir tableau 1) : (a) une description (type, légende, dimensions), (b) un relevé des empreintes et/ou dessins conservés, (c) la référence des éventuels moulages réalisés au XIX^e siècle, (d) une note sur les éléments de datation de la matrice et (e) une bibliographie. Cette dernière est sélective dans le cas des sceaux les plus souvent commentés.

BARCELONE (Raimond-Bérenger IV, comte de) (fig. 17)

- (a) *Type* : sceau double, qui présente sur ses deux faces un même type équestre de guerre à la lance, à gauche, au galop. Le cavalier tient de la main droite une lance à pennon pointée vers l'avant, et de la main gauche un grand bouclier en amande tenu de côté, verticalement, renforcé par des rais d'escarboucle et chargé d'un *palé*.
Légende : [RAIMV]NDVS BERENGARIVS COMES B[ARCHINONENSIS] / [PRINCEPS RE]GN(i) ARRAGONENSIS.
Diamètre : 68 mm.
- (b) Sept empreintes appendues à des actes étalés de 1150 à 1170, apparemment tirées de deux matrices différentes quoique très ressemblantes : voir F. Menéndez Pidal, *op. cit.* (n. 101), p. 105-106, n. 130. La seconde matrice a été réutilisée par le fils de Raimond-Bérenger, Alphonse II, jusqu'en 1170 (*ibid.*).
- (c) Néant.
- (d) Une mention diplomatique de 1146 est signalée par L. Macé, *op. cit.* (n. 29), t. 1, p. 29, n. 62.
- (e) *Bibliogr. sélective* : L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Marseille-Paris, 1860, p. 6 et pl. 2, n° 1. – D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 23. – F. Menéndez Pidal de Navascués, art. cité (n. 75), p. 20-21. – M. Pastoureau, art. cité (n. 100), p. 6-7. – F. Menéndez Pidal, *op. cit.* (n. 101), p. 103-109. – L. Macé, *op. cit.* (n. 29), t. 1, p. 133-136.

CLARE, voir HERTFORD et PEMBROKE.

CLERMONT[-EN-BEAUVAISIS] (Renaud II, comte de) (fig. 2a-b)

- (a) *Type* : équestre de guerre à la lance, à droite, au pas de majesté, très fruste. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il tient de la main droite, posée à l'épaule, une lance munie d'un gonfanon à trois flammes chargé d'un *échiqueté* à seize carreaux.
Légende : + SIGILLVM RAINA[.]DI CLARIMONTIS.
Diamètre : 55 mm.
- (b) Deux empreintes, appendues l'une à un acte non daté de Renaud II pour Saint-Victor de Paris (Paris, AN, ancien L 1477, non retrouvé), l'autre à un acte de son fils

Raoul I^{er} pour Savigny en 1162 (détruit en 1944). – Dessin, réalisé vers 1700, d'une empreinte du même appendue à un acte de 1162 pour Jumièges : BNF, ms. lat. 5424, f. 129r.

- (c) AN, Sc./AN, n° 1041 (acte de Renaud II). – AN, Sc./Normandie, n° 33 (acte de Raoul I^{er}).
- (d) Le sceau de Renaud II est annoncé dans un acte de 1115 pour Saint-Corneille de Compiègne : *ipse Reginaldus tunc Viromandorum comes fecit litteris annotari et sue maiestatis insigniri sigillo* (É.-É. Morel, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, t. 1, Montdidier, 1904, p. 75-76, n° 3). Par ailleurs, la présence de l'*échiqueté* de Vermandois sur la matrice implique que celle-ci date de l'époque du mariage de Renaud II avec Adèle de Vermandois († vers 1124), contracté vers 1105 (H. de Luçay, *op. cit.* [n. 26], p. 12). Enfin, on notera que Renaud ne s'intitule pas encore comte de Clermont ; or, il semble n'avoir adopté le titre comtal qu'à la suite de son mariage avec Adèle.
- (e) B. Bedos-Rezak, art. cité (n. 45), p. 25. – N. Civel, *op. cit.* (n. 24), p. 255, n. 24.

Coucy (**Enguerran II, seigneur de**) (fig. 6)

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à gauche, au pas de majesté. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il brandit de la main droite une épée, levée au-dessus de sa tête presque à l'horizontale, et tient de la main gauche un grand bouclier en amande chargé d'un *chevronné*. Le champ est bordé d'un double filet.
Légende : [+ SIG]ILL[VM INGE]LRAN[NI DE] CO[CEIACO].
Diamètre : 50 mm.
- (b) Empreinte unique, appendue à un acte d'Enguerran II pour Clairvaux : Troyes, AD Aube, 3 H 107 ; éd. L. Veyssière, *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux au XII^e siècle*, Paris, 2004 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Section d'histoire et de philologie des civilisations médiévales, sér. in-8°, 32), p. 48-49, n° 20.
- (c) AN, Sc./Champagne, n° 407 (peu lisible).
- (d) L'acte de Clairvaux n'est pas daté. Sa chronologie se confond donc avec celle de la carrière d'Enguerran II (1132-1147). On connaît onze chartes données par Enguerran à partir de 1139, qui annoncent d'emblée son sceau : D. Barthélemy, *op. cit.* (n. 38), p. 102.
- (e) L. Veyssière, *op. cit.* (voir [b]), p. 612, n° 36.

DEVON (**Baudouin I^{er} de Redvers, comte du**) (fig. 13)

- (a) *Type* : Griffon combattant une autre créature, orienté à droite.
Légende : + SIGILLVM BALDOWINI COMITIS EXONIE.
Diamètre : 70 mm.
- (b) Trois empreintes conservées, appendues à des actes de [1143-1144], [1146] et [1146-1149] : R. Bearman, *op. cit.* (n. 18), p. 74-76, n^{os} 25-26, et p. 77-78, n° 28. – Dessins (XVII^e s.) d'une quatrième empreinte jadis appendue à un acte de [1141-1155] : *ibid.*, p. 72, n° 21.
- (c) AN, Sc./AN, n° 10129.

- (d) Voir (b). La matrice a probablement été gravée en 1141, lorsque Baudouin est devenu comte du Devon.
- (e) W. Dugdale, *Monasticon anglicanum*, nouv. éd. par J. Caley, H. Ellis et B. Bandinel, t. 5, Londres, 1825, p. 106 (gravure). – W. S. Ellis, *op. cit.* (n. 36), p. 153 et 181. – W. de Gray Birch, « On two seals of the ancient earls of Devon », *The Journal of the British Archaeological Association* 30, 1874, p. 170-174. – C. Worthy, *Practical Heraldry, or an Epitome of English Armory*, Londres, 1889, p. 195-196. – A. Ailes, *op. cit.* (n. 18), p. 26. – R. Bearman, *op. cit.* (n. 18), p. 50.

GLOUCESTER (Robert, comte de) (fig. 12)

- (a) *Type* : lion passant à droite, à la tête présentée de face, derrière lequel apparaît une plante (l'arbre de Jessé ?).
Légende : + SIGILLVM <ROBERTI> GLOENCESTRIE CONSVLIS.
Diamètre : 75 mm.
- (b) Aucune empreinte du sceau de Robert n'est conservée, mais son fils Guillaume en a réutilisé la matrice après avoir fait changer le prénom de la légende. Plusieurs empreintes de cette matrice retouchée existent encore : R. B. Patterson, *Earldom of Gloucester Charters. The Charters and Scribes of the Earls and Countesses of Gloucester to A. D. 1217*, Oxford, 1973, p. 24.
- (c) Cardiff, National Museum of Wales, Welsh seals, n° 01.11.
- (d) Aucun indice ne permet de déterminer à quel moment de la carrière de Robert comme comte de Gloucester (1121-1147) cette matrice a été gravée. Un acte daté de 1132 annonce le sceau de Robert, mais il s'agit d'une copie de cartulaire et le formulaire diplomatique a manifestement été modernisé (ce que l'éditeur n'a pas vu) : R. B. Patterson, *op. cit.* (voir [b]), p. 146, n° 156.
- (e) *Ibid.*, p. 24 et pl. XXXI, ill. A. – A. Ailes, *op. cit.* (n. 18), p. 49. – D. Crouch, *The Image...*, *op. cit.* (n. 36), p. 224. – D. H. Williams, *Catalogue of Seals in the National Museum of Wales*, t. 1, Cardiff, 1993, p. 61, n° W 288. – M. Archibald, « The lion coinage of Robert Earl of Gloucester and William Earl of Gloucester », *British Numismatic Journal* 71, 2002, p. 71-86, à la p. 73. – *Seals in Context: Medieval Wales and the Welsh Marches*, J. McEwan et E. A. New éd., Aberyswyth, 2012, p. 87-89, n° 36 (notice par S. M. Johns). – N. Vincent, art. cité (n. 19), p. 19.

GUISE (Bouchard, seigneur de) (fig. 8)

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à gauche, au galop. Le cavalier porte un grand casque conique à nasal. Il brandit de la main droite une épée, levée derrière lui, et tient de la main gauche, à la verticale, un bouclier en amande chargé d'un motif géométrique très érodé. On ne discerne sur le moulage que des lambeaux de lignes diagonales, qui formaient peut-être un *fretté*. (L'aigle décrite par L. Bouly de Lesdain, et dessinée sous son influence dans le *Manuel* de D. L. Galbreath et L. Jéquier, est une pure vue de l'esprit ; G. Demay n'avait d'ailleurs rien signalé de tel en 1875, pas plus que l'auteur d'un dessin réalisé trois ans plus tôt d'après l'empreinte originale : voir [e].)

Légende : + SIGNVM BVRCHARDI DE GVSIA.

Diamètre : 52 mm.

- (b) Empreinte unique, appendue à un acte de 1155 pour Saint-Martin de Laon (Laon, AD Aisne, H 929), disparue au xx^e siècle (courrier des AD Aisne en date du 8 septembre 2015).
- (c) AN, Sc./Picardie, n° 369.
- (d) La facture de la figure équestre invite à dater la matrice du début de la carrière de Bouchard (c. 1130-1156), en dépit de la date tardive de l'empreinte conservée. Le type à gauche, avec un bouclier présenté verticalement, est fort ancien ; il caractérise plutôt des sceaux équestres de première génération, et ne se rencontre d'ailleurs plus après les années 1130-1140, si ce n'est sur quelques matrices qui reprennent des modèles anciens. Le port latéral du bouclier est lui aussi archaïque (à partir des années 1120, il est plutôt d'usage de figurer le bouclier face au cavalier). Le casque « en entonnoir » rappelle celui du premier type de Raoul I^{er} de Vermandois. De façon générale, ce sceau n'a rien à voir avec le modèle diffusé par le comte de Flandre Thierry d'Alsace au début des années 1130, dont se ressentent par exemple les insignes d'Ives II de Nesle et Raoul de Vermandois (second type), qui datent du début des années 1140.
- (e) [N.], « Bertaignemont, commanderie de templiers », in *La Thiérache. Recueil de documents*, t. 2, Vervins, 1872, p. 131-138, à la p. 133 (avec dessin). – G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Picardie*, Paris, 1875, p. 41, n° 369. – L. Bouly de Lesdain, « Études héraldiques sur le XII^e siècle », *Annuaire du Conseil héraldique de France* 20, 1907, p. 185-244, à la p. 204 (description erronée). – D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 23 (dessin erroné).

HERTFORD (Gilbert de Clare, comte de) (fig. 23)

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à droite, au pas de majesté. Le cavalier brandit de la main droite une épée, levée derrière lui, et tient de la main gauche, contre son torse, un bouclier triangulaire chargé d'un *chevronné*.
- Légende* : + [SIGI]LLVM CO[MI]TI[S] [...]E [...]ORDIE.
- Diamètre* : 80 mm.
- (b) Empreinte unique, appendue à un acte de [1146-1148] pour Gervais de Cornhill : TNA, DL 27/47. – Dessin (xvii^e s.) d'une empreinte jadis appendue à un second exemplaire du même acte : Northampton, Northamptonshire Record Office, F.H. 170, f. 22r, n° 84 ; éd. L. C. Stenton et D. M. Stenton, *Sir Christopher Hatton's Book of Seals*, Oxford, 1950, p. 58-59, n° 84.
- (c) BL, Seal cast collection, n° LXXVIII/63. – Cardiff, National Museum of Wales, Welsh seals, n° 12.171.
- (d) Ce sceau est probablement contemporain de la nomination de son propriétaire comme comte de Hertford en 1138. C'est en effet une copie presque exacte du premier sceau du roi d'Angleterre Étienne (P. Bony, *op. cit.* [n. 17], pl. VII, n° 36), qui dut être remplacé après la bataille de Lincoln (1141). On voit mal pourquoi Gilbert aurait imité cet insigne royal à une date postérieure à son abandon dans des circonstances si

particulières. Le style suggère également un rapprochement avec le premier sceau de Galeran II de Meulan (fig. 4), remplacé en 1139.

- (e) W. de Gray Birch, *op. cit.* (n. 121), t. 2, p. 267, n° 5833 (d'après un moulage ; confusion avec le sceau de Gilbert Strongbow, comte de Pembroke). – J. H. Round, art. cité (n. 30), p. 46. – C. H. Hunter Blair, « Armorial upon English seals from the twelfth to the sixteenth centuries », *Archaeologia* 89, 1943, p. 2-26, à la p. 3 et pl. II (g). – L. C. Stenton et D. M. Stenton, *op. cit.* (voir [b]), p. 59. – R. H. Ellis, *op. cit.* (n. 52), t. 2, p. 25, n° P 1200. – D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 23. – D. H. Williams, *op. cit.* (voir *supra*, GLOUCESTER, [e]), p. 61, n° W 333 (d'après un moulage ; même confusion que chez W. de Gray Birch).

MAULÉON (Ebles, seigneur de Châtelailon et de) (fig. 14)

- (a) *Type* : en navette, chargé d'un lion rampant orienté à gauche.
Légende : + SIGILLVM [...]LEON[E]. L'auteur du dessin a lu « DV » au lieu de « ON ».
Dimensions : 67 x 47 mm, si le dessin est à l'échelle.
- (b) Dessin d'une empreinte jadis appendue à un acte de [1130-1149] pour Fontevraud, réalisé vers 1700 pour Roger de Gaignières : BNF, ms. lat. 5480/1, p. 192 ; éd. J.-M. Bienvenu, avec la collab. de R. Favreau et G. Pon, *Grand cartulaire de Fontevraud*, t. 1, Poitiers, 2000 (Archives historiques du Poitou, 63), p. 410, n° 417.
- (c) Néant.
- (d) Le sceau d'Ebles était également appendu à un acte de [1144-1161] pour la Trinité de Vendôme : C. Métais, *Cartulaire saintongeais de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, Paris-Saintes, 1893 (Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 22), p. 95-96, n° 57 (annonce du sceau et traces de scellement sur l'original).
- (e) F. Eygun, *op. cit.* (n. 19), p. 132 et 230, n° 487, ainsi que pl. XXXIX.

MEULAN, voir **WORCESTER**.

NESLE, voir **SOISSONS**.

PEMBROKE (Gilbert Strongbow de Clare, comte de) (fig. 22)

- (a) *Type* : sceau double. Face 1 : type équestre de guerre à l'épée, à droite, au galop ; le cavalier porte un casque conique à nasal ; il brandit de la main droite une épée, levée derrière lui, et tient de la main gauche, contre son torse, un bouclier triangulaire apparemment non armorié. Face 2 : type pédestre ; un homme portant une coiffe arrondie (?) et un manteau long marche vers la droite ; il tient de la main droite une lance pointée vers l'avant, à l'horizontale, et de la main gauche, ramené contre son corps, un long bouclier en amande chargé d'un *chevronné*.
Légende : + SIGILLVM COMITIS GILBERTI FILII GILBERTI / + SIGILLVM COMITIS GILBERTI FILII GILBERTI DE PENBROC.
Diamètre : 75 mm.
- (b) Gravure du XVII^e siècle : E. Bysshe, *Nicolai Uptoni De studio militari libri quatuor, Iohan. de Bado Aureo Tractatus de armis, Henrici Spelmanni Aspilogia*, Londres, 1654,

Notes (*In Nicholaum Uptonum notae*), p. 89. – Dessins (xvii^e s.) d'une empreinte jadis appendue à un acte de [1146-1148] : BL, ms. Lansdowne 203, f. 15v, et ms. Harley 2044, f. 118v. – Deux empreintes du sceau de Gilbert réutilisé par son fils Richard, l'une appendue à un acte de [1148-1170] pour l'abbaye de Biddlesden (San Marino [Calif.], Huntington Library, Stowe Collection, Grenville evidences, box 1 ; je remercie J. McEwan de m'avoir communiqué des photographies), l'autre appendue à un acte de [c. 1170] pour Adam de Hereford (Dublin, National Library of Ireland, Ormond Deeds, n° 1 ; éd. J. Graves, « Charter and seal of Richard earl of Pembroke, surnamed "Strongbow" », *Transactions of the Kilkenny Archaeological Society* 1, 1851, p. 501-504, aux p. 503-504). Selon A. R. Wagner (voir [e]), seule la face pédestre de la matrice de Gilbert a été reprise par son fils, mais la face équestre semble avoir été également récupérée.

(c) Néant.

(d) L'empreinte dessinée au xvii^e siècle accompagnait un acte relatif à la même transaction que celle dont traite la charte de Gilbert, comte de Hertford, pour Gervais de Cornhill, qui a été datée de [1146-1148] : L. C. Stenton et D. M. Stenton, *op. cit.* (voir *supra*, HERTFORD, [b]), p. 59.

(e) J. Graves, art. cité (voir [b]), p. 501-504 (avec une bonne gravure). – W. S. Ellis, *op. cit.* (n. 36), p. 177. – J. H. Round, art. cité (n. 30), p. 44-45. – A. R. Wagner, « A seal of [Richard] Strongbow in the Huntington Library », *The Antiquaries Journal* 21, 1941, p. 128-132. – C. H. Hunter Blair, art. cité (voir *supra*, HERTFORD, [e]), p. 2-3. – D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 23.

REDVERS, voir **DEVON**.

RODEZ (Hugues ou Uc I^{er}, comte de) (fig. 11)

(a) *Type* : Aigle essorante.

Légende : + SIGILLVM VG[ONIS COMIT]IS RVTENENSIS.

Diamètre : 59 mm.

(b) Empreinte unique, appendue à un acte de 1140 pour l'église Saint-Amans de Rodez : Rodez, AD Aveyron, 3 G 315 A ; éd. A. Bonal, *Histoire des évêques de Rodez*, J.-L. Rigal éd., t. 2, Rodez, 1938, p. 468.

(c) AN, Sc./Rouergue, n° 1.

(d) Pas d'autre élément chronologique que l'empreinte de 1140.

(e) M. de Framond, art. cité (n. 65), p. 67. – *Id.*, *Sceaux rouergats du Moyen Âge. Étude et corpus*, Rodez, 1983, p. 23, 74, 79 et p. 116, n° 1. – *Id.*, « Les armoiries de la Maison d'Armagnac », *Revue française d'Héraldique et de Sigillographie* 64, 1994, p. 73-90, à la p. 75.

ROUCY (Hugues Cholet, comte de) (fig. 7 et 19a)

(a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à gauche, au galop. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il brandit de la main droite une épée, levée à la verticale derrière lui, et tient de la main gauche un bouclier en amande à umbo, porté verticalement contre

le torse, chargé de petites plantes de choux disposées en orle. Le champ est semé de trois étoiles.

Légende : + HVGO DEI GR(ati)A COMES ROCEIENSIS.

Diamètre : 55 mm.

- (b) Empreinte unique, appendue à un acte de 1154 pour l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne : Luxembourg, AN, Abbaye de Saint-Hubert, A-XLI-1-7 ; éd. G. Kurth, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne*, t. 1, Bruxelles, 1903, p. 117-118, n° 92. – Dessin (xviii^e s.) d'une empreinte jadis appendue à un acte de [1149] pour Saint-Thierry de Reims : BNF, Collection de Champagne, t. 40, f. 41r (acte original : Reims, AD Marne, 13 H 36, n° 2).
- (c) AGR, Sc., n° 5294.
- (d) Le sceau est annoncé dans un acte comtal de 1147 : P. Varin, *op. cit.* (n. 92), t. 1/1, p. 318-320, n° 95.
- (e) Néant.

SAINT-POL (Hugues III Candavène, comte de) (fig. 3)

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à droite, au galop. Le cavalier est nu-tête. Il brandit de la main droite une épée, levée derrière lui, et tient de la main gauche, contre le torse, un long bouclier en amande. Cinq gerbes d'avoine dans le champ : une devant le cheval et quatre entre ses pattes.
Légende : SIG(illum) HVGONIS [...]SDA[...].
Diamètre : 60 mm.
- (b) Gravure (xviii^e s.) d'une empreinte jadis appendue à un acte de [1127-1129] pour l'abbaye Saint-Sylvain d'Auchy-les-Moines : L. Bétencourt, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sylvain d'Auchy-en-Artois*, s. l., [1788], p. 31 (original : Arras, AD PDC, 2 H 2, n° 10 ; éd. J.-F. Nieuws, *Les chartes des comtes de Saint-Pol (XI^e-XIII^e siècles)*, Turnhout, 2008, p. 88-90, n° 5). – Quatre empreintes tirées de la matrice réutilisée par Enguerran Candavène : voir *ibid.*, p. 63, n° 2.
- (c) AN, Sc./Flandre, n° 285. – AN, Sc./Artois, n° 69 (actes d'Enguerran Candavène).
- (d) Pas d'autre élément chronologique que l'acte de [1127-1129].
- (e) *Bibliogr. sélective* : D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 30-31. – A. Ailes, *op. cit.* (n. 18), p. 25. – M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, *op. cit.* (n. 2), p. 305 et 307. – D. Crouch, *The Image...*, *op. cit.* (n. 36), p. 225. – P. Bony, *op. cit.* (n. 17), p. 26 et pl. IX, n° 49. – J.-F. Nieuws, *op. cit.* (n. 38), p. 130-134. – *Id.*, art. cité (n. 72), p. 199-201. – *Id.*, *op. cit.* (voir [b]), p. 63, n^{os} 1-2, et p. 77.

SOISSONS (Ives II de Nesle, comte de) (fig. 10)

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à droite, à l'arrêt. Le cavalier porte un casque arrondi. Il brandit de la main droite une épée, levée au-dessus de l'épaule, et tient de la main gauche, contre le torse, un bouclier triangulaire (à umbo ?) chargé d'un *fascé*.
Légende : + SIGILLVM IVONIS COMITIS SVESSIONENSIS.
Diamètre : 70 mm.

- (b) Empreinte unique, appendue à un acte de 1172 pour l'abbaye de Prémontré : Amiens, AD Somme, 20 H 1 ; éd. W. M. Newman, *op. cit.* (n. 40), t. 2, p. 132-133, n° 58. – Dessins, réalisés vers 1700 pour Gaignières, de deux empreintes jadis appendues à des actes de 1156 et 1168 pour l'abbaye de Longpont : BNF, ms. lat. 5470, p. 166 et 197.
- (c) AN, Sc./Picardie, n° 33.
- (d) Une empreinte jadis appendue à un acte de 1146 est connue par une description : W. M. Newman, *op. cit.* (n. 40), t. 2, p. 45-47, n° 16. – Un acte de 1142 annonce déjà le sceau d'Ives II : *ibid.*, p. 37, n° 9.
- (e) B. Bedos-Rezak, art. cité (n. 45), p. 26. – P. Bony, *op. cit.* (n. 17), p. 29 et pl. XI, n° 61.

VERMANDOIS (Raoul I^{er}, comte de) (fig. 1a-b et 9)

Premier type

- (a) *Type* : équestre de guerre à la lance, à droite, au pas de majesté. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il tient de la main droite, posée à l'épaule, une lance munie d'un gonfanon à trois flammes chargé d'un *échiqueté* à neufs carreaux, et de la main gauche un bouclier vu de l'intérieur.
Légende : + SIGILLVM RADVLFI COMITIS VIROMANDENSIVM.
Diamètre : 80 mm.
- (b) Trois empreintes, respectivement appendues à un acte non daté pour Saint-Victor de Paris (AN, S 2072, n° 13 ; partielle), un acte de [1138] pour l'abbaye de Cuissy (AN, L 993, n° 29 ; éd. J. W. Baldwin *et al.*, *Les registres de Philippe Auguste*, t. 1, Paris, 1992, p. 447, n° 6 ; partielle) et un acte de [1139-1141] pour Guillaume, fauconnier comtal (Northampton, Northamptonshire Record Office, Montagu of Boughton deeds, Box 7, n° 3/1 ; presque complète, mais érodée ; communiquée par N. Vincent). – Une quatrième empreinte, partielle, est appendue à un acte de Raoul II pour l'abbaye de Clairvaux : Troyes, AD Aube, 3 H 109 ; éd. L. Veyssière, *op. cit.* (voir COUCY, [b]), p. 159, n° 129. – Bon dessin, réalisé vers 1700 pour Gaignières, d'une empreinte complète fixée à un acte de Raoul II pour l'abbaye d'Ourscamp : BNF, ms. fr. 20370, p. 59 (voir H. Pinoteau, art. cité [n. 116], p. 79, fig. 10).
- (c) AN, Sc./AN, n° 1010 (acte de Raoul I^{er}). – AN, Sc./Champagne, n° 131 (acte de Raoul II).
- (d) Dom Grenier a décrit au XVIII^e siècle une empreinte appendue à un acte de 1126 pour Saint-Barthélemy de Noyon : BNF, Collection de Picardie, t. 255, f. 146r-v, et Collection Moreau, t. 52, f. 108r (sceau montrant « un chevalier avec son harnais de mailles et un casque en pointe, tenant le pennon à trois banderolles ou queues, chargé ainsi : # »). – Le sceau de Raoul I^{er} est également annoncé dans deux actes de 1110 (ou 1114) et 1120 : W. M. Newman et M. A. Rouse, *Charters of St-Fursy of Péronne*, Cambridge (Mass.), 1977, p. 26-27, n° 7 (Raoul est alors *comes designatus*) ; C. Hémeré, *op. cit.* (n. 28), Preuves, p. 39-40.
- (e) *Bibliogr. sélective* : D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 23. – M. Pastoureau, *Traité d'héraldique, op. cit.* (n. 2), p. 31. – B. Bedos-Rezak, art. cité

(n. 45), p. 25. – H. Pinoteau, art. cité (n. 116), p. 66-67, 79 et 82. – D. Crouch, *The Image...*, *op. cit.* (n. 36), p. 222. – P. Bony, *op. cit.* (n. 17), p. 25 et pl. V, n° 24. – L. Veyssière, *op. cit.* (voir COUCY, [b]), p. 612, n° 52. – *La France romane...*, *op. cit.* (n. 70), p. 79, n° 28 A (M.-A. Nielen).

Second type

(a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à droite, au pas (?). Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il tient de la main droite une épée, levée derrière lui, et de la main gauche un bouclier triangulaire porté contre le torse, chargé d'un *échiqueté*.

Légende : détruite.

Diamètre : 70 mm.

(b) Empreinte unique, appendue à un acte de 1146 pour l'abbaye de Prémontré : Amiens, AD Somme, 20 H 9, n° 2.

(c) AN, Sc./Picardie, n° 38.

(d) Pas d'autre élément chronologique que l'empreinte de 1146.

(e) *Bibliogr. sélective* : B. Bedos-Rezak, art. cité (n. 45), p. 25. – M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, *op. cit.* (n. 2), p. 31. – P. Bony, *op. cit.* (n. 17), p. 25 et pl. IX n° 45. – N. Civel, *op. cit.* (n. 24), p. 268-269 et 497.

WORCESTER (Galeran II, comte de Meulan et de) (fig. 4 et 5)

Premier type

(a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à droite, au galop. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il brandit de la main droite une épée, levée derrière lui et pointée vers son casque, et tient de la main gauche un bouclier en amande ramené contre le torse, chargé d'un *échiqueté* (gravé au moyen de très fins sillons).

Légende : + SIGILLVM GVALERANNI COMITIS MELLENTI.

Diamètre : 87 mm.

(b) Empreinte unique, appendue à un acte de [1137-1138] pour l'abbaye Saint-Victor de Paris : Paris, AN, L 893, n° 28 ; éd. D. Crouch, *The Charters of English and Norman Magnates: 1070-1300*, n° 70, en ligne : <http://www.hull.ac.uk/mhsc/charters>, dernière consultation le 20 janvier 2017.

(c) AN, Sc./AN, n° 716.

(d) Deux actes de Galeran II datés de 1120 et 1131 étaient jadis scellés : D. Crouch, *op. cit.* (voir [b]), nos 63-64. Le style sophistiqué de la matrice ne paraît cependant pas compatible avec une datation aussi haute que 1120. Il invite plutôt à des rapprochements avec les deux premiers sceaux du roi Étienne (1136 et 1137/38 : *English Romanesque Art, 1066-1200*, G. Zarnecki, J. Holt et T. Holland éd., Londres, 1984, p. 303, nos 331-332, notices de T. Heslop) et avec celui du comte de Hertford Gilbert de Clare (vers 1138 : *supra*, HERTFORD). À la rigueur, il pourrait s'agir d'un sceau gravé en 1129, quand Galeran fut libéré d'une longue captivité en Angleterre (je remercie D. Crouch de cette suggestion ; voir *id.*, *op. cit.* [n. 39], p. 23-25).

- (e) A. Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon, 1050-1480. Étude historique accompagnée du cartulaire de Craon*, t. 1, Paris, 1893, p. 74 et ill. 17. – E. King, « Waleran, count of Meulan, earl of Worcester (1104-1166) », in *Tradition and Change. Essays in Honour of Marjorie Chibnall*, D. Greenway, C. Holdsworth et J. Sayers éd., Cambridge, 1985, p. 165-181, aux p. 166-167 et ill. 3. – P. Bony, *op. cit.* (n. 17), p. 25 et pl. VII, n° 32.

Second type

- (a) *Type* : sceau double. Face 1 (Worcester) : équestre de guerre à la lance, à droite, cabré. Le cavalier porte un casque conique à nasal et un surcot chargé d'un *échiqueté*. Il tient de la main droite, posée à l'épaule, une lance munie d'un gonfanon à trois flammes chargé d'un *échiqueté*, et de la main gauche un bouclier triangulaire à umbo porté contre le torse, lui aussi chargé d'un *échiqueté*. Le tapis de selle est orné de même. Face 2 (Meulan) : équestre de guerre à l'épée, à droite, cabré. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il brandit de la main droite une épée levée derrière lui, et tient de la main gauche un bouclier triangulaire à umbo porté contre le torse (non armorié). Le tapis de selle est chargé d'un *échiqueté*.

Légende : + SIGILLVM GVALERANNI COMITIS WIGORNIE / + SIGILLVM GVALERANNI COMITIS MELLENTI.

Diamètre : 90 mm.

- (b) Quatre empreintes complètes conservées, appendues à des actes de [1139-1140], [1141], [1141-1146] et [1138-1152] : voir la pré-édition des actes de Galeran II par D. Crouch, *op. cit.* (voir premier type, [b]).
- (c) AN, Sc./AN, n° 715.
- (d) Cette seconde matrice de Galeran II a été gravée en 1139 ou 1140 après sa nomination comme comte de Worcester par le roi Étienne : E. King, art. cité (voir premier type, [e]), p. 167-168.
- (e) *Bibliogr. sélective* : W. S. Ellis, *op. cit.* (n. 36), p. 178. – W. de Gray Birch, *op. cit.* (n. 121), t. 2, p. 245, n° 5666. – J. H. Round, art. cité (n. 30), p. 47. – G. H. White, « The Beaumont seals in the British Library catalogue », *Notes & Queries* 11^e sér. 151, 1926, p. 111-114, à la p. 112. – C. H. Hunter Blair, art. cité (voir *supra*, HERTFORD, [e]), p. 2. – D. L. Galbreath et L. Jéquier, *op. cit.* (n. 3), p. 23. – E. King, art. cité (voir premier type, [e]), p. 167-176 et ill. 4. – D. Crouch, *op. cit.* (n. 39), p. 211. – *Id.*, *The Image...*, *op. cit.* (n. 36), p. 226-227. – M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, *op. cit.* (n. 2), p. 31. – P. Bony, *op. cit.* (n. 17), p. 26 et pl. VIII, n°s 40-41. – D. Crouch, « The historian... », art. cité (n. 36), p. 31. – N. Civel, *op. cit.* (n. 24), p. 266-268.

